Ministère des Richesses naturelles

Ontario

Naturel. Apprécié. Protégé.

Rapport annuel sur l'aménagement forestier 2009/10

Rapport annuel sur l'aménagement forestier

Pour la période du
1er avril 2009 au 31 mars 2010

Ontario

Minister des Richesses
naturelles de l'Ontario

Présenté à son honneur,
le lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre le Rapport annuel sur l'aménagement forestier pour l'exercice financier du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

La ministre,
Michael Gravelle
Novembre 2011

© 2011 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario Imprimé en Ontario, au Canada

On peut obtenir sans frais, à l'adresse suivante, un exemplaire du présent rapport. Des frais pourraient toutefois s'appliquer aux commandes groupées.

Ministère des Richesses naturelles Centre d'information sur les ressources naturelles

On peut aussi obtenir à l'adresse ci-dessus les autres publications courantes du ministère des Richesses naturelles, ainsi que la liste de prix.

Prière d'adresser au Centre d'information les demandes de renseignements sur les programmes et les services qu'offre le ministère.

Renseignements en français : 1 800 667-1840

General Inquiry: 1 800 667-1940

Télécopieur : (705) 755-1677

Il est également possible de s'informer en se rendant sur le site Web du ministère, à l'adresse suivante :

http://www.ontario.ca

This document is also available in English.

ISSN 1923-0540 ((En ligne)) Rapport annuel sur l'aménagement forestier

Aperçu

Les forêts de la Couronne de l'Ontario font l'objet d'une gestion durable qui vise à assurer leur santé tout en procurant des avantages environnementaux, économiques et sociaux aux Ontariens. Le rapport annuel sur l'aménagement forestier répond aux exigences prévues à la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* et l'ordonnance déclaratoire MRN-71, concernant l'approbation par le MRN de l'évaluation environnementale sur la gestion du bois d'œuvre sur les terres de la Couronne de l'Ontario.

Le Rapport annuel sur l'aménagement forestier 2009-2010 contient de l'information qui aidera le lecteur à comprendre comment les forêts de la Couronne de l'Ontario sont aménagées. Le rapport résume les activités d'aménagement forestier pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010. Voici un résumé des principales activités d''aménagement forestier réalisées en 2009-2010.

Perturbations naturelles

- Les perturbations météorologiques ont entraîné la mort d'arbres dans environ 20 097 hectares de forêts, tandis qu'environ 545 hectares ont été touchés par des incendies. Les insectes et les maladies ont causé la mort d'arbres dans environ 4 millions d'hectares.

Exploitation forestière

- En tout, on a récolté 10,6 millions de mètres cubes de bois sur près de 99 464 hectares. Les activités d'exploitation forestière et la fabrication subséquente de produits forestiers ont produit des avantages économiques substantiels pour l'économie provinciale de l'Ontario. Les investissements (y compris les dépenses en immobilisations et en réparations) consentis dans l'industrie forestière de l'Ontario ont atteint 662 millions de dollars.

Régénération forestière

- Plus de 93 000 hectares de superficie de récolte ont été régénérés par des moyens artificiels (plantation ou semence). En tout, 104 000 hectares de superficie de récolte ont été régénérés naturellement. Environ 52 000 hectares ont fait l'objet d'une préparation de site et 64 000 hectares, de soins sylvicoles. On a évalué l'état de régénération de 140 500 hectares; les évaluateurs considèrent que 93,5 % de cette superficie totale répond à une norme sylvicole acceptable. Les dépenses du fonds de reboisement s'élèvent à 63,8 millions de dollars et son accumulation à 50,9 millions de dollars.

Chemins forestiers

- En tout, 3 226 kilomètres de routes principales, secondaires et opérationnelles (surtout des routes opérationnelles) ont été construites. Plus de 24 000 kilomètres de chemins ont été entretenus, la majeure partie des activités d'entretien portant sur des routes principales. Des limites d'accès ont été établies sur 769 kilomètres de routes, et 562 kilomètres ont été désaffectés.

Surveillance relative à la conformité

- Plus de 3 600 inspections des activités forestières ont été effectuées par l'industrie forestière et le MRN. Le taux de conformité s'établit à 95 %.

Vérification indépendante des forêts

- Sept vérifications indépendantes des forêts ont été effectuées. Six des sept rapports de vérification concluent qu'au cours de la période de vérification, les forêts étaient aménagées en conformité générale avec les exigences des lois, politiques et permis et avec les principes de l'aménagement forestier durable. Dans la forêt Whiskey Jack, les vérificateurs ont constaté une « exception critique » aux pratiques d'aménagement durable en lien avec le programme de sylviculture de cette forêt, laquelle nécessitait un surcroît de soins sylvicoles pour assurer l'établissement de plantations de conifères.

Certification forestière

- La forêt Dryden a été certifiée conforme à la norme SFI de la Sustainable Forestry Initiative Inc. pour la première fois. Dans toutes les unités de gestion forestière déjà certifiées, les efforts se sont poursuivis en vue de démontrer une conformité constante à leur système de certification de choix au cours de l'exercice. Les forêts Big Pic, Whiskey Jack et White River ont laissé leur certification se périmer.

Table des matières

Pour naviguer dans le Rapport annuel sur l'aménagement forestier, utilisez les onglets dans le coin supérieur droit de l'écran.

Sommaire 4

Introduction 7

Les forêts de l'Ontario 8

Perturbations naturelles 13

Exploitation forestière 21

Régénération forestière 29

Évaluation du reboisement 40

Industrie forestière 46

Peuples autochtones 54

Chemins forestiers 70

Surveillance de la conformité 77

Vérification indépendante des forêts 82

Certification forestière 89

Recherches et études scientifiques 94

Aperçu du Rapport annuel sur l'aménagement forestier

Le Rapport annuel sur l'aménagement forestier répond aux exigences prescrites dans la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* (LDFC) et l'ordonnance déclaratoire MRN-71, concernant l'approbation par le MRN de l'évaluation environnementale sur la gestion du bois d'œuvre sur les terres de la Couronne de l'Ontario.

Ce quinzième rapport annuel sur l'aménagement forestier couvre la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010. Il contient, en partie, le résumé et l'analyse des 46 rapports annuels d'unités de gestion remis au MRN en novembre 2010. À moins d'indication contraire, les données représentées dans les tableaux et figures du présent rapport annuel provincial proviennent des rapports annuels des unités de gestion.

Les données étant sujettes à des améliorations constantes, nous prévenons le lecteur que des modifications peuvent être apportées aux données au fil des améliorations effectuées dans l'ensemble de données. Les données et renseignements nouveaux ou actualisés depuis la publication du précédent Rapport annuel sur l'aménagement forestier sont inclus dans le présent rapport. Les erreurs ou omissions signalées depuis la publication des rapports annuels antérieurs y sont également corrigées ou actualisées. Le niveau de précision des nombres présentés peut entraîner des erreurs d'arrondissement mineures.

Le présent rapport annuel contient des renseignements permettant de mieux comprendre le mode de gestion des forêts de la Couronne de l'Ontario, ainsi que des données générales qui serviront à comparer les prochains rapports annuels et activités d'aménagement des forêts. Il porte principalement sur les ressources forestières des terres de la Couronne situées à l'intérieur de la zone d'aménagement forestier (ZAF) et les programmes connexes. Les programmes du MRN qui portent sur les terres privées ou les parcs provinciaux n'y sont pas examinés. Des renseignements plus détaillés sur les programmes du MRN figurent à http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/Forests.

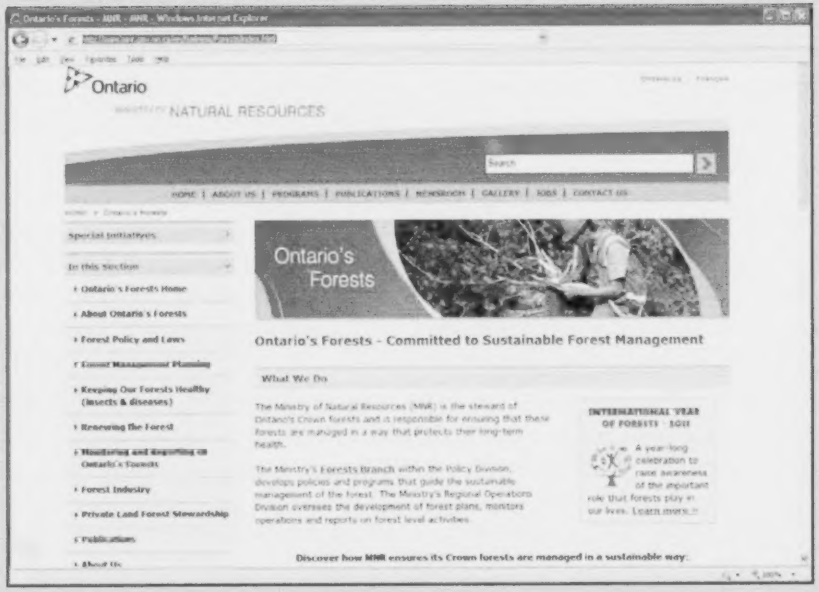

Points saillants

La présente section porte sur les types de terres qui se trouvent en Ontario et la superficie de chaque type, en mettant l'accent sur les types de forêts.

Sommaire des catégories de terres en Ontario en 2009-2010

- L'Ontario a une superficie de 107,6 millions d'hectares (Mha).
- Les terres publiques couvrent 86,6 % de la superficie de l'Ontario (93,2 Mha).
- Les forêts recouvrent 66 % du territoire de la province (71,1 Mha).
- Les forêts productives représentent 52 % du territoire (56,0 Mha).
- Une proportion de 9,1 % du territoire provincial (9,7 Mha, dont 6,4 Mha de forêt) se trouve dans les limites de parcs ou de zones protégées actuels ou projetés.

Un sommaire des catégories de terres figure au tableau 1a et à la figure 1a. On trouvera plus de détails dans le rapport intitulé *Forest Resources of Ontario 2011*.

Tableau 1a - Superficie totale des terres et des plans d'eau par catégorie de terrain en Ontario

	Superficie totale du territoire ontarien			
		Protégée		
Land Class	Couronne	Régions	Autres	Total
Eau	17 028 847	1 819 446	594 998	19 443 291
Terres humides	8 170 336	1 082 148	245 512	9 497 997
Terrains agricoles	32 564	6 901	5 362 145	5 401 611
Autres	816 335	414 077	995 339	2 225 750
Forêt	57 427 164	6 419 161	7 221 444	71 067 769
Total:	83 475 246	9 741 734	14 419 438	107 636 418

Figure 1a: Superficie provinciale totale par catégorie de terrain

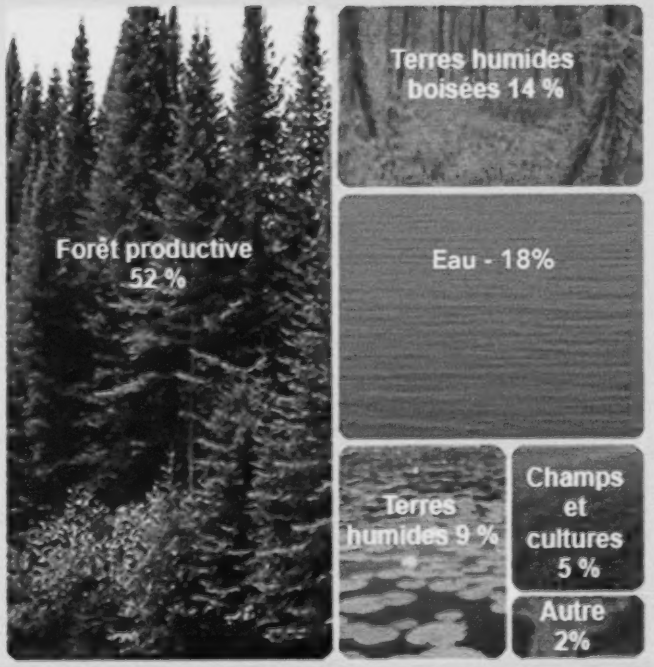

Contexte

Dans tout le présent document, on entend par « terres de la Couronne » des terres dévolues à Sa Majesté du chef de l'Ontario et dont le MRN assure en général la gestion. Les statistiques présentées dans cette section sont tirées des inventaires provinciaux compilés dans le rapport intitulé *Forest Resources of Ontario 2011*, qu'on pourra consulter pour obtenir un complément d'information.

D'une superficie totale de 107,6 millions d'hectares, l'Ontario compte environ 88,3 Mha de surfaces émergées et 19,3 Mha de surfaces d'eaux. Les forêts non productives et productives couvrent plus de 66 % de la province. Cette proportion est nettement plus élevée que dans le reste du Canada, où les forêts ne représentent que 42 % de la superficie totale du pays. La figure 1b illustre les catégories générales de terres de l'Ontario.

Dans la présente section, les forêts sont classées selon trois principaux régimes de propriété : forêts de la Couronne, parcs et forêts appartenant à des intérêts privés ou autres (tableau 1a,b,c). Les terres et les plans d'eau publics et ceux de la Couronne couvrent 78 % du territoire (figure 1c). Les parcs provinciaux et nationaux occupent 9 % du territoire et les forêts et les plans d'eau privés ou fédéraux se partagent les 13 % restants.

Figure 1b - Catégories de terrain satellites

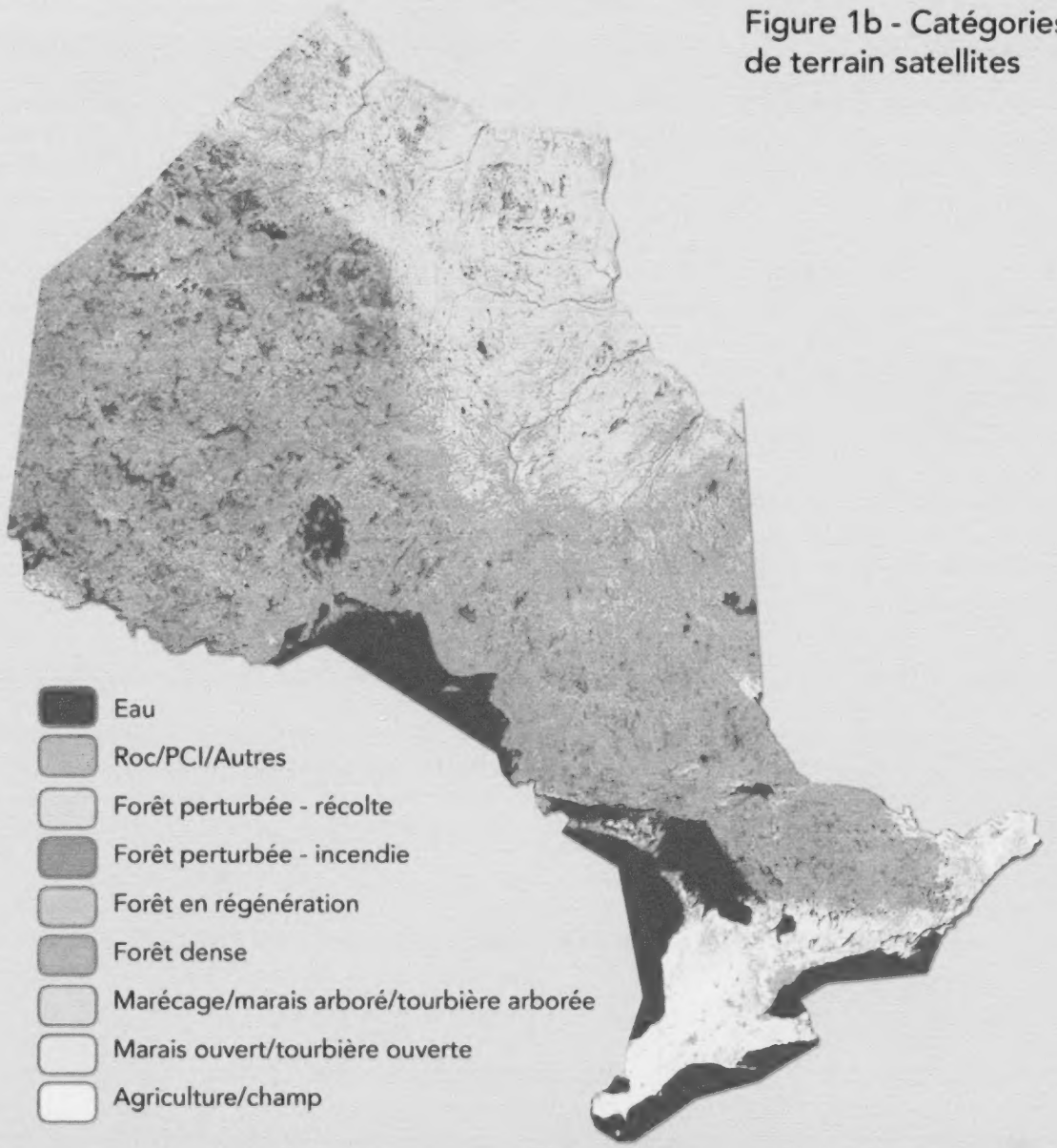

La Zone d'aménagement forestier (ZAF) a une superficie de 43,8 Mha. La forêt productive, soit la zone forestière aménagée en vue de la récolte en Ontario, couvre 27,2 Mha (tableau 1c).

Pour les besoins de la gestion forestière, la province a été divisée géographiquement, selon le contexte. Les principales unités administratives mentionnées dans le présent rapport sont les unités de gestion, les districts et les régions.

La plupart des activités forestières sur les terres de la Couronne sont menées dans la ZAF (figure 1c). Les catégories de terres de la province et de la ZAF sont décrites plus en détail dans les tableaux 1b et 1c, ainsi que dans les figures 1d, 1e, 1f et 1g.

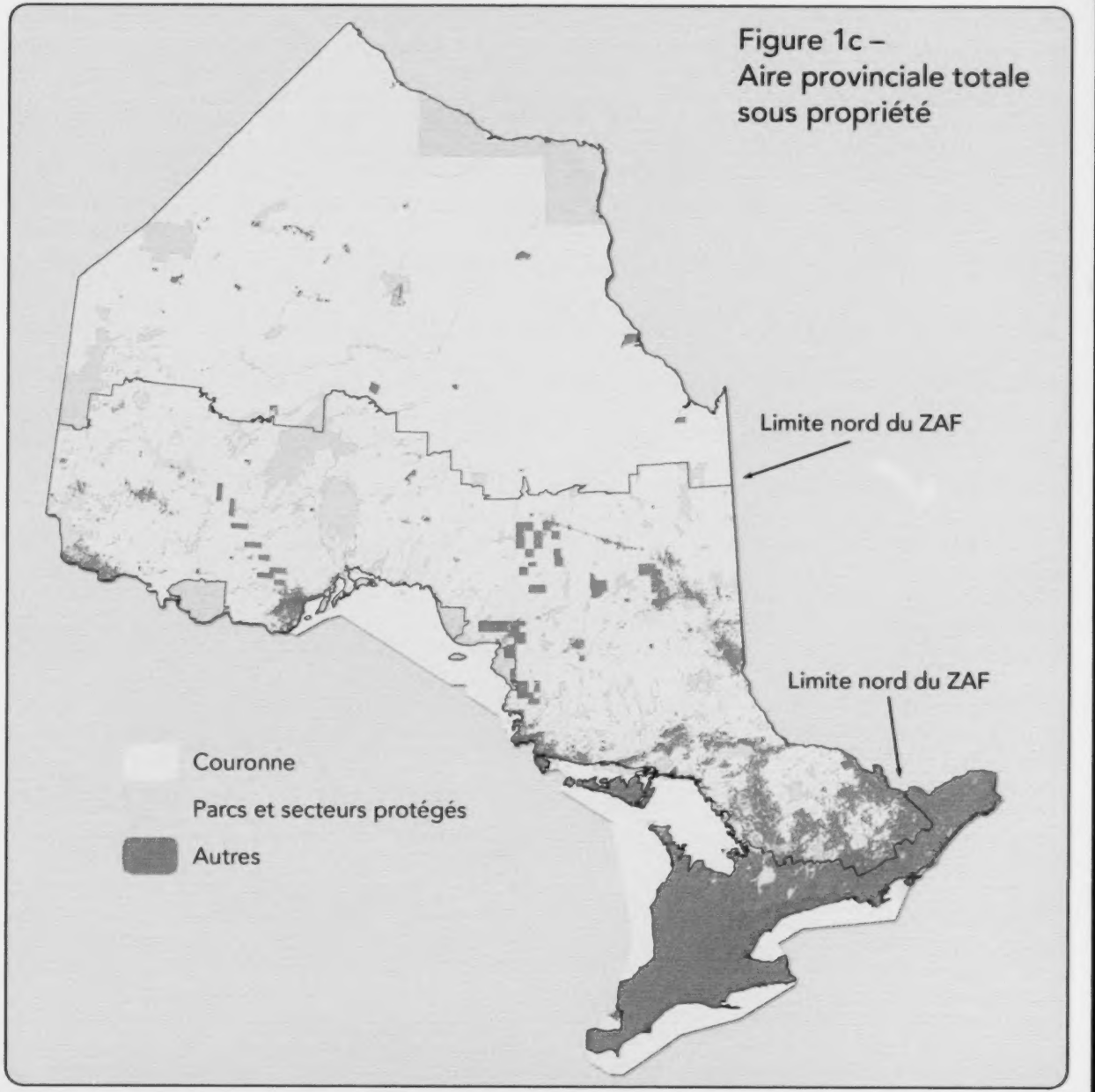

Données

Tableau 1b - Superficie totale des terres et des plans d'eau par catégorie de terrain en Ontario, 2011

Land Class	Superficie totale du territoire ontarien			
	Couronne	Protégée Régions	Autres	Total
Terrains non boisés/Eau				
Eau (Grands Lacs)	8 544 737	150 917	0	8 695 654
Eau	8 484 110	1 668 529	594 998	10 747 637
Terres humides	8 170 336	1 082 148	245 512	9 497 997
Roche	357 098	131 427	146 701	635 225
Terrains agricoles	32 564	6 901	5 362 145	5 401 611
UCL	50 099	3 893	815 160	869 152
Autres	409 138	278 757	33 478	721 373
Total partiel :	26 048 082	3 322 573	7 197 994	36 568 649
Terrains boisés non productifs				
Terres humides	12 744 149	1 142 442	1 086 587	14 973 177
Forêt productive				
Forêt à feuilles caduques dense	3 116 344	541 011	1 695 077	5 352 433
Forêt de résineux dense	13 388 952	1 587 482	1 018 988	15 995 422
Forêts mixtes	11 719 114	1 579 184	2 242 483	15 540 781
Forêt éparse	11 043 761	1 200 602	1 133 904	13 378 267
Perturbations – Récoltes	2 307 411	188 708	20 457	2 516 575
Perturbations – Feux	1 268 389	173 083	11 998	1 453 470
Régénération de la forêt	1 839 044	6 649	11 949	1 857 643
Total partiel :	44 683 015	5 276 719	6 134 858	56 094 592
Toutes les forêts:	57 427 164	6 419 161	7 221 444	71 067 769
Total:	83 475 246	9 741 734	14 419 438	107 636 418

Figure 1d - Superficie totale des terres et des plans d'eau par catégorie de terrain en Ontario

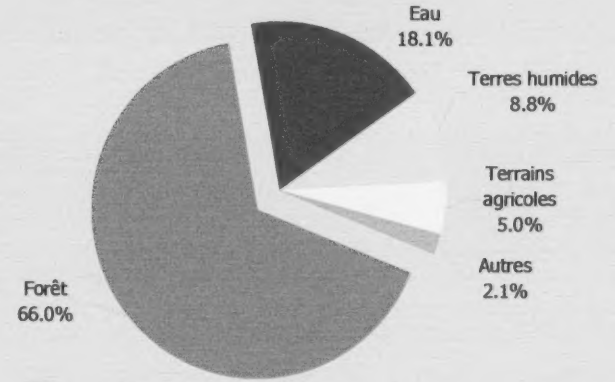

Figure 1e -Toutes les forêts

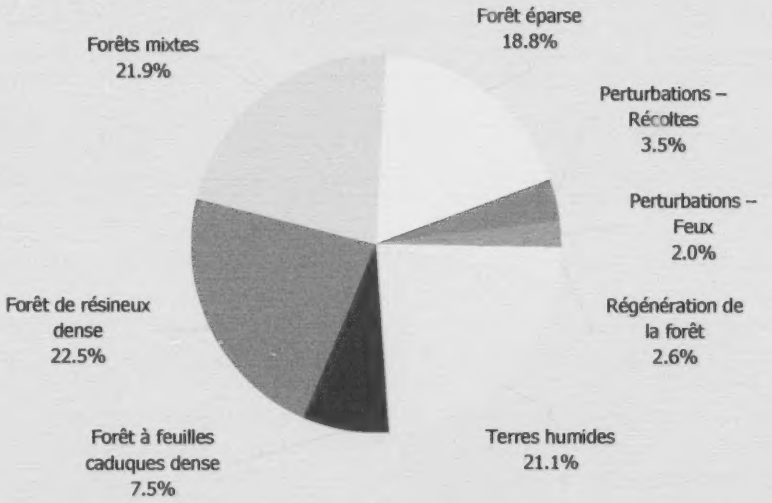

Tableau 1c - Superficie totale des terres et des plans d'eau par catégorie de terrain en Zone d'aménagement forestier (ZAF), 2011

Land Class	Total Provincial Area (hectares) Crown	Parks and Protected Areas	Other	Total
Terrains non boisés/Eau				
Eau	4 550 586	882 338	276 775	5 709 699
Terres humides	284 810	63 001	98 389	446 200
Roche	118 127	57 895	102 826	278 848
Terrains agricoles	13 728	649	581 423	595 800
UCL	38 553	2 228	158 173	198 954
Autres	115 668	13 687	29 503	158 858
Total partiel :	5 121 471	1 019 799	1 247 088	7 388 358
Terrains boisés non productifs				
Terres humides	1 350 304	168 821	182 965	1 702 090
Forêt productive				
Forêt à feuilles caduques dense	2 838 949	291 235	1 125 349	4 255 532
Forêt de résineux dense	7 427 663	972 884	664 485	9 065 031
Forêts mixtes	9 615 450	1 012 613	1 811 293	12 439 356
Forêt éparse	4 338 470	581 912	958 025	5 878 407
Perturbations – Récoltes	867 094	62 855	3 106	933 055
Perturbations – Feux	239 860	41 559	6 442	287 861
Régénération de la forêt	1 838 982	5 937	11 929	1 856 848
Total partiel :	27 166 467	2 968 993	4 580 629	34 716 090
Toutes les forêts:	28 516 771	3 137 814	4 763 594	36 418 180
Total:	33 638 242	4 157 613	6 010 683	43 806 538

[1] *Les renseignements présentés ici sont mis à jour selon un cycle quinquennal.*

Figure 1f - Superficie totale de terres - ZAF

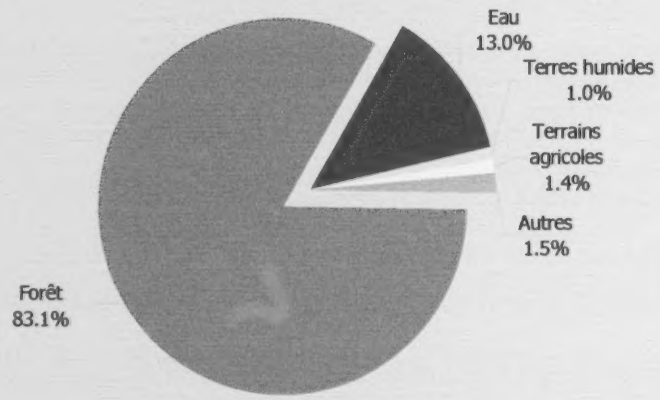

Figure 1g - Toutes les forêts - ZAF

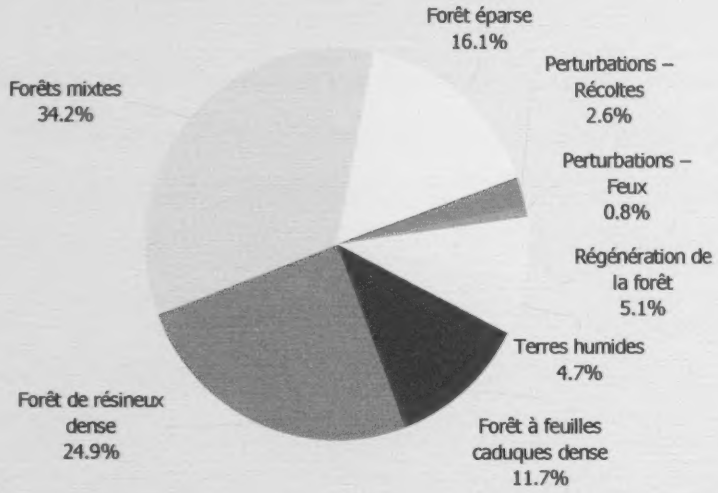

Points saillants

La présente section porte sur les perturbations naturelles en Ontario, soit les incendies, les ravages causés par les insectes, les maladies des arbres et les événements météorologiques.

Bilan des perturbations naturelles – 2009-2010

- Pour la troisième année consécutive, les pertes d'arbres causées par des perturbations naturelles abiotiques (incendies, conditions météorologiques et chablis) ont été faibles (figure 2a).
- L'activité des feux de forêt a été très faible pour une deuxième année de suite, se limitant à 545 hectares (ha). La plupart des incendies qui se sont produits ont touché une superficie de moins de 1 ha.
- Les insectes forestiers ont causé la mort de beaucoup d'arbres et des pertes de croissance importantes (figure 2b). La tordeuse des bourgeons de l'épinette ravage généralement de vastes zones forestières; c'est l'insecte forestier le plus mortel pour les arbres. En 2009-2010, la défoliation par la tordeuse des bourgeons de l'épinette a connu une baisse significative comparativement aux années précédentes. La majeure partie de cette défoliation s'est produite dans la région du Nord-Est, entre Sudbury et North Bay (figure 2g).
- Le dépérissement du peuplier faux-tremble a été le principal agent de perturbation abiotique en 2009-2010. Plus de 3,8 Mha ont été touchés dans la région du Nord-Ouest (districts de Fort Frances et Geraldton). À ce jour, la cause de ce dépérissement demeure inconnue, mais elle fait l'objet de recherches. On estime les pertes de volume à plus de 7 millions de mètres cubes (figure 2c).
- Des tableaux détaillés de la superficie et des volumes touchés par les perturbations naturelles se trouvent dans la portion des données de la présente section.
- Un sommaire détaillé des principales perturbations forestières en 2009 est affiché en ligne sur le site http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/Forests.

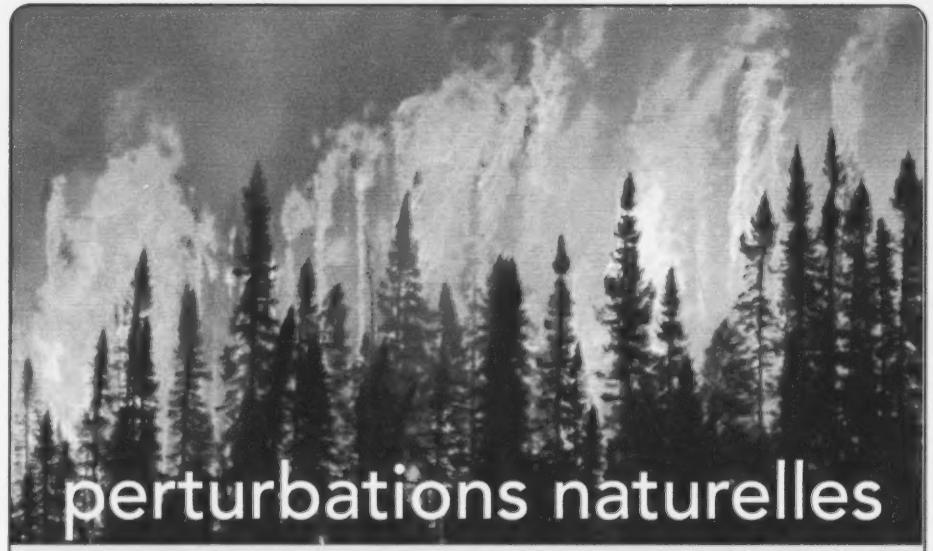

Figure 2a - Superficie provinciale totale touchée par des perturbations abiotiques

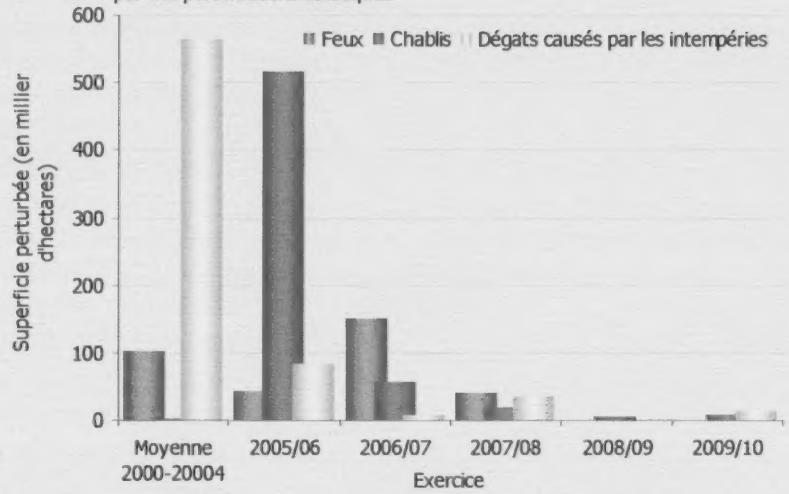

Figure 2b - Superficie provinciale totale perturbée par des insectes

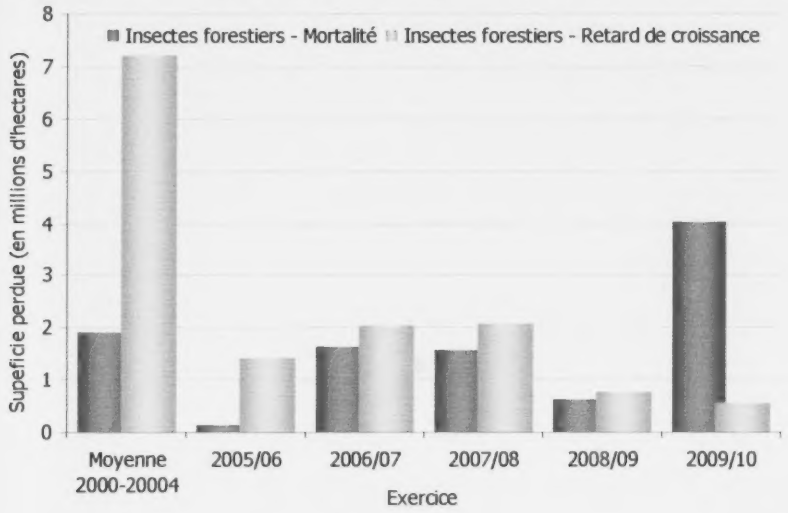

Figure 2c - Estimation des pertes de volume de bois de la Couronne causées par des perturbations naturelles dans la ZAF

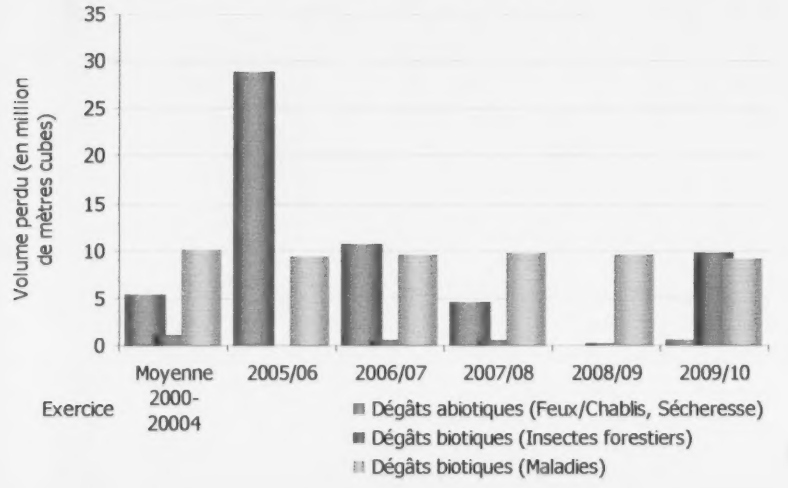

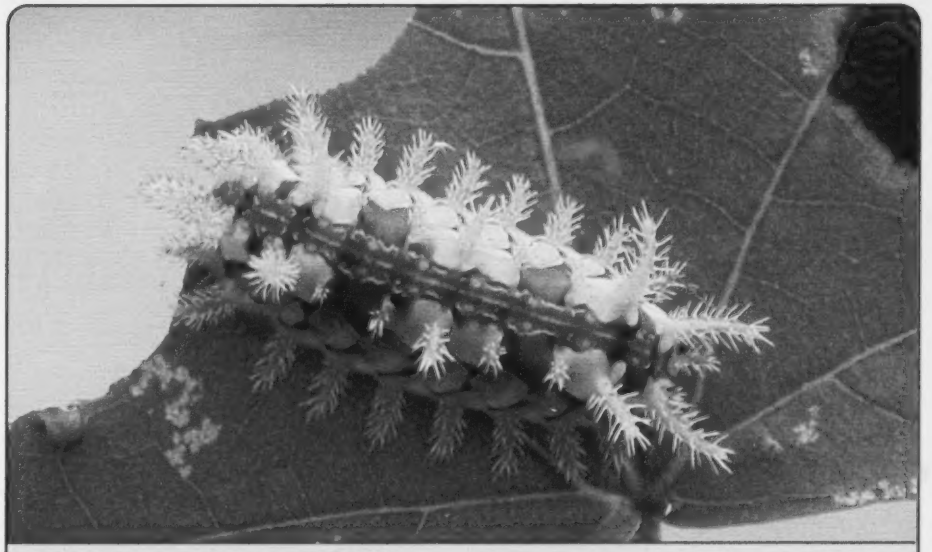

Anisote stigma

Chablis

Contexte

On évalue deux groupes généraux de perturbations forestières naturelles en Ontario, soit les perturbations abiotiques et les perturbations biotiques. Les premières sont dues à des facteurs non vivants, dont les feux irréprimés, la sécheresse et les intempéries (vent, neige et grêle). Les secondes sont causées par des facteurs vivants, notamment des insectes (livrée des forêts, spongieuse, tordeuse des bourgeons de l'épinette), ou par une maladie (hypoxylon, pourridié des racines ou syndrome de Stillwell).

Les perturbations d'origine naturelle (feux de forêt, insectes, maladies, temps violent) se produisent tout au long du cycle végétatif d'une forêt, comme l'illustre la figure 2d. On évalue les perturbations (sauf en ce qui concerne les maladies) en fonction de la superficie (nombre d'hectares) et du volume (nombre de mètres cubes) d'arbres détruits ou endommagés. Les pertes imputables aux maladies des arbres sont évaluées en calculant la perte moyenne de volume par an pour toutes les maladies chroniques. Les zones touchées et les volumes de bois perdus en raison, entre autres, des insectes, des maladies et de graves perturbations météorologiques sont évalués sur la base d'études menées par le Service canadien des forêts et le MRN, qui ont formé un partenariat de surveillance de la santé des forêts.

Toutes les estimations sur les secteurs perturbés, soit celles de la province et de la ZAF, portent sur l'ensemble des terres forestières. Toutefois, le calcul du volume perturbé dans la ZAF se fonde uniquement sur les forêts productives de la Couronne. Selon la gravité des dommages causés aux arbres par ces perturbations, il est souvent possible de mener des opérations de sauvetage dans les zones perturbées en vue de récolter le bois et de réduire les pertes économiques et la menace de feux de forêt. Ces activités, considérées comme de l'exploitation, sont traitées dans la section « Exploitation forestière » du présent rapport.

La superficie totale touchée dans la province, selon le type de perturbation naturelle, est présentée aux tableaux 2a et 2b.

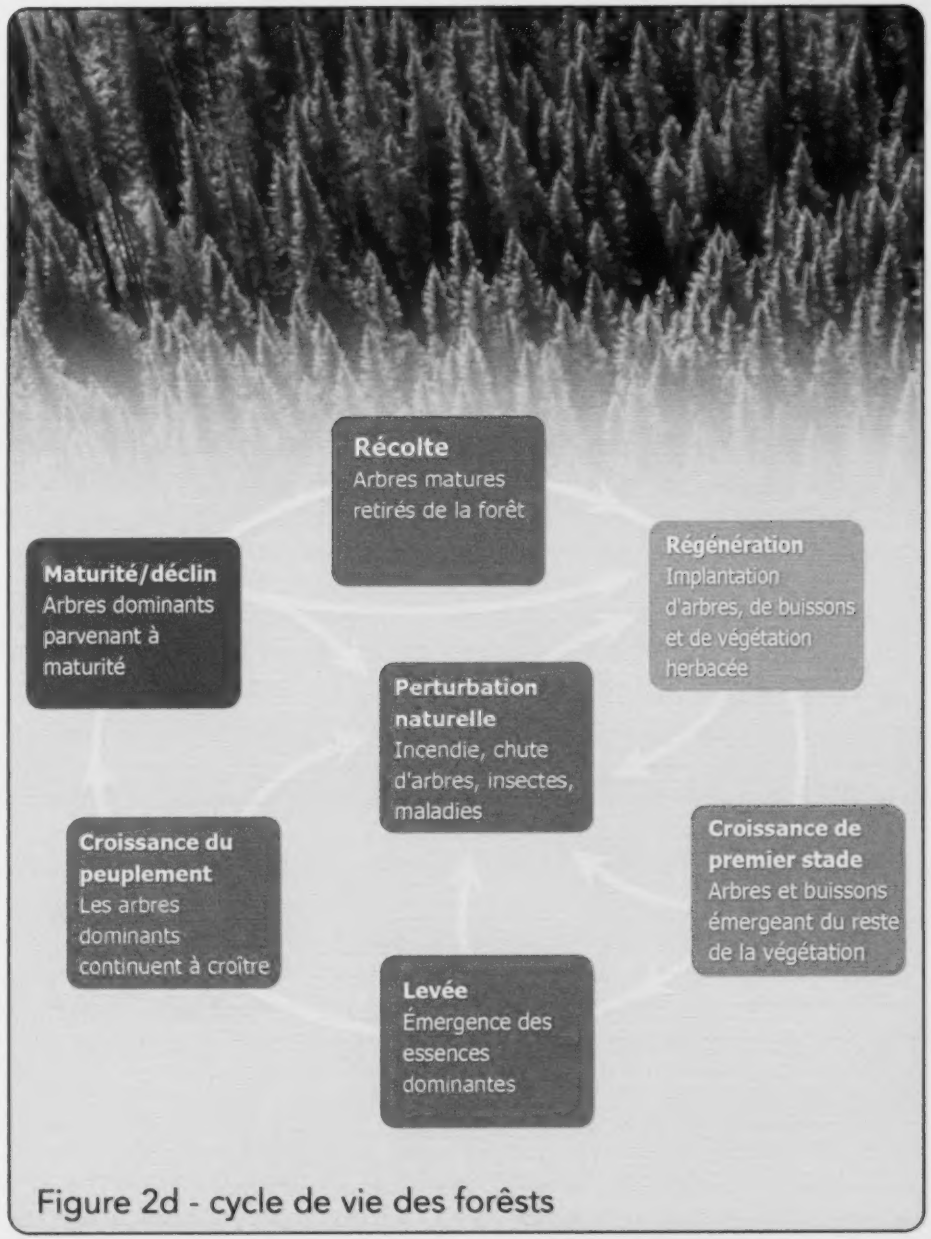

Figure 2d - cycle de vie des forêsts

Les tableaux 2c et 2d présentent un sommaire des pertes en volume subies dans les forêts de la Couronne de la ZAF. Le tableau 2e présente un sommaire des pertes en volume estimatives causées par toutes les perturbations naturelles, selon l'essence forestière. Les proportions de ces superficies sont illustrées aux figures 2d, 2e et 2f.

Les feux de forêt

Le MRN consigne la superficie et le volume de bois perturbés par les feux de forêt dans toutes les régions forestières. Selon les conditions météorologiques, le nombre et l'envergure des incendies varient beaucoup d'une année à l'autre. Il suffit de consulter la figure 2a, qui montre les cinq dernières années de perturbations causées par les incendies de forêt, pour avoir une idée de ces variations (ainsi que la moyenne pour les cinq années antérieures). Une estimation des pertes en volume est donnée au tableau 2c.

Graves perturbations météorologiques

Parmi les perturbations météorologiques qui entraînent la mort d'arbres et des pertes de volume, les tempêtes de vent (causant des dégâts appelés « chablis »), la sécheresse et les dommages dus au froid (glace, neige ou froid intense) sont les plus communes. Des tempêtes d'intensité variable se produisent régulièrement dans l'ensemble de la province. Les dommages causés par ces perturbations sont consignés seulement s'ils sont découverts et s'ils sont suffisamment importants. Une estimation des pertes en volume figure au tableau 2c.

Perturbations dues aux insectes

Les données relatives à la superficie perturbée par les insectes les plus nuisibles et aux pertes en volume qui en découlent se fondent sur une estimation des régions boisées où la défoliation est d'au moins 30 %. En général, un arbre ne meurt qu'au bout de plusieurs années consécutives de défoliation. La durée de sa survie dépend de l'espèce d'insecte, de l'essence de l'arbre et d'autres facteurs.

Rouille vésiculeuse du pin blanc

Pourridié-agaric

De plus, plusieurs insectes peuvent être à l'origine de la défoliation. Les zones déclarées défoliées peuvent l'être à des degrés différents. La superficie totale perturbée par les insectes au cours des cinq dernières années figure au tableau 2a. Les retards de croissance en raison des dommages causés par les insectes sont présentés au tableau 2b. Le volume estimatif des pertes causées par les insectes est donné aux tableaux 2c et 2d.

Maladies

En général, la mort naturelle d'un certain nombre d'arbres chaque année dans un peuplement n'entraîne pas une réduction suffisamment importante de son volume et de sa superficie pour qu'on la consigne et qu'on en tienne compte lors de l'actualisation de l'inventaire. À titre d'exemple, des maladies chroniques, comme le pourridié des racines, tueront quelques arbres éparpillés dans le peuplement. Pour la plupart des maladies, on enregistre donc non pas une perte de superficie, mais plutôt le volume approximatif de bois que représentent les arbres morts et le retard de croissance des arbres vivants. Cependant, le volume estimatif de bois provenant d'arbres morts et de retards de croissance des arbres vivants est calculé annuellement. Le volume approximatif des pertes causées par des maladies chroniques est calculé à partir du taux de mortalité et du retard de croissance imputables au pourridié des racines, à la pourriture des branches d'arbre et au dépérissement du feuillage. Selon les estimations, depuis cinq ans, les pertes dues à des maladies sont relativement stables, à un peu moins de 10 millions de mètres cubes par année (tableau 2c). Ce sont les arbres morts qui représentent la majorité des pertes enregistrées.

Calculer les pertes en volume

On évalue deux groupes généraux de perturbations forestières naturelles en Ontario, soit les perturbations abiotiques et les perturbations biotiques. Les premières sont dues à des facteurs non vivants, dont les feux irréprimés, la sécheresse et les intempéries (vent, neige et grêle). Les secondes sont causées par des facteurs vivants, notamment des insectes (livrée des forêts, spongieuse, tordeuse des bourgeons de l'épinette), ou par une maladie (hypoxylon, pourridié des racines ou syndrome de Stillwell).

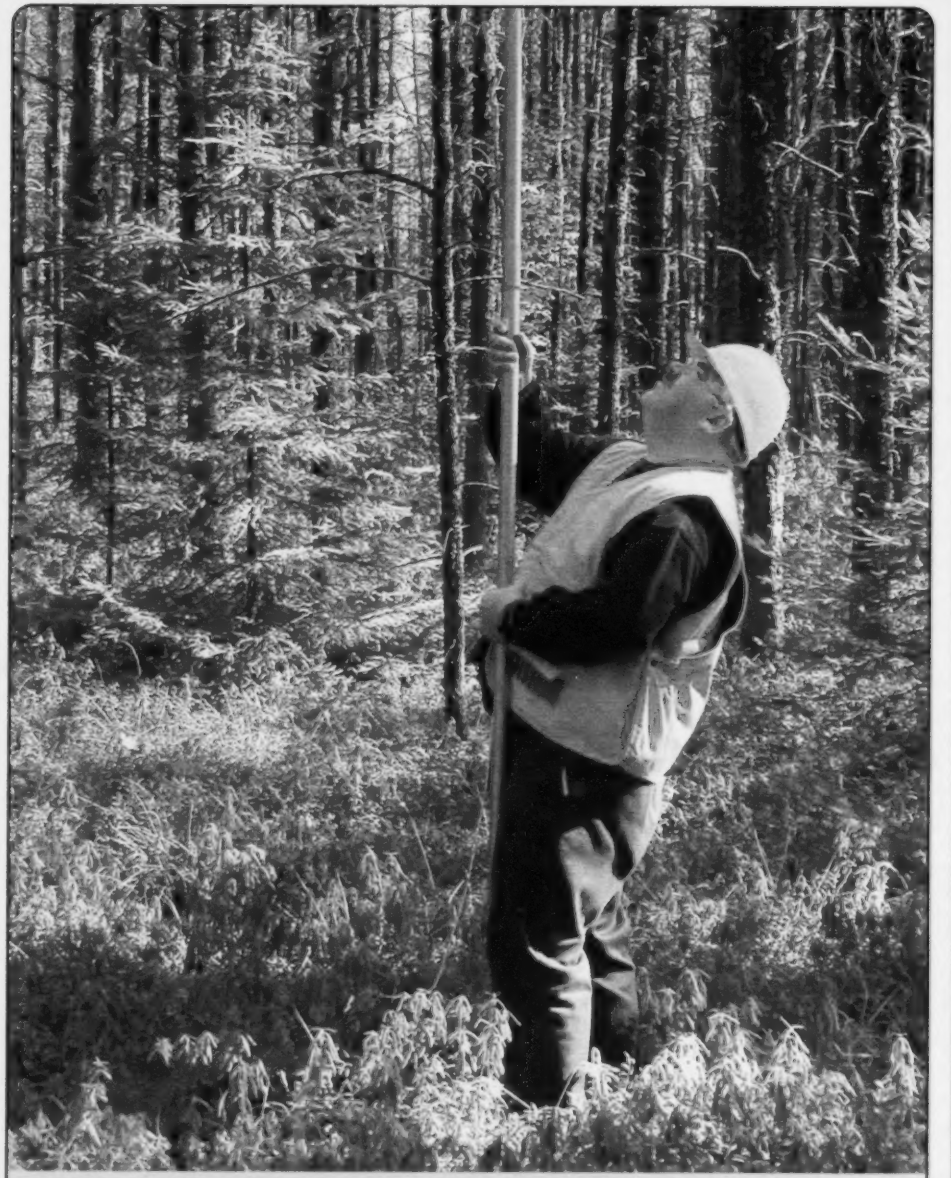

Relevés des dommages causés par les insectes

Beaucoup d'insectes ravageurs et de maladies qu'on rencontre dans les forêts de l'Ontario ne sont pas mortels pour les arbres, mais ils ralentissent leur croissance au printemps et en été. Ainsi, une infestation de livrée des forêts peut faire tomber la croissance du peuplier faux-tremble de 75 % en une seule saison, et celle du bouleau blanc de 40 %. On inscrit cette perte de croissance en tant que perte de volume de l'accroissement courant annuel. Des années de défoliation peuvent entraîner la mort des arbres. Dans ce cas, on l'enregistre comme volume brut total de bois perdu.

La plupart des perturbations abiotiques, comme les feux et les chablis, provoquent de graves dégâts dans la forêt, lesquels entraînent généralement une forte mortalité dans la zone de perturbation. On étudie chaque type de perturbation et on élabore des facteurs de perte de croissance ou de mortalité d'après des échantillons recueillis sur le terrain. L'évaluation des maladies chroniques des arbres, comme l'hypoxylon ou le pourridié des racines, n'est pas fondée sur la superficie, car on part du principe que tous les arbres en souffrent dans une certaine mesure. On établit plutôt, pour toute la ZAF, des chiffres estimatifs selon l'essence et l'âge, qui sont déclarés pour les forêts de la Couronne.

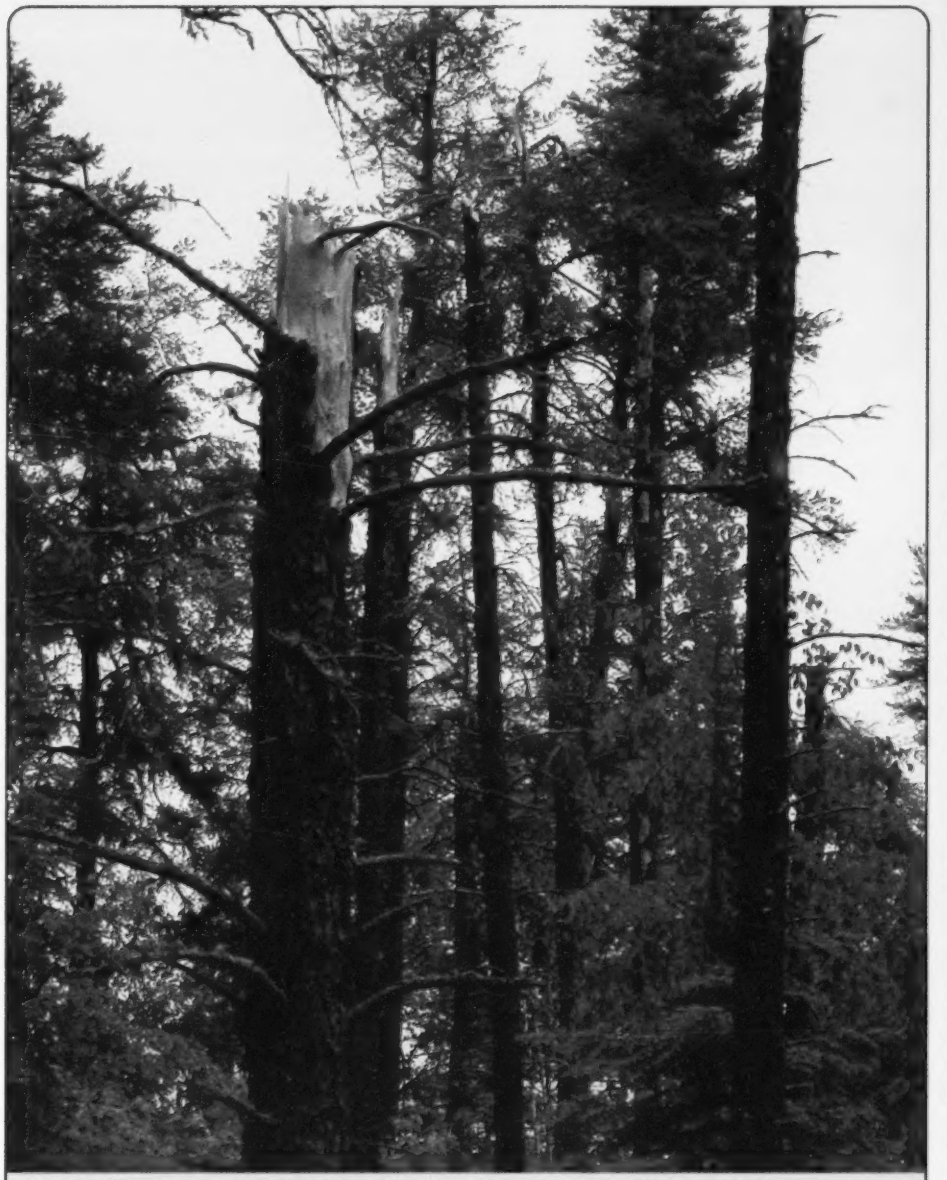

Dégats causés par les intempéries

Données

Tableau 2a - Superficie provinciale totale touchée par des perturbations naturelles - Mortalité

Superficie en hectares

Perturbations naturelles	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Dégâts abiotiques - Feux et Dégats causés par les intempéries						
Feux	103 079	42 847	149 807	40 150	238	545
Chablis	3 434	516 920	57 636	17 924	6 630	7 947
Dégats causés par les intempéries	550 798	960	0	936	509	12 151
Sécheresse	14 136	82 867	7 071	33 315	0	0
Total:	671 447	643 594	214 514	92 325	7 377	20 642
Dégâts biotiques - Insectes forestiers et Maladies						
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	1 752 722	17 112	817 434	849 052	450 387	180 027
Tordeuse de pin gris	1 039	98 306	791 888	687 715	138 103	5 938
Spongieuse	43 823	1 280	10 475	33 056	40 745	3 638
Autres insectes nuisibles pour le peuplier ou le bouleau	103 964	1 987	0	0	0	3 797 700
Autres insectes	1 364	4 803	5 984	1 977	8 146	20 635
Total:	1 902 911	123 488	1 625 782	1 571 800	637 381	4 007 939
Total - Mortalité	2 574 358	767 082	1 840 295	1 664 125	644 758	4 028 581

Tableau 2b - Superficie provinciale totale touchée par des perturbations naturelles - B70

Superficie en hectares

Perturbations naturelles	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Dégâts abiotiques - Feux et Dégats causés par les intempéries						
Dégats causés par les intempéries	35 540	730 307	0	376 715	509	12 151
Sécheresse	1 195 112	82 867	7 071	33 315	0	0
Total:	1 230 652	813 174	7 071	410 030	509	12 151
Dégâts biotiques - Insectes forestiers et Maladies						
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	185 033	337 245	817 434	849 052	450 387	291 628
Tordeuse de pin gris	171	98 306	791 888	687 715	138 103	120 451
Spongieuse	43 823	1 280	10 475	33 056	40 745	3 638
Livrée des forêts	6 850 267	469 795	370 772	371 512	42 895	8 912
Autres insectes nuisibles pour le peuplier ou le bouleau	65 668	93 645	35 804	84 588	98 431	109 492
Autres insectes	41 187	409 741	22 668	46 776	4 895	27 479
Total:	7 186 149	1 410 012	2 049 042	2 072 698	775 456	561 600
Total - Retard de croissance	8 416 801	2 223 185	2 056 113	2 482 728	775 965	573 750

Figure 2d - Perte de volume, selon le type de perturbation - 2009/10

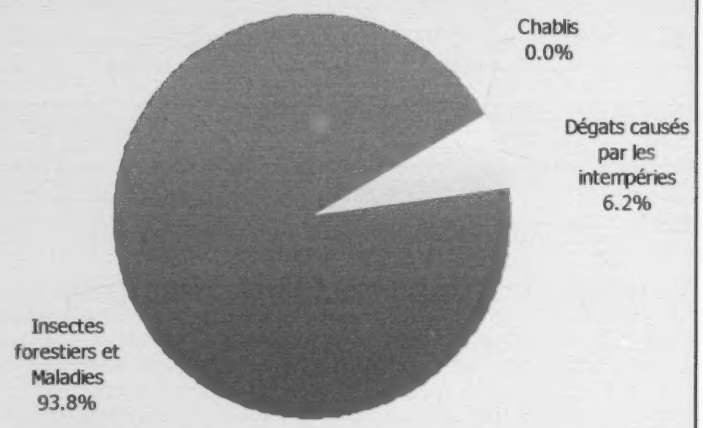

Figure 2e - Perte de volume, selon le type de perturbation - 2005-2009

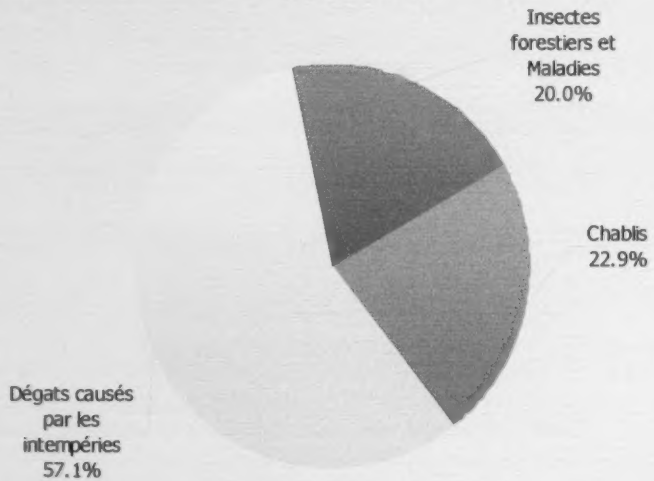

Tableau 2c - Pertes en volume - Mortalité - Volume de la ZAF de la Couronne

volume d'arbres morts en mètres cubes, retard de croissance en mètres cubes

Perturbations naturelles	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Feux	1 570 576	3 767 975	5 849 552	3 214 957	0	0
Chablis et Dégats causés par les intempéries	3 774 788	25 160 704	4 775 952	1 390 923	2 749	653 180
Insectes forestiers et Maladies	1 206 649	57 896	624 770	526 638	202 181	9 798 753
Maladies	10 137 722	9 409 456	9 595 952	9 689 325	9 519 692	9 215 711
Total:	16 689 734	38 396 031	20 846 226	14 821 843	9 724 622	19 667 644

Tableau 2d - Pertes en volume - Retard de croissance - Volume de la ZAF de la Couronne

volume d'arbres morts en mètres cubes, retard de croissance en mètres cubes

Perturbations naturelles	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Dégats causés par les intempéries et sécheresse	189 287	7 883	1 671	503	0	826
Insectes forestiers et Maladies	1 567 145	81 228	142 710	138 712	64 560	30 457
Maladies	2 250 631	1 919 957	1 909 781	1 910 691	2 170 992	2 148 697
Total:	4 007 063	2 009 069	2 054 163	2 049 906	2 235 551	2 179 980

Tableau 2e - Volume de la ZAF de la Couronne - Mortalité

volume d'arbres morts en mètres cubes, retard de croissance en mètres cubes

Perturbations naturelles	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Pin blanc et rouge	88 748	79 623	691 750	85 795	72	1 327
Pin gris	769 361	5 122 721	2 444 110	1 406 578	49 847	830 014
Épinette	2 953 852	13 728 765	1 565 909	1 727 142	8 774	357 854
Sapin baumier	848 821	984 079	382 769	441 906	122 787	68 024
Autre résineux	53 391	483 267	291 830	78 757	17 710	14 680
Peuplier	1 185 169	6 853 655	2 658 267	976 286	4 113	9 142 552
Bouleau à papier	261 052	1 660 491	2 306 991	391 441	1 359	35 792
Chêne	601	8 065	79 690	32	77	579
Érable	76	6 608	472 703	5 754	0	0
Autres feuillus	392 192	59 302	368 262	18 825	193	1 112
Total:	6 553 263	28 986 575	11 262 282	5 132 518	204 930	10 451 933

Sources : Cartographie des perturbations naturelles réalisée par la Direction des sciences et de l'information; estimations des pertes en volume réalisées par la Section de l'évaluation et des normes relatives aux forêts.

Figure 2f - Estimation des pertes de volume de bois de la Couronne causées par des perturbations naturelles dans la ZAF

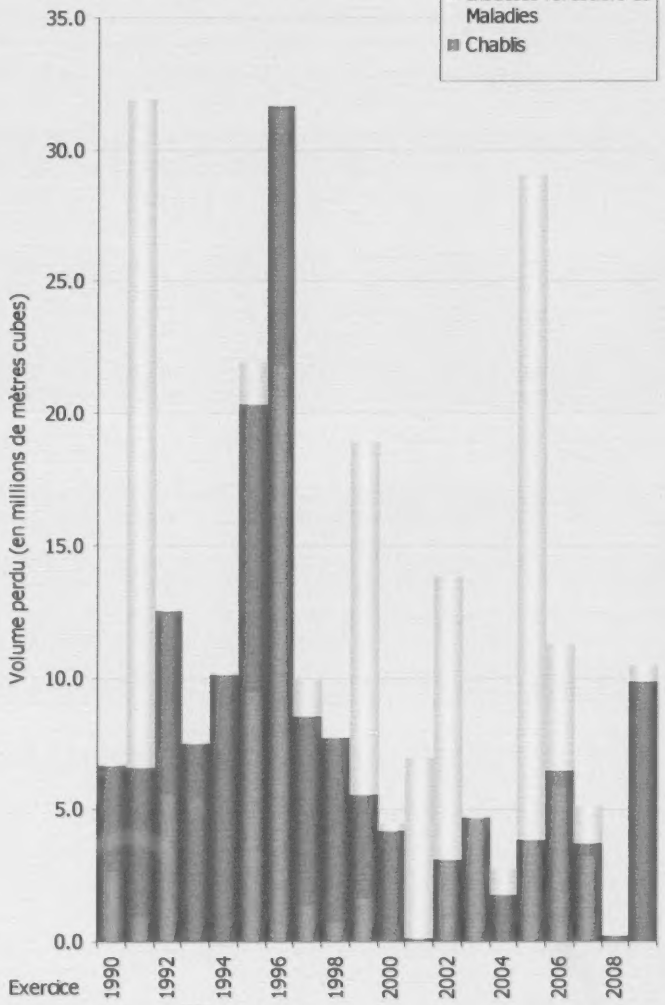

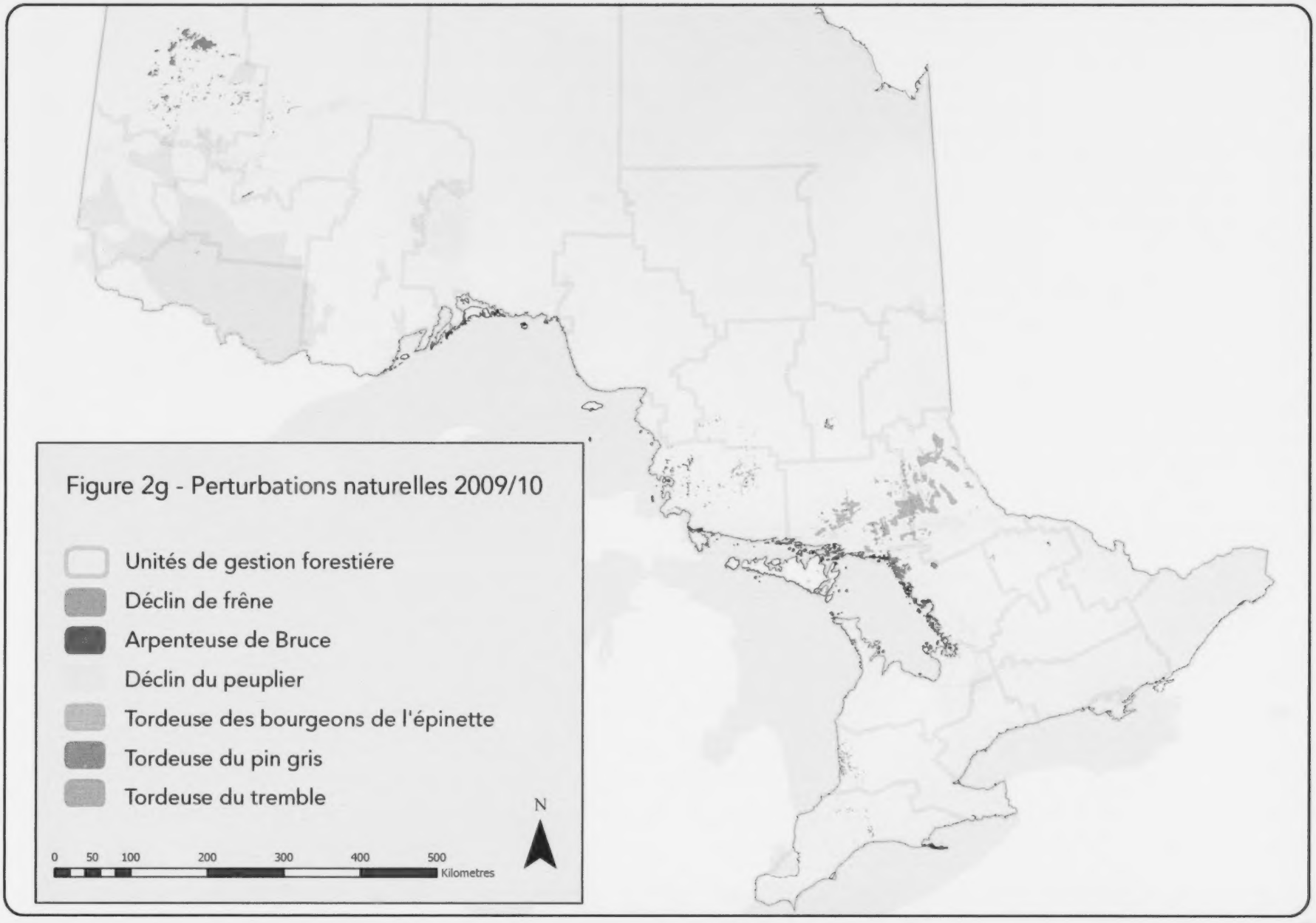
Figure 2g - Perturbations naturelles 2009/10
Unités de gestion forestiére
Déclin de frêne
Arpenteuse de Bruce
Déclin du peuplier
Tordeuse des bourgeons de l'épinette
Tordeuse du pin gris
Tordeuse du tremble
N
0 50 100 200 300 400 500
Kilometres

Points saillants

Cette section traite de l'ampleur des activités d'exploitation forestière. Les aménagistes forestiers doivent obligatoirement présenter chaque année un rapport sur les territoires exploités et les volumes récoltés dans les forêts de la Couronne de l'Ontario. Les activités d'exploitation sur les terres privées ne sont pas visées.

Sommaire de la superficie récoltée – 2009-2010

- La surface totale de récolte sur les terres publiques a atteint 99 464 ha, pour la plus grande partie selon le système sylvicole de coupe à blanc (figure 3a).
- Les niveaux de récolte en 2009-2010 correspondent au tiers de la superficie de récolte autorisée (figure 3a). L'état du marché a contribué à une baisse significative de la superficie récoltée au cours des quatre dernières années.
- Les perturbations naturelles déclarées dans la section précédente touchent annuellement une superficie plus vaste que la récolte (figure 3b).
- Le bois de 851 ha de forêts touchées par des perturbations naturelles a été récupéré.

Figure 3a - Superficie exploitée, selon le régime sylvicole

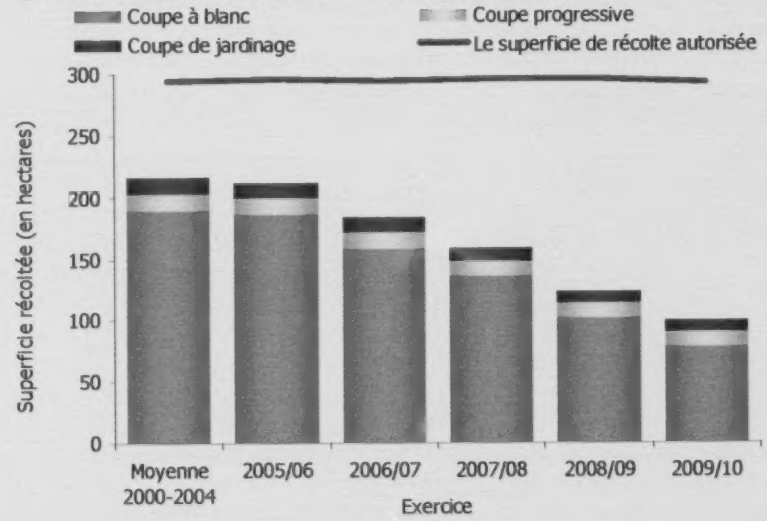

Figure 3b - Superficie perturbée par les récolte et des causes naturelles dans la ZAF

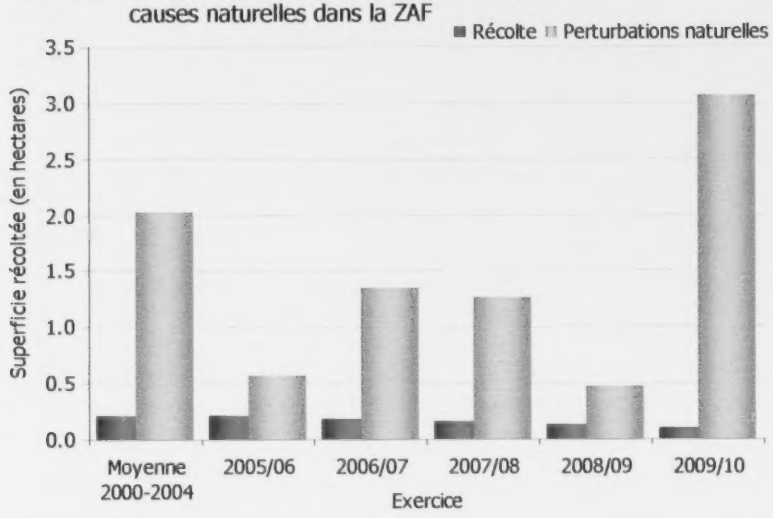

Figure 3c - Volume de feuillus et de résineux récolté sur les terres de la Couronne

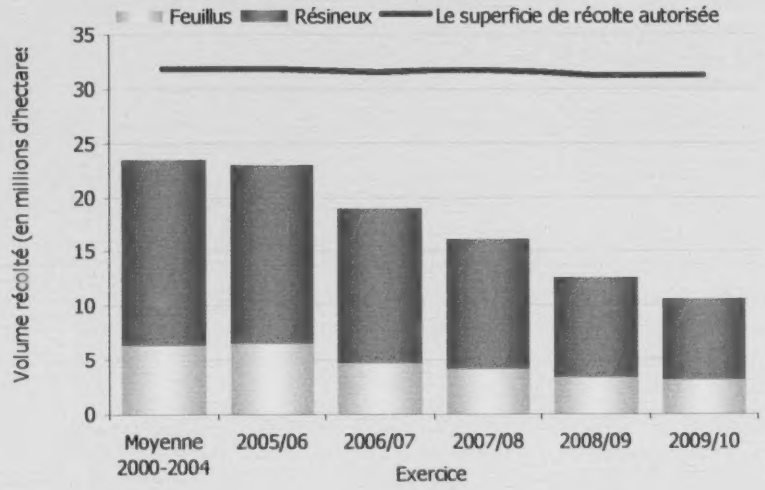

Sommaire du volume récolté – 2009-2010

- Le volume des récoltes a diminué de façon marquée au cours des quatre dernières années (figure 3c et tableau 3a) en raison du ralentissement économique de l'industrie forestière.
- Les récoltes de bois sur les terres de la Couronne ont totalisé 10,6 millions de mètre s cubes (figure 3c), provenant en majorité de résineux (conifères).
- Le volume total récolté est nettement inférieur au volume de mortalité total (19,7 millions de mètres cubes) attribuable aux insectes, à la maladie, aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux incendies (tableau 3c et figure 3d, 3e, 3f).
- Le volume des récoltes en 2009-2010 correspond au tiers du volume de récolte autorisé (figure 3c).

Figure 3d - Volume de bois récolté dans la ZAF, dans l'ensemble et selon le type de perturbation naturelle

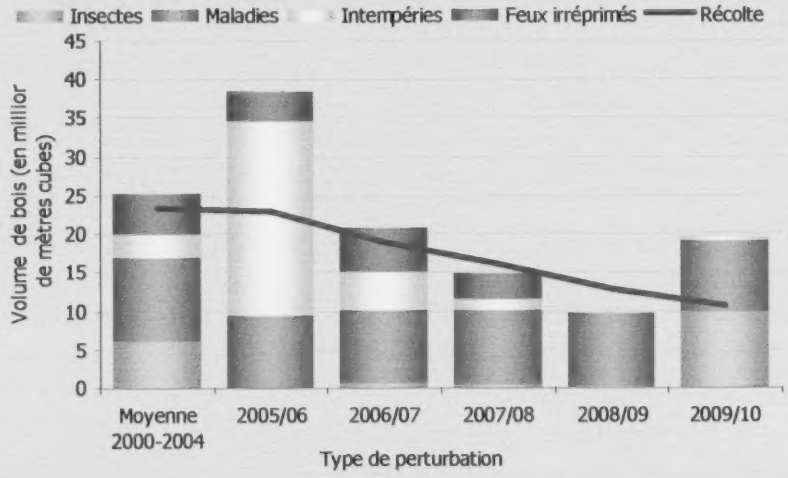

Tableau 3a - Volume de récolte, par essence (en mètres cubes)

Essences de résineux	Volume (m^3)
Pin blanc	405 907
Pin rouge	167 989
Pin gris	3 219 323
Épinette	3 048 531
Pruche	14 037
Sapin baumier	253 239
Thuya	8 224
Mélèze	32 804
Autre résineux	267 453
Total de résineux	7 417 507

Essences de feuillus	Volume (m^3)
Érable	508 499
Bouleau jaune	40 474
Bouleau à papier	403 397
Chêne	21 011
Hêtre	21 985
Peuplier	1 974 748
Tilleul	5 460
Frêne	3 773
Autres feuillus	204 613
Total de feuillus	3 183 960

Total provincial	10 601 467

coupe à blanc

Sommaire des superficies de coupe à blanc – 2009-2010

Les rapports annuels des unités de gestion ont été analysés afin de mesurer les paramètres de taille et de fréquence pour les secteurs exploités selon le système sylvicole de coupe à blanc en 2009-2010.

Région de la forêt boréale

- En 2009-2010, on comptait au total 852 secteurs actifs de récolte en coupe à blanc dans la forêt boréale. De ces secteurs, 826 (97 %) occupaient une superficie de moins de 260 ha. La taille moyenne des opérations de coupe à blanc était de 60 ha et la superficie maximale, de 1 422 ha.

Région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent

- En 2009-2010, on comptait au total 654 secteurs actifs de récolte en coupe à blanc dans la forêt boréale. De ces secteurs, 647 (99 %) occupaient une superficie de moins de 260 ha. La taille moyenne des opérations de coupe à blanc était de 40 ha et la superficie maximale, de 754 ha.

Les rapports annuels des unités de gestion sont affichés sur le site Web de la Section de la planification de la gestion forestière du MRN, à l'adresse http://ontario.ca/forestplans (cliquer sur « Français » pour consulter la version française). Ces rapports contiennent des détails supplémentaires sur la taille des secteurs exploités selon le système sylvicole de coupe à blanc.

**La forêt Sapawe n'a pas produit de rapport annuel pour l'exercice 2009-2010. Toutes les valeurs de superficie comprennent des estimations relatives à la forêt Sapawe fondées sur son rapport annuel 2008-2009. Les volumes récoltés correspondent aux valeurs réelles de 2009-2010 fondées sur les registres de mesurage.*

coupe à blanc

Contexte

En Ontario, les forêts sont exploitées conformément au principe de durabilité; leur réglementation et leur surveillance sont fonction du plan de gestion forestière (PGF) approuvé. Le MRN exige de fixer, pour chaque unité de gestion, un niveau de récolte qui garantisse la santé de la forêt. Le PGF indique la superficie de récolte autorisée et le volume correspondant. Cependant, en Ontario, la récolte est réglementée en fonction de la superficie et non du volume.

La plupart des activités de récolte menées sur les terres forestières de la Couronne de l'Ontario se déroulent dans la forêt boréale et la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent, situées dans la Zone d'aménagement forestier.

Régimes sylvicoles utilisés en Ontario

L'exploitation forestière regroupe plusieurs actions qui, combinées à des activités de régénération et d'entretien (p. ex., soins sylvicoles, protection), forment un régime sylvicole. Ces régimes sont classés selon la méthode de récolte. En Ontario, on utilise trois régimes sylvicoles : la coupe de jardinage, la coupe progressive et la coupe à blanc. Ces différents régimes sylvicoles sont employés pour favoriser autant que possible la régénération de la forêt. Le régime à appliquer sera choisi en fonction des caractéristiques du peuplement forestier actuel et du résultat visé.

Coupe de jardinage

Dans le cadre de la coupe de jardinage, on enlève, individuellement ou par petits groupes, les arbres arrivés à maturité, les arbres malades ou les arbres indésirables par rotation de 10 à 40 ans. Cette méthode donne des arbres d'âges différents. On l'appelle le régime sylvicole inéquienne.

coupe de jardinage

La coupe de jardinage est mise en œuvre surtout dans les peuplements de feuillus tolérants à l'ombre (p. ex., érable, chêne et hêtre). Les arbres laissés offrent la quantité d'ombre nécessaire à la régénération du sous-bois.
Ce type de coupe est pratiqué surtout dans la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Coupe progressive

Dans le cadre de la coupe progressive, on récolte les arbres arrivés à maturité en deux ou plusieurs étapes de coupe pour faciliter la croissance et la régénération naturelle sous les arbres rémanents ou à proximité de ceux-ci. Cette intervention peut être effectuée en coupant uniformément la surface du peuplement ou en coupant par bandes étroites. Cette coupe donne des peuplements d'arbres ayant à peu près le même âge. On l'appelle le régime sylvicole équienne. La coupe progressive est pratiquée dans la région boréale et la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et est appliquée en particulier aux peuplements de pin blanc et de pin rouge et aux feuillus tolérants.

Coupe à blanc

Dans le cadre de la coupe à blanc, on récolte généralement en une seule opération la totalité des arbres d'un peuplement. On conserve quelques arbres dans la zone exploitée ou des parties du peuplement forestier à des fins sylvicoles (p. ex., semenciers) ou pour protéger les ressources de la forêt (p. ex., habitat de la martre, oiseaux nichant dans les cavités). La régénération peut être naturelle ou artificielle (p. ex., plantation) ou les deux.

Cette méthode d'exploitation donne des peuplements dont la plupart des arbres ont à peu près le même âge. On l'appelle le régime sylvicole équienne. Le régime de la coupe à blanc est pratiqué principalement dans les zones où les espèces arborescentes (p. ex., le pin gris, l'épinette noire, l'épinette blanche, le peuplier et le bouleau gris) s'adaptent en se régénérant après des perturbations naturelles, telles que des feux irréprimés.

coupe progressive de régénération

Actuellement en Ontario, la coupe à blanc est appliquée de façon à imiter les perturbations naturelles. Simulation des perturbations naturelles

Le *Forest Management Guide for Natural Disturbance Pattern Emulation* [*Guide de gestion forestière pour la simulation des perturbations naturelles* (guide NDPE)] de 2001 a amené l'Ontario à modifier ses pratiques forestières afin de mieux préserver la biodiversité et les processus naturels des forêts. Pour ce faire, on simule autant que possible la configuration des paysages à la suite des feux de forêt (variations de dimensions et de formes). C'est ce qu'on appelle la simulation des perturbations naturelles. Cette pratique forestière est observée en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du régime sylvicole de la coupe à blanc dans la forêt boréale.

Même s'il est impossible d'imiter parfaitement les perturbations naturelles, le guide indique des méthodes de récolte permettant de reproduire l'éventail et les configurations naturelles des perturbations causées par un feu, indépendamment de leur importance. Cette répartition des coupes crée un habitat qui convient aux espèces fauniques. De petites perturbations favorisent la création d'un habitat propice à certaines espèces, comme l'orignal, l'ours noir et la gélinotte huppée, car elles maximisent la création de zones « bordures » où se rencontrent des types de forêt, des caractéristiques ou des classes d'âge différents. Les perturbations plus importantes créent un habitat propice aux espèces qui préfèrent une grande forêt uniforme, comme le caribou des forêts. Les espèces fauniques sont adaptées aux paysages forestiers largement sculptés par les incendies de forêt, même que cet habitat leur réussit.

Le guide NDPE contient également une norme qui stipule que 80 % des coupes à blanc prévues dans la région de la forêt boréale et 90 % des coupes à blanc prévues dans la région de la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent soient effectuées sur une superficie de moins de 260 ha. De plus, le guide comporte des directives sur la mesure de l'étendue des aires de coupe à blanc adjacentes, y compris des exigences sur l'espacement temporel et physique des coupes à blanc. De façon générale, une aire de coupe à blanc est dite adjacente lorsqu'il y a moins de 200 mètres de terrain boisé entre elle et une autre aire de coupe à blanc.

Bloc de récolte selon le guide NDPE

En outre, si une aire de coupe à blanc adjacente mesure plus de trois mètres de haut ou a 20 ans, elle ne fait pas partie de la coupe à blanc.

De nouveaux guides d'aménagement des paysages élaborés en 2010 sont appelés à remplacer les orientations contenues dans le guide NDPE. Le *Forest Management Guide for Great Lakes–St. Lawrence Landscapes* [*Guide d'aménagement forestier des paysages des Grands Lacs et du Saint-Laurent* (guide GL-SL)] et le *Forest Management Guide for Conserving Biodiversity at Stand et Site Scales* [*Guide d'aménagement forestier pour préserver la biodiversité à l'échelle des peuplements et des sites*] seront mis en œuvre en même temps que les plans l'aménagement forestier, à compter d'avril 2011. Le guide GL-SL s'applique uniquement à la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Le guide NDPE continuera d'être appliqué dans la forêt boréale jusqu'à l'approbation du guide des paysages boréaux.

Bloc de récolte selon le guide NDPE

Données

Tableau 4a - Volume de récolte, par essence (en mètres cubes)

Essences de résineux	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Essences de résineux						
Pin blanc	483 282	474 235	575 258	384 925	365 854	405 907
Pin rouge	235 465	225 136	252 351	178 322	193 499	167 989
Pin gris	5 818 193	5 427 202	4 652 088	4 180 294	3 180 122	3 219 323
Épinette	9 769 174	9 597 609	8 190 260	6 471 432	4 919 571	3 048 531
Pruche	26 667	25 456	33 720	26 666	25 944	14 037
Sapin baumier	554 091	536 170	418 950	443 726	355 014	253 239
Thuya	25 827	65 759	12 860	30 336	13 565	8 224
Mélèze	32 732	58 617	21 150	38 731	28 980	32 804
Autre résineux	132	12 528	28 611	119 292	232 243	267 453
Total de résineux	16 945 562	16 422 711	14 185 249	11 873 722	9 314 792	7 417 507
Essences de feuillus						
Érable	586 089	664 641	699 730	620 966	564 417	508 499
Bouleau jaune	49 108	64 581	51 462	42 718	41 956	40 474
Bouleau à papier	520 640	823 274	544 439	550 046	397 762	403 397
Chêne	36 773	45 412	37 655	36 845	32 243	21 011
Hêtre	37 422	47 765	49 577	42 688	28 844	21 985
Peuplier	5 165 621	4 802 725	3 271 073	2 756 150	2 096 666	1 974 748
Tilleul	13 792	15 194	13 451	14 451	8 436	5 460
Frêne	4 291	6 295	7 211	5 865	5 266	3 773
Autres feuillus	2 111	5 798	13 730	108 981	132 228	204 613
Total de feuillus	6 415 846	6 475 685	4 688 329	4 178 711	3 307 819	3 183 960
Total provincial	23 361 408	22 898 396	18 873 577	16 052 433	12 622 611	10 601 467

Tableau 3c - Volume de bois récolté dans la ZAF, dans l'ensemble et selon le type de perturbation naturelle

Disturbance Type	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Récolte	23 361 408	22 898 396	18 873 577	16 052 433	12 622 611	10 601 467
Insectes forestiers	6 066 892	57 896	624 770	526 638	202 181	9 798 753
Maladies	10 949 673	9 409 456	9 595 952	9 689 325	9 519 692	9 215 711
Dégats/Sécheresse	2 993 829	25 160 704	4 775 952	1 390 923	2 749	653 180
Feux	5 126 327	3 767 975	5 849 552	3 214 957	0	0
Total	48 498 129	61 294 427	39 719 804	30 874 276	22 347 233	30 269 111

Figure 3e - Volume de récolte - 2009/10

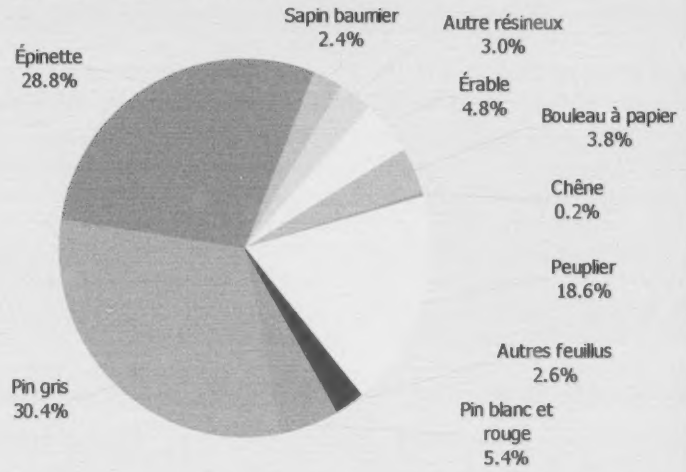

Figure 3f - Volume de de perturbation naturelle - 2009/10

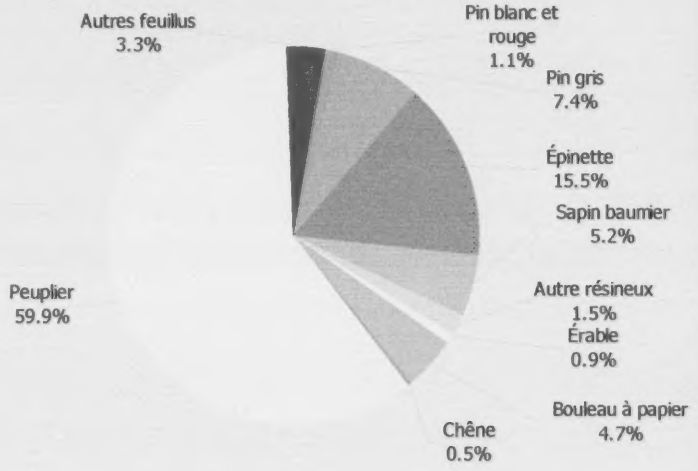

Points saillants

La présente section porte sur les activités de régénération forestière et de soins sylvicoles (p. ex., plantation, soins sylvicoles par voie aérienne), la protection (activités qui visent à éviter ou gérer les dommages causés par les perturbations naturelles) et le financement des activités de renouvellement et d'entretien.

Bilan des activités de régénération forestière et des soins sylvicoles – 2009-2010

- Les conditions qui ont mené à une réduction des niveaux de récolte ont également entraîné un ralentissement des activités de plantation, de semis, de préparation des sites et d'application de produits chimiques (figure 4a).
- Au total, les efforts de régénération ont diminué (conséquence directe de du ralentissement des activités de récolte), mais le niveau de la régénération (naturelle et assistée) demeure nettement supérieur au volume des récoltes (figure 4a).

Figure 4a - Zone de régénération selon le régime sylvicole

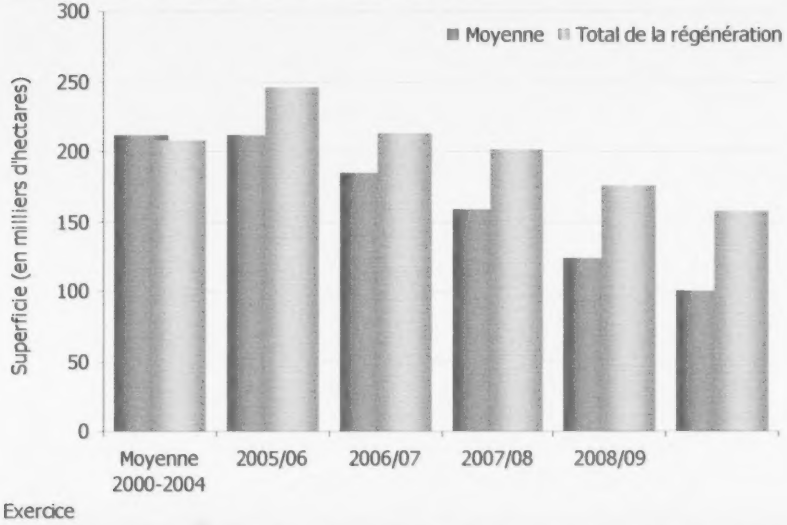

Figure 4b - Zone de régénération – Système sylvicole de coupe à blanc

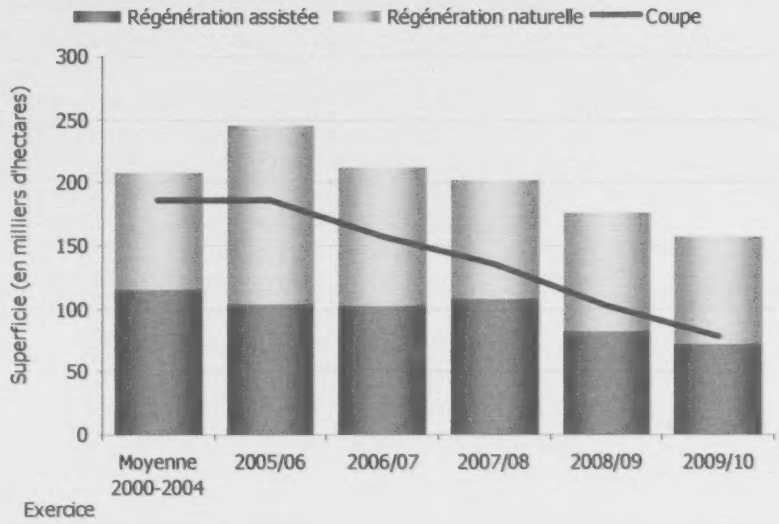

- Les systèmes de coupe progressive et de jardinage conservent un niveau de récolte relativement constant (figures 4c et 4d).
- La plantation d'arbres demeure la principale méthode de régénération assistée; près de 82 millions d'arbres ont été plantés en 2009-2010 (figure 4e). La régénération naturelle a été l'option privilégiée pour renouveler les zones touchées par des perturbations naturelles (p. ex., incendies, insectes, événements météorologiques).
- Les figures 4b, c, d et e présentent un sommaire des tendances quinquennales en matière de régénération forestière.

Figure 4e - Zone de régénération par plantation, ensemencement et scarification

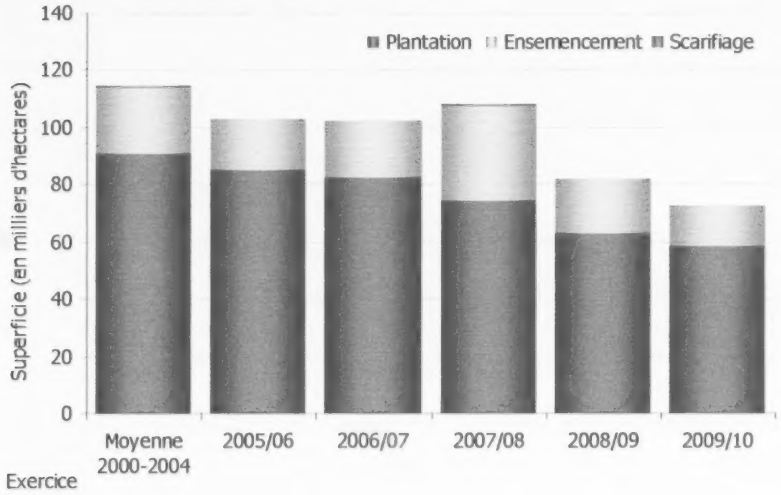

Figure 4c - Zone de régénération – Système sylvicole de coupe de jardinage

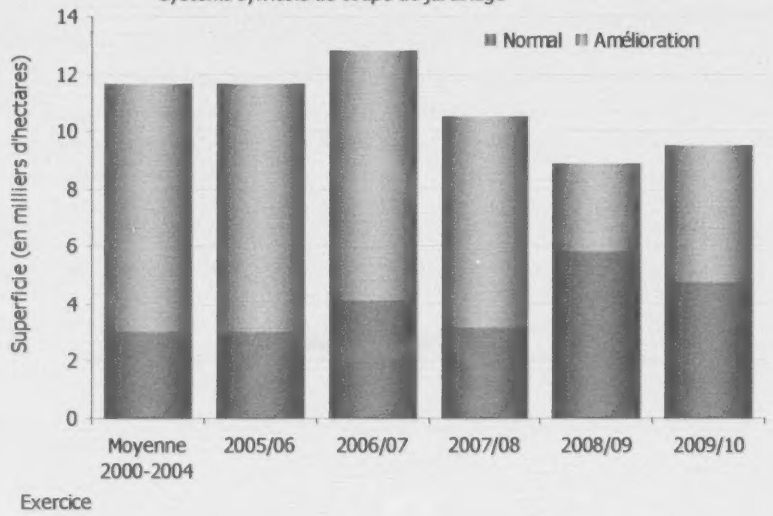

Figure 4d - Zone de régénération – Système sylvicole de coupe progressive de régénération

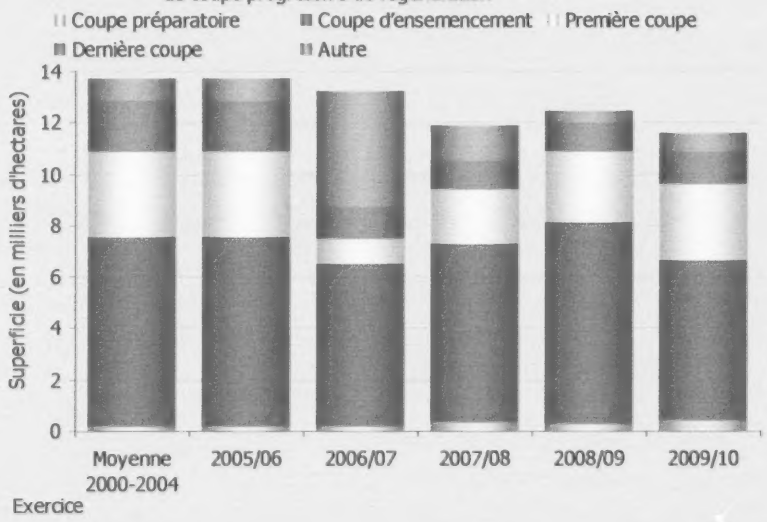

- Les activités de préparation mécanique des sites ont connu une baisse significative en 2009-2010. Ce ralentissement laisse présager qu'au cours des prochaines années, les activités de plantation vont diminuer jusqu'à ce que les niveaux de récolte commencent à augmenter (figure 4f).
- Il n'y a eu aucun brûlage à des fins de réparation de site.
- Les activités de soins sylvicoles ont été inférieures à la moyenne à long terme, mais les niveaux de 2009-2010 sont demeurés comparables à ceux de 2008-2009 (figure 4g).

La portion de cette section consacrée aux données contient des tableaux détaillés des activités de régénération.

Remarque : La forêt Sapawe n'a pas produit de rapport annuel pour l'exercice 2009-2010. Toutes les valeurs de superficie contiennent des estimations relatives à la forêt Sapawe, sur la base de son rapport annuel 2008-2009.

Figure 4f - Préparation du terrain

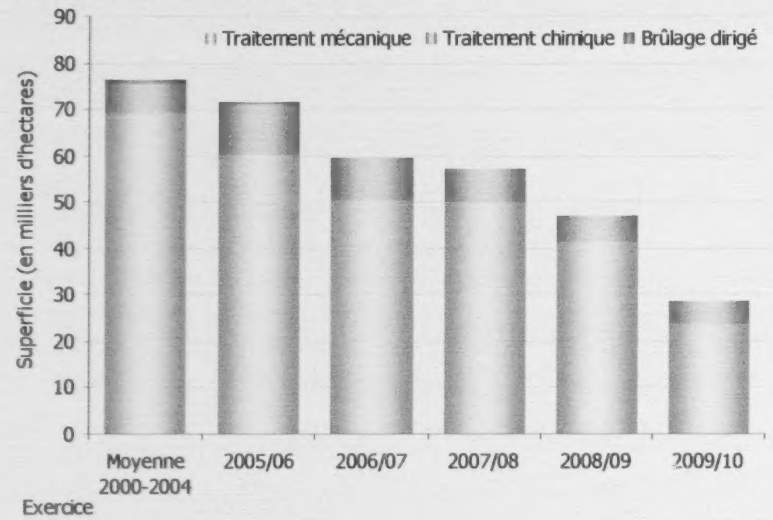

Figure 4g - Soins sylvicoles

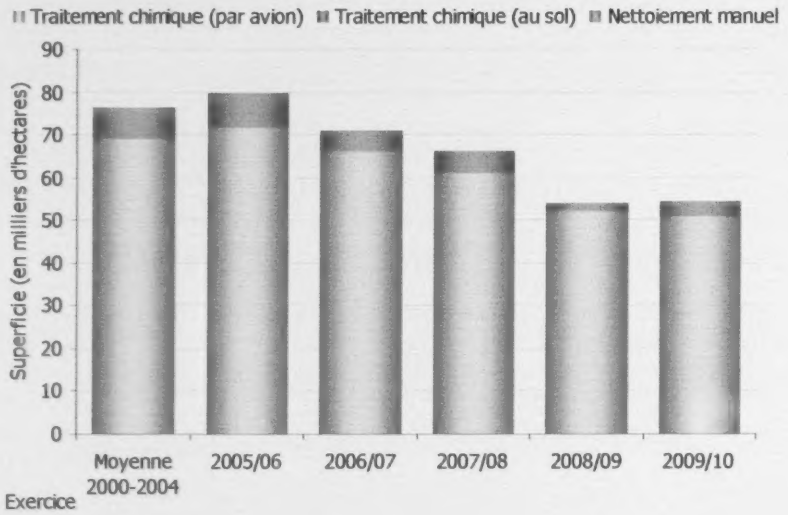

Bilan des activités de protection – 2009-2010

- Les activités de protection visent à prévenir ou à gérer les dommages causés par les insectes et les maladies.
- Les activités de suivi d'une portion des forêts touchées par des perturbations majeures en 2009-2010 ont permis de constater une défoliation de modérée à grave par la tordeuse du pin gris dans plusieurs peuplements de pins gris totalisant 205 701 ha. D'après des évaluations des populations hivernantes de tordeuses, on prévoit une défoliation de modérée à grave dans la forêt Whitefeather (district de Red Lake) et dans la forêt Timiskaming (district de Timmins). Des programmes d'épandage aérien de l'insecticide bactérien *Bacillus thuringiensis* ssp. *kurstaki* (Btk) couvrant respectivement 22 684 ha et 58 146 ha ont été réalisés en 2009-2010 dans ces deux secteurs afin de protéger les réserves de bois et de réduire les risques d'incendie.

Sommaire du financement pour le renouvellement et l'entretien des forêts – 2009-2010

- En raison de la baisse de la récolte, les recettes du Fonds de reboisement et du Fonds de réserve forestier ont diminué. Les dépenses du Fonds de reboisement ont été supérieures aux cotisations en 2009/2010. Cependant, grâce aux revenus provenant des récoltes antérieures, le Fonds de reboisement dispose de fonds suffisants pour que les activités de régénération se poursuivent selon les besoins (tableau 4a).

Tableau 4a - Dépenses provinciales liées, input à la régénération forestière

Source	Dépenses (en million $)	Inputs (million $)
Fonds de reboisement	49.6	$31.8
Fonds de réserve forestier	14.2	$19.1
Comptes spéciaux	0.6	n/a
Dépenses directes du MRN	0.1	n/a
Total	$64.5	$50.9

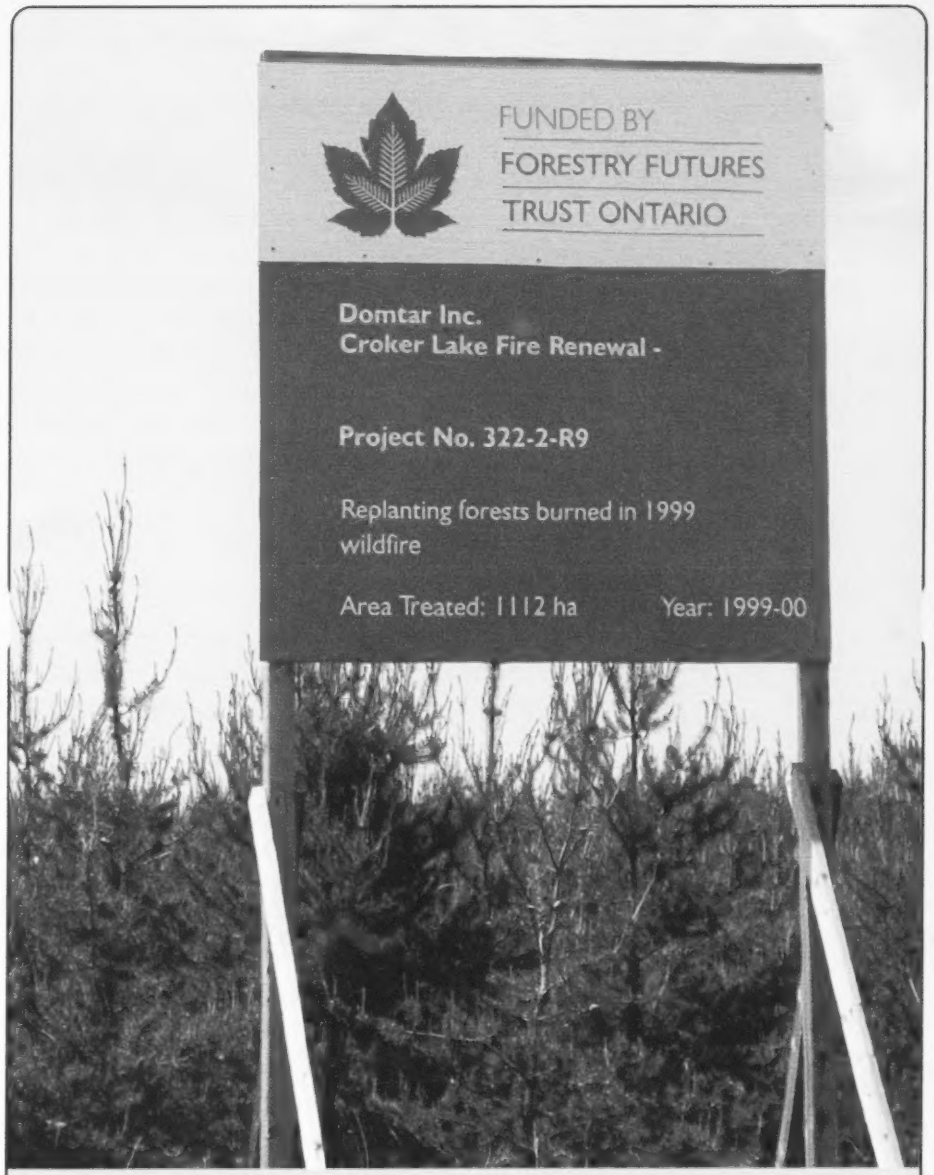

Projet du Fonds de réserve forestier

Contexte

Activités de renouvellement et d'entretien

La LDFC exige que les aménagistes se livrent à des activités de régénération dans les zones exploitées afin d'assurer la durabilité des forêts de la Couronne. Des activités d'entretien forestier doivent également être menées dans les forêts de la Couronne de l'Ontario. Ces activités comprennent les soins sylvicoles apportés pour améliorer les chances de survie, la croissance, la composition ou la qualité d'une forêt en régénération, de même que les activités de protection exécutées pour gérer ou prévenir les dommages causés par les maladies et les insectes forestiers.

Dans le cycle de vie d'une forêt, la régénération forestière vient après une perturbation forestière. Une nouvelle forêt se régénère presque immédiatement après un événement perturbateur naturel (p. ex., feu, insectes ou conditions météorologiques) ou des activités d'exploitation forestière. La régénération peut se faire naturellement ou de façon assistée (plantation ou ensemencement). Différentes activités, pouvant éventuellement être combinées, sont menées pour favoriser la régénération d'une forêt. Les activités nécessaires pour régénérer les zones exploitées sont précisées dans les PGF approuvés.

La plantation et l'ensemencement sont les deux méthodes de régénération assistée les plus utilisées. L'ensemencement peut être effectué par avion ou au sol. La période de régénération, qui se situe entre la récolte et la fin des travaux de plantation ou d'ensemencement, peut durer jusqu'à cinq ans.

De nombreuses essences se reconstituent sans plantation ni ensemencement. La multiplication naturelle se fait par le dépôt de graines provenant d'une forêt adjacente ou de cônes laissés sur un chantier forestier après la récolte (pin gris), par bourgeonnement à partir de souches ou de racines (peuplier) et par la croissance des jeunes arbres qui n'ont pas été récoltés (épinette noire). On favorise la régénération naturelle en choisissant judicieusement le régime sylvicole et la méthode de récolte. Le choix du régime sylvicole ou de la méthode de récolte à utiliser dépend en grande partie des exigences biologiques des différentes essences. Les régimes sylvicoles utilisés en Ontario sont décrits de façon plus détaillée dans la section « Exploitation forestière » du présent rapport.

Plantation d'arbres

Régénération forestière

La coupe à blanc est le régime sylvicole le plus utilisé dans la forêt boréale des régions du Nord-Est et du Nord-Ouest, particulièrement dans les peuplements qui comprennent des pins gris, des épinettes noires, des peupliers et des bouleaux blancs. La régénération naturelle favorisée par un régime sylvicole de coupe à blanc peut être divisée en plusieurs catégories (tableau 4a – coupe par blocs, programme et option de récolte et de régénération [PRR/ORR], coupe soigneuse aux environs de la croissance avancée [CSECA], coupe par bandes et coupe d'ensemencement).

La coupe par blocs est le retrait de peuplements en un seul passage ou en une seule opération et l'affectation de la zone exploitée à la régénération naturelle.

Le PRR/ORR est une pratique opérationnelle observée dans les écosystèmes où les épinettes noires inéquiennes peuplent des terres basses. L'objectif est de retirer la couverture forestière dominante et de garder les arbres inférieurs à un diamètre établi; une partie importante de l'étage dominant restera alors intacte en vue de la régénération naturelle du peuplement futur.

La CSECA est une pratique opérationnelle qu'on peut combiner à n'importe quelle méthode de récolte du régime sylvicole de coupe à blanc. L'objectif est de retirer l'étage dominant et de conserver ou de protéger le sous-étage pour faciliter la régénération naturelle.

La coupe par bandes consiste à retirer un peuplement en blocs ou en bandes progressives, en deux ou plusieurs opérations. La coupe par bandes est prescrite pour encourager la régénération naturelle, pour protéger les habitats sauvages et les sites fragiles, ou encore à des fins esthétiques.

La coupe d'ensemencement est le retrait de tous les arbres commerciaux, à l'exception d'un petit nombre de semenciers qui sont laissés seuls ou en petits groupes pour les besoins de la régénération.
La coupe d'ensemencement est appliquée en particulier dans les peuplements de pins blancs et de pins rouges dans les régions du Nord-Ouest et du Nord-Est.

La régénération naturelle par coupe progressive est pratiquée principalement dans les peuplements de pins blancs et de feuillus tolérants dans les régions du Nord-Est et du Sud.

CLAAG (au niveau du sol)

CLAAG (vue aérienne)

La régénération naturelle dans le cadre d'un régime sylvicole de la coupe de jardinage en zone d'aménagement inéquienne est surtout utilisée dans les peuplements de feuillus tolérants de la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Quand une forêt ne se régénère pas naturellement tel que prévu, les aménagistes peuvent alors favoriser la régénération par méthode assistée (p. ex., plantation ou ensemencement).

Les efforts de régénération assistée visent à favoriser, par voie d'ensemencement ou de plantation, la régénération d'une zone perturbée. Afin d'accroître le succès de la régénération, un traitement est appliqué pour préparer le terrain aux activités d'ensemencement ou de plantation. Cette préparation vise à établir les conditions de sol afin de favoriser soit la pousse et le développement subséquent du semis, soit l'établissement et le développement du semis planté. Un site peut être préparé par voie mécanique ou chimique, ou par brûlage dirigé. Les niveaux de régénération tendent à subir l'influence des niveaux de récolte et, dans une moindre mesure, de l'épuisement de la forêt dû à des perturbations naturelles telles que des feux de forêt et des épidémies d'insectes.

D'autres traitements, qu'on appelle globalement les soins sylvicoles, favorisent l'implantation des arbres dans les peuplements forestiers en croissance. Les soins sylvicoles englobent des activités telles que le désherbage, le nettoiement, la coupe d'éclaircie, l'espacement et l'amélioration d'un peuplement. Ces travaux visent à améliorer les chances de survie des forêts en régénération, ainsi qu'à en accélérer la croissance et à en accroître la qualité. On les effectue dans les jeunes peuplements pour aider ces derniers à atteindre un stade de croissance libre non concurrentiel, et dans les zones inéquiennes pour maintenir la répartition voulue des classes d'âge et le volume de bois recherché.

L'évaluation du niveau de réussite de la régénération est également requise dans le cadre du processus de régénération; cette activité est décrite sommairement dans la section « Évaluation du reboisement ».

Zone incendiée ensemencée de pins gris

Protection

Les forêts sont protégées contre diverses menaces afin de préserver les avantages environnementaux et sociaux qu'elles procurent. Ces menaces comprennent les insectes, les maladies, les événements météorologiques exceptionnels, les feux de forêt et les dommages causés par les animaux qui se nourrissent de feuillage et de brindilles.

Toutes ces menaces sont un élément naturel et nécessaire de l'écosystème forestier; elles n'ont pas d'impact significatif sur la forêt quand elles se produisent à une échelle modeste. C'est lorsqu'elles touchent de vastes superficies ou des peuplements très précieux qu'elles peuvent occasionner des pertes importantes de productivité dans les forêts aménagées. Ces situations nécessitent donc parfois une certaine forme de protection.

La protection contre ces menaces naturelles peut être assurée par une planification appropriée de l'aménagement et par de bonnes pratiques sylvicoles. Par exemple, la régénération des forêts avec un mélange d'essences, au moyen de semences ou de semis de qualité génétique supérieure, et le maintien d'un espacement optimal contribuent à réduire l'impact des insectes et des maladies.

Les incendies sont un élément important des écosystèmes forestiers. La suppression des feux de forêt protège la vie humaine, la propriété privée ou les investissements financiers d'importance. Dans les régions plus isolées, les incendies font l'objet d'une évaluation des risques au regard de ces valeurs. Si le risque pour la vie humaine, la propriété privée ou les investissements financiers d'importance est significatif, alors des mesures de protection contre les incendies sont mises en œuvre. Autrement, on laisse la nature suivre son cours. Les autres activités de protection mises en œuvre dans les forêts de l'Ontario consistent à gérer les poussées d'insectes ou de maladies, soit en pulvérisant les zones touchées, soit en récoltant les arbres atteints.

Peuplement de bouleaux jaunes scarifié pour favoriser la croissance des semis

Fonds de la régénération et de l'entretien des forêts

En vertu des modes de financement prescrits dans la LDFC, et comme on le verra dans la section « Industrie forestière », des fonds sont toujours disponibles pour la régénération et l'entretien des forêts. Tous les titulaires de permis versent les redevances s'appliquant à la régénération dans un compte du Fonds de reboisement. Les fonds de ce compte ne peuvent servir qu'à effectuer des travaux sylvicoles admissibles sur l'unité de gestion pour laquelle des droits de coupe sont perçus après la récolte.

Les titulaires d'un permis d'exploitation des ressources forestières (PERF) qui exploitent une zone qui n'est pas visée par un permis d'aménagement forestier durable (PAFD) versent leurs redevances de régénération dans un compte spécial du Fonds de reboisement. Les fonds du compte spécial sont affectés exclusivement aux travaux de régénération et de soins sylvicoles effectués sur l'unité de gestion. Le MRN gère le compte spécial du Fonds de reboisement. Comme dans le cas du Fonds de reboisement, chaque unité de gestion forestière a son propre compte pour couvrir les coûts des travaux de régénération et des soins sylvicoles.

Une partie des redevances que tous les titulaires doivent remettre à la Couronne est versée dans un troisième fonds de fiducie, le Fonds de réserve forestier. Sont également versées dans ce fonds les amendes administratives imposées en vertu de la LDFC. Outre ces fonds de fiducie et les comptes spéciaux, le MRN gère aussi l'installation de conditionnement des semences forestières de l'Ontario ainsi que des programmes d'amélioration génétique des arbres pour soutenir la régénération des forêts.

Les redevances de régénération de chaque unité de gestion ont été rajustées pour tenir compte des dépenses locales associées à la reconstitution et au soin de plusieurs essences et pour réduire des excédents accumulés dans des comptes individuels du Fonds de reboisement. Les redevances font l'objet d'une révision et de rajustements annuels, de façon à maintenir des niveaux de financement satisfaisants. On trouvera un tableau complet des frais de reboisement applicables à chaque unité de gestion à l'adresse http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/Forests.

Jeune sapin baumier

Cône (et semis de pin gris)

Données

Tableau 4b - Travaux de régénération provinciale (en hectares)

Méthode de régénération	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Régénération naturelle					
Coupe à blanc					
Coupe par blocs	107 073	73 911	63 649	58 125	58 414
CPRS /CSECA	14 823	14 288	11 611	13 355	4 049
Coupe par bandes	2	0	115	1	114
Coupe avec réserve de semenciers	1 233	1 164	901	847	1 209
Coupe progressive	6 766	8 450	7 093	12 115	10 860
Coupe de jardinage (peuplements inéquiennes)	11 715	12 323	10 040	8 830	9 503
Sous-total (Régénération naturelle)	141 613	110 135	93 408	93 272	84 148
Régénération artificielle					
Plantation	85 187	82 538	74 725	63 207	58 309
Arbres (milliers)	126 708	119 138	109 161	95 665	81 946
Ensemencement					
direct	15 116	17 945	32 488	18 336	13 949
avec préparation de terrain	2 828	1 860	591	644	0
scarifiage	108	224	88	32	488
Sous-total (Régénération artificielle)	103 240	102 567	107 893	82 219	72 745
Total (Régénération)	244 852	212 703	201 301	175 491	156 893
Préparation de terrain					
Traitement mécanique	60 087	50 455	50 153	41 610	23 778
Traitement chimique	10 943	9 131	6 841	5 274	4 774
Brûlage dirigé	401	0	29	0	0
Total - Préparation de terrain	71 431	59 586	57 022	46 885	28 552

Tableau 4b - Soins sylvicoles dans la province (en hectares)

Soins Sylvicoles	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Nettoiement					
Manuel	1 648	991	477	272	1 006
Traitement chimique (au sol)	6 200	3 549	4 489	1 161	2 386
Traitement chimique (par avion)	71 762	66 301	61 217	52 418	51 030
Mécanique	0	0	0	0	21
Sous-total	79 610	70 841	66 183	53 851	54 443
Espacement, éclaircie précommerciale, coupe d'amélioration					
Peuplements équiennes	10 567	5 145	4 175	2 951	2 769
Peuplements inéquiennes	8 610	8 735	7 352	3 059	4 748
Sous-total	19 177	13 880	11 528	6 010	7 517
Total	98 786	84 721	77 711	59 861	61 960

Points saillants

La présente section porte sur l'évaluation du reboisement ou la surveillance de l'efficacité sylvicole. L'évaluation du succès de la régénération est une exigence du processus de reboisement. Dans cette évaluation, le peuplement établi est considéré comme un critère de réussite de l'effort de régénération.

Bilan de la surveillance de l'efficacité sylvicole – 2009-2010

- La superficie évaluée selon le critère du peuplement établi en 2009-2010 est inférieure à la moyenne à long terme (figure 5a).
- Le taux de succès de la régénération a été supérieur à la moyenne quinquennale (figure 5a).
- Le taux de succès de la sylviculture correspond à la moyenne quinquennale (figure 5a). Certains des secteurs évalués qui n'avaient pas obtenu le statut de peuplements établis pourraient être traités à nouveau à l'avenir pour en assurer le succès sylvicole.

Figure 5a -Superficie évaluée de la régénération

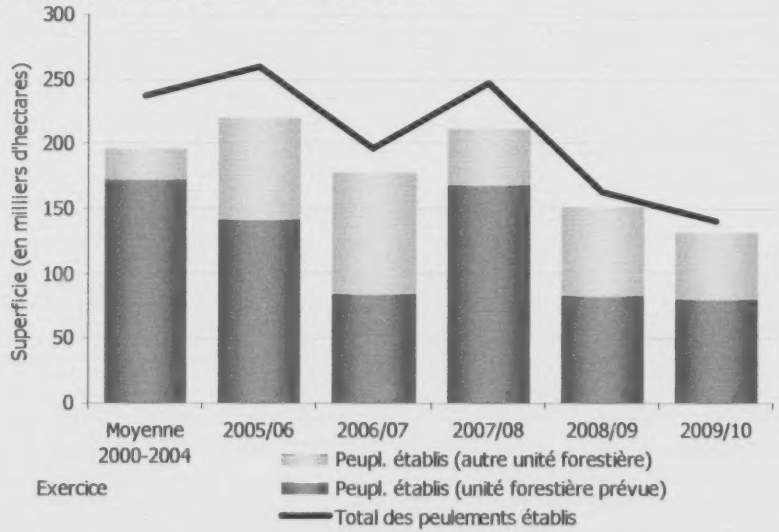

Contexte

Les travaux de récolte et de régénération sont déclarés annuellement pour l'exercice où ils sont effectués. On détermine leur succès du point de vue de la régénération en utilisant des méthodes d'évaluation particulières, plusieurs années (habituellement de 5 à 15 ans) après l'achèvement des traitements de régénération.

Le relevé des peuplements établis est un outil de surveillance de l'efficacité qui donne une indication du succès des traitements sylvicoles et qui fournit les données nécessaires pour prévoir l'état des forêts à l'avenir. Pour ce faire, on applique plusieurs techniques, dont la mesure sur place des arbres d'une zone particulière de la forêt, les relevés aériens et la télédétection. Certains aménagistes réalisent ces études annuellement; d'autres accumulent de vastes blocs et les examinent à quelques années d'intervalle. Le Fonds de reboisement finance ces enquêtes sur toutes les unités de gestion.

Dans le cadre du processus de planification de l'aménagement de la forêt, on élabore des règles générales pour toutes les unités de gestion. Ces règles générales prescrivent un ensemble de traitements sylvicoles visant à établir une unité de gestion prévue et indiquent d'autres unités de gestion qui seront éventuellement acceptées si le résultat escompté est atteint. Si une évaluation permet d'établir que les normes de régénération associées à une future unité de gestion prescrite ont été respectées, le résultat est considéré comme un succès sylvicole; en revanche, si la norme de régénération respectée est associée à une future unité de gestion acceptable, le résultat est considéré comme un succès de régénération.

Les zones en voie de régénération documentées dans le présent rapport provincial annuel ont été récoltées et traitées il y a plusieurs années (de 5 à 15 ans en moyenne). Toutefois, à la suite des recommandations de vérificateurs indépendants et pour respecter le processus de mise à jour de l'inventaire forestier, un certain nombre d'unités de gestion continuent d'examiner des zones non régénérées, qui peuvent être nettement plus anciennes (30 ans ou plus par exemple).

Évaluation sylvicole

Ces zones anciennes ne sont pas représentatives des pratiques actuelles. Certaines ont été traitées avant le 1er avril 1994, soit avant la promulgation de la LDFC et la création du Fonds de reboisement et du Fonds de réserve forestier. L'aide financière que les aménagistes reçoivent dans le cadre du Fonds de réserve forestier et du Fonds de reboisement leur permet d'effectuer dans les zones exploitées les traitements nécessaires à leur régénération. Les aménagistes peuvent demander une aide financière au Fonds de réserve forestier pour traiter naturellement les superficies en déclin naturel (p. ex., les zones perturbées par des feux de forêt).

Toutes les zones exploitées doivent être régénérées conformément aux normes applicables aux peuplements établis. Certains secteurs où le critère du peuplement établi ne s'applique pas actuellement pourraient nécessiter un autre traitement; d'autres secteurs pourraient exiger des soins sylvicoles (élimination de la végétation concurrente non désirable comme les buissons et l'herbe). D'autres secteurs encore n'ont besoin que d'un peu plus de temps pour permettre aux arbres de croître de façon incrémentielle jusqu'à la taille correspondant à la norme du peuplement établi. Les prochains rapports devraient indiquer une augmentation des taux de régénération en raison des modifications législatives et financières.

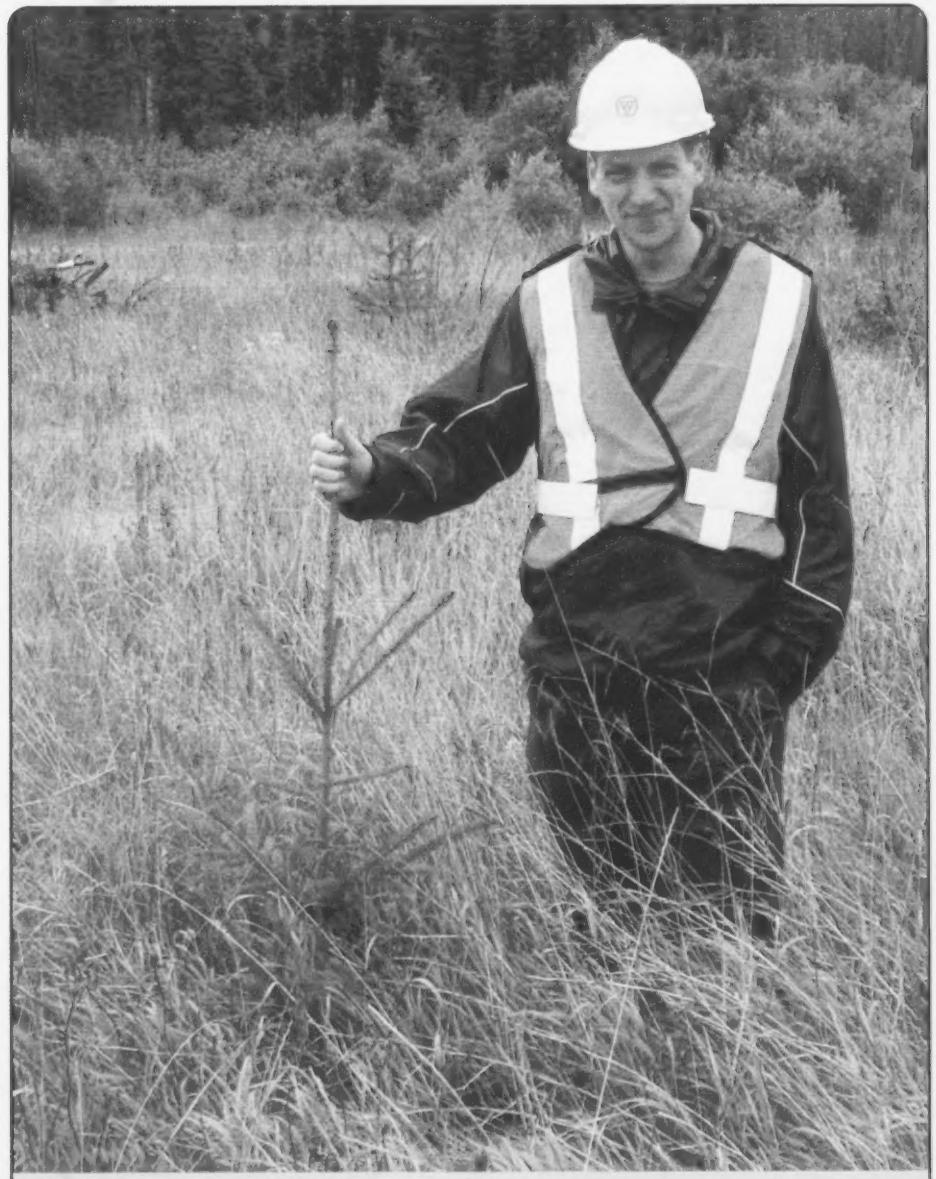

Évaluation sylvicole

Données

Tableau 5a – Zone d'évaluation du taux de régénération

	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Total des peulements établis	236 225	259 721	196 629	246 756	162 083	140 511
Unité forestière du projet « en croissance libre »	172 220	141 094	84 547	167 833	82 903	80 385
Peupl. établis (autre unité forestière)	24 382	78 748	93 077	44 097	67 885	50 990
Superficie totale évaluée	196 603	219 842	177 625	211 930	150 788	131 375
Pourcentage du taux de régénération	72.9%	54.3%	43.0%	68.0%	51.1%	57.2%
Pourcentage du taux de sylviculture	83.2%	84.6%	90.3%	85.9%	93.0%	93.5%

**Note : Les pourcentages de taux de régénération et de sylviculture sont comparés à la zone totale évaluée pour cette année-là. À travers la province, le pourcentage de la zone évaluée qui a été déclarée « en croissance libre » selon une norme prescrite est appelé « taux sylvicole ». Le pourcentage des zones qui ont été approuvées selon une norme de remplacement acceptable est appelé « taux de régénération ».*

Tableau 5b - Zone d'évaluation du taux de régénération de gestion forestière *en hectares*

#	Unité de gestion	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
615	Forêt Algoma Wawa	3 900	7 051	7 646	0	0	0
451	Forêt Algonquin	7 235	6 631	16 439	0	0	0
444	Forêt Armstrong	2 285	4 813	8 043	0	0	0
220	Forêt Bancroft Minden	2 119	0	0	3 837	0	3 864
67	Forêt Big Pic	22 555	188	1 014	918	2 003	1 400
370	Forêt Black River	11 072	5 983	3 547	3 673	2 868	3 543
178	Forêt Black Sturgeon	8 561	0	0	0	0	0
175	Forêt Caribou	8 999	11 860	7 441	7 531	6 389	6 481
375	Forêt Cochrane-Moose Riv	5 916	9 085	11 901	0	0	0
405	Forêt Crossroute	9 117	12 885	7 948	12 847	4 813	8 043
177	Forêt Dog River Matawin	11 513	5 374	6 450	15 042	5 737	8 375
535	Forêt Dryden	1 077	13 500	21 963	10 356	7 756	1 201
230	Forêt English River	9 759	338	4 639	2 377	1 579	2 690
360	Forêt French Severn	4 818	0	806	0	0	0
438	Forêt Gordon Cosens	13 441	4 559	6 809	2 573	5 365	4 141
601	Forêt Hearst	13 632	6 485	732	950	9 085	11 901
12	Forêt Iroquois Falls	6 594	2 719	3 715	0	0	0
350	Forêt Kenogami	22 434	0	0	4 039	2 110	3 715
644	Forêt Kenora	1 019	21 195	15 855	16 437	18 495	25 670
702	Forêt Lac Seul	6 249	4 316	7 854	5 476	6 779	3 424
260	Forêt Lake Nipigon	1 437	2 768	4 767	0	0	0
815	Forêt Lake Nipigon	3 151	29 397	8 499	10 008	13 635	11 659
796	Forêt Lakehead	2 777	0	1 488	844	1 028	1 957
565	Forêt Magpie	1 822	9 599	6 059	4 843	2 719	3 715
140	Forêt Mazanaw Lanark	815	5 576	0	0	7 935	0

Tableau 5b - Zone d'évaluation du taux de régénération de gestion forestière *en hectares*

#	Unité de gestion	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
390	Forêt Nagagami	3 807	3 432	730	2 988	0	2 270
150	Forêt Nighthawk	3 436	0	0	0	0	0
754	Forêt Nipissing	3 873	6 680	2 517	4 105	2 768	4 767
680	Forêt Northshore	5 685	0	0	14 381	6 634	0
415	Forêt Ogoki	38 645	3 369	1 564	0	1 875	0
780	Forêt Ottawa Valley	4 199	856	607	1 061	2 429	1 230
851	Forêt Pic River Ojibway	0	4 783	9 890	0	2 282	1 722
421	Forêt Pineland	4 382	19 341	7 935	4 537	0	0
840	Forêt Red Lake	0	8 984	0	0	0	0
930	Forêt Romeo Malette	3 162	4 874	2 185	0	0	0
853	Forêt Sapawe	2 520	890	3 714	636	0	0
40	Forêt Smooth Rock Falls	9 808	0	0	0	0	0
210	Forêt Spanish	8 139	0	125	125	0	0
30	Forêt Spruce River	5 967	2 326	6 387	0	8 009	5 970
889	Forêt Sudbury	12 345	0	0	0	0	0
509	Forêt Superior	10 696	0	0	0	0	0
898	Forêt Temagami	5 314	0	0	0	0	0
280	Forêt Timiskaming	12 061	0	0	0	0	0
120	Forêt Trout Lake	2 413	0	0	0	0	0
130	Forêt Wabigoon	4 229	0	0	0	0	0
490	Forêt WhiskeyJack	6 882	2 106	6 052	92 245	5 397	0
60	Forêt White River	7 790	8 510	6 260	6 258	8 917	5 987

Points saillants

La présente section porte sur la situation de l'industrie forestière en Ontario. Les forêts de l'Ontario fournissent la matière première de divers produits, notamment le bois d'œuvre, les panneaux structuraux, les pâtes et papiers et le papier journal.

Bilan des recettes de l'industrie forestière – 2009-2010

- Depuis 10 ans, la compétitivité globale de l'industrie forestière ontarienne est en déclin. Le raffermissement de la valeur du dollar canadien, qui accroît la base de coût en dollars américains pour les entreprises canadiennes, est le facteur qui a eu la plus forte incidence négative sur la compétitivité. Malgré un affaiblissement relatif du dollar canadien en 2009, jusqu'à une valeur moyenne annuelle de 88 cents américains (comparativement à 94 cents américains en 2008), le faible niveau des mises en chantier dans le secteur résidentiel aux États-Unis et le climat économique généralement médiocre qui y a sévi se sont traduits par une autre année difficile pour l'industrie des produits forestiers.
- Les recettes tirées des ventes du secteur ontarien des produits forestiers ont poursuivi leur déclin constant, atteignant tout juste 12 milliards de dollars (G$) en 2009, comparativement à 14 G$ en 2008 (figure 6a).
- La valeur des produits à valeur ajoutée fabriqués, exclusion faite de l'exploitation forestière, s'est abaissée à 4,0 G$ en 2009, comparativement à 4,6 G$ en 2008 (tableau 6a).

Figure 6a - Vente dans le secteur des produits forestiers de l'Ontario

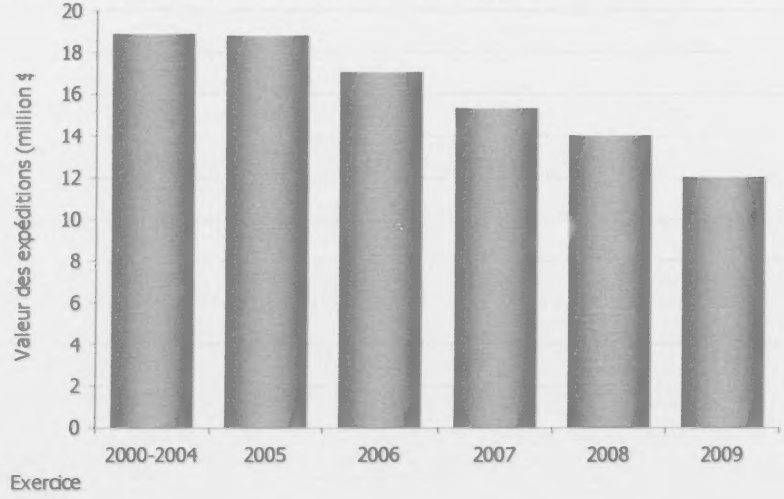

Tableau 6a - Répartition des activités manufacturières, selon le secteur et le nombre d'emplois directs dans chaque secteur en 2009/10

Secteur	Fabrication de produits ligneux	Fabrication de papier	Total
Nombre d'établissements			
Nombre	1,619	427	2,046
% de Total Canadien	28%	45%	
Nombre d'employés			
Nombre	15,973	20,978	36,951
% de Total Canadien	19%	36%	
La Valeur fabriquée A Ajouté			
La valeur a Ajouté	$ 1,178	$ 2,844	4,022
% de Total Canadien	17%	31%	

Source: Statistque Canada

Tableau 6b - Nombre de permis émis en 2009/10, selon le type de permis

Type de permis	Complémentaire	Non complémentaire	Total
Permis d'aménagement forestier durable	0	49	50
PERF, moins de 300 hectares	3 881	155	4 036
PERF, plus de 300 hectares	0	0	0
Récupération	0	0	0
Total	3 881	204	4 086

Figure 6b - Les dépenses en immobilisations et réparations

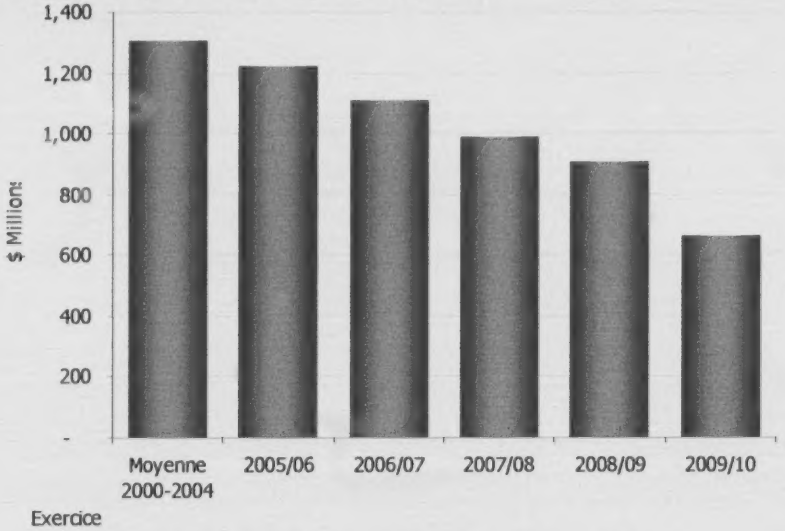

Tableau 6c - Droits de coupe minimaux par mètre cube

Exercice financier	Droit minimum
2006/07	$1.36*
2007/08[2]	$3.34
2008/09	$0.59 - $3.80**
2008/09	$0.59 - $3.92
2009/10	$0.59 - $4.55

** En 2005, un ajustement rétroactif de 70 000 000 $ a été apporté au droit de tout bois facturé durant l'exercice financier 2005-2006. Cet ajustement explique la baisse du droit minimum du bois récolté au cours de 2005-2006*

2 En 2007/2008 le MRN a ramené à 0,59 $ les frais minimums pour certaines espèces sous-utilisées, dans un effort pour en augmenter le taux de récolte et leur utilisation comme source de fibres.

Bilan du réinvestissement dans le secteur des forêts – 2009-2010

- Les dépenses en immobilisations et réparations continuent de baisser. L'industrie forestière a dépensé 662 millions de dollars (M$) en immobilisations et en réparations en 2009, ce qui est inférieur aux 907 M$ dépensés en 2008 et consti tue une baisse remarquable comparativement aux chiffres de 2000, alors que l'industrie forestière avait réinvesti plus de 1,5 G$ dans la réparation des installations (scieries) et l'achat de nouveaux équipements (figure 6b).

Bilan de l'emploi dans l'industrie forestière – 2009-2010

- Dans son Enquête annuelle des manufactures, Statistique Canada estime l'emploi dans l'ensemble de l'industrie forestière à 148 000 emplois en 2009 (y compris les emplois directs, indirects et induits), ce qui représente une baisse comparativement aux 166 000 emplois comptabilisés en 2008.
- Le secteur primaire de l'industrie forestière a continué de subir un grand nombre de mises à pied et de fermetures d'usines. En tout, 1 767 employés d'usine ont perdu leur emploi de façon permanente ou pour une durée indéfinie en 2009, comparativement à 1 126 emplois perdus en 2008.

Bilan du régime de délivrance des permis de récolte – 2009-2010

- En 2009, 4 086 permis ont été délivrés au total, dont la plupart étaient des permis de chevauchement de la zone d'exploitation des ressources (tableau 6b).

Bilan des droits de coupe en Ontario – 2009-2010

- Les droits de coupe minimaux ont oscillé entre 0,59 $ et 4,55 $ le mètre cube (tableau 6c).

Figure 6c - Droits versés à la Couronne par l'industrie forestière

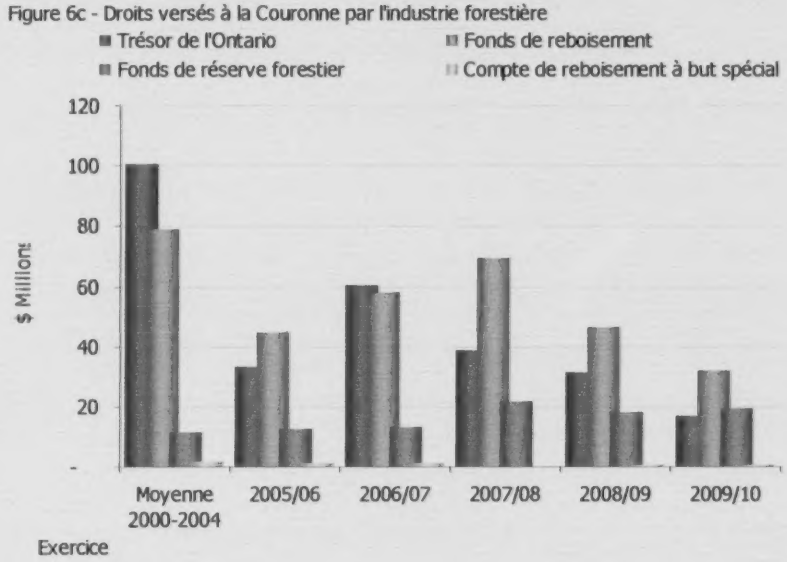

- En 2009, le MRN a réaffecté 2,50 $ par mètre cube des frais minimaux associés aux droits de coupe au Fonds de réserve forestier en vue d'amasser au moins 10 M$ pour financer les activités d'inventaire des ressources forestières (IRF). Les sommes amassées à cette fin ont été déposées dans le compte de l'IRF. Ces 2,50 $ ont ensuite été rajoutés au taux minimum, ce qui l'a ramené à 4,55 $ le mètre cube.
- La figure 6c présente les paiements faits par l'industrie forestière à différents comptes gouvernementaux.

Bilan du Programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord de l'Ontario – 2009-2010

- Le budget 2009 de l'Ontario prévoit une prolongation d'un an (jusqu'à la fin de septembre 2010) du Programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord de l'Ontario. La réduction des coûts d'électricité a également été augmentée, passant à 1,8 cent le kilowattheure, pour la quatrième année du programme.
- En 2009, les usines participant à ce programme ont bénéficié d'une aide de 25 M$.

Bilan du programme Promotion du bois de l'Ontario – 2009-2010

Le programme Promotion du bois de l'Ontario est une initiative qui prévoit le versement de 1 M$ par année pour appuyer les efforts de développement de la capacité et des marchés de l'industrie ontarienne des produits forestiers à valeur ajoutée. Le programme Promotion du bois de l'Ontario a atteint ses objectifs de 2009 en finançant stratégiquement différentes mesures :

- Le programme a pu aider d'une façon continue quatre établissements de recherche et de formation à élargir et améliorer leurs programmes de formation de la prochaine génération d'ouvriers forestiers. De plus, il a financé un concours de design du bois destiné à susciter l'enthousiasme des étudiants et leur intérêt pour le domaine.

Débardage de billes dans la forêt Algoma

- Le programme a appuyé les initiatives lancées par trois organisations en vue de promouvoir l'industrie du bois à valeur ajoutée : la Northern Ontario Value-Added initiative (NOVA), qui vise à promouvoir et à soutenir les efforts déployés par des entrepreneurs à découvrir et à ouvrir de nouvelles perspectives en matière de valeur ajoutée; l'Ontario Wood Products Export Association (Association ontarienne d'exportation des produits du bois), qui fournit de l'information commerciale et représente ses membres du marché de la valeur ajoutée sur la scène nationale et internationale; et l'initiative de 2008-2009 WoodWORKS! du Conseil canadien du bois, qui promeut l'utilisation du bois dans la construction pour agrandir les marchés des produits ligneux à valeur ajoutée.
- L'industrie a également financé une étude macroéconomique sur le potentiel d'exportation de l'industrie ontarienne des produits forestiers.

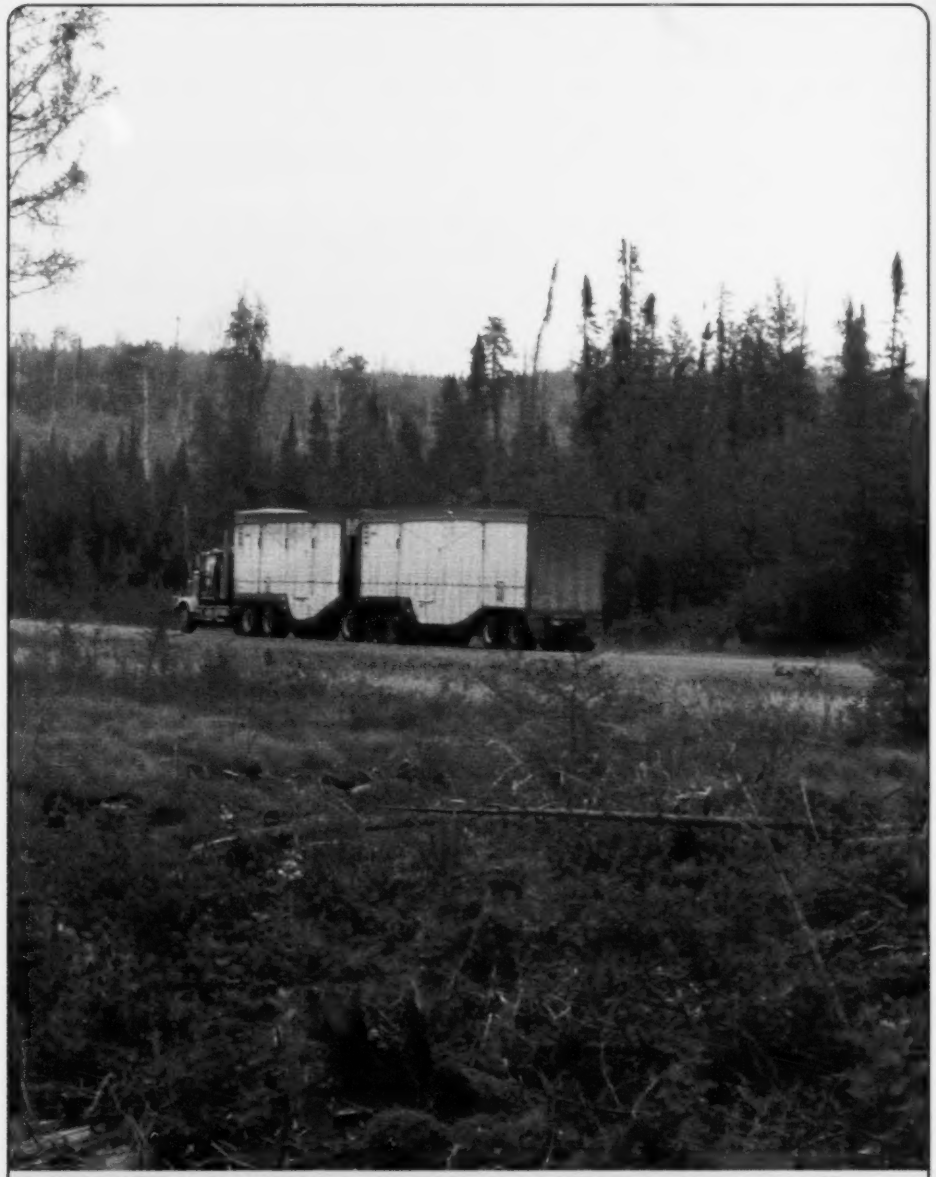

Débardage de copeaux de pâte dans la forêt Black River

Contexte

Les forêts de l'Ontario procurent à l'industrie un large éventail de ressources telles que le bois d'œuvre, les panneaux structuraux, la pâte à papier, le papier et le papier journal. De plus, les entreprises qui appuient l'activité forestière et de nombreuses industries du secteur tertiaire sont aussi tributaires des forêts de la Couronne.

Le secteur des produits forestiers comprend les entreprises d'exploitation forestière, de transformation du bois et de fabrication de papier, ainsi que d'autres industries connexes. Le secteur de l'exploitation forestière regroupe de grands et de petits entrepreneurs, et de grandes exploitations appartenant à des usines. Les entrepreneurs peuvent être indépendants ou travailler pour une usine appartenant à une société.

Le secteur de la transformation du bois comprend les entreprises de fabrication primaire telles que les scieries, les usines de placage et les manufactures de panneaux structuraux, qui fabriquent des matériaux de construction et des articles spéciaux en bois à partir de fibres ligneuses brutes (arbres). Le secteur secondaire, c'est-à-dire l'industrie des produits ligneux à valeur ajoutée, convertit des produits ligneux primaires comme le bois d'œuvre en une vaste gamme de produits de plus grande valeur comme par exemple les produits de menuiserie préfabriqués (portes et fenêtres), les armoires, les produits de menuiserie architecturale et les maisons préfabriquées. En Ontario, près de 56 % des revenus générés par les entreprises de fabrication de produits forestiers proviennent de la vente de produits ligneux à valeur ajoutée.

L'industrie papetière fait elle aussi partie des entreprises de fabrication primaire et secondaire ou à valeur ajoutée. Les usines de pâte primaires produisent de la pâte vendue aux fabricants de papier de l'Ontario et ailleurs dans le monde. Les entreprises de fabrication primaire de papier fabriquent des produits tels que le papier journal, ainsi que d'autres types de papier tels que du papier couché, non couché, de supercalandre et du papier de construction. Les usines primaires produisent également du papier de couverture et du carton ondulé, qui, lorsqu'ils sont combinés, produisent du carton.

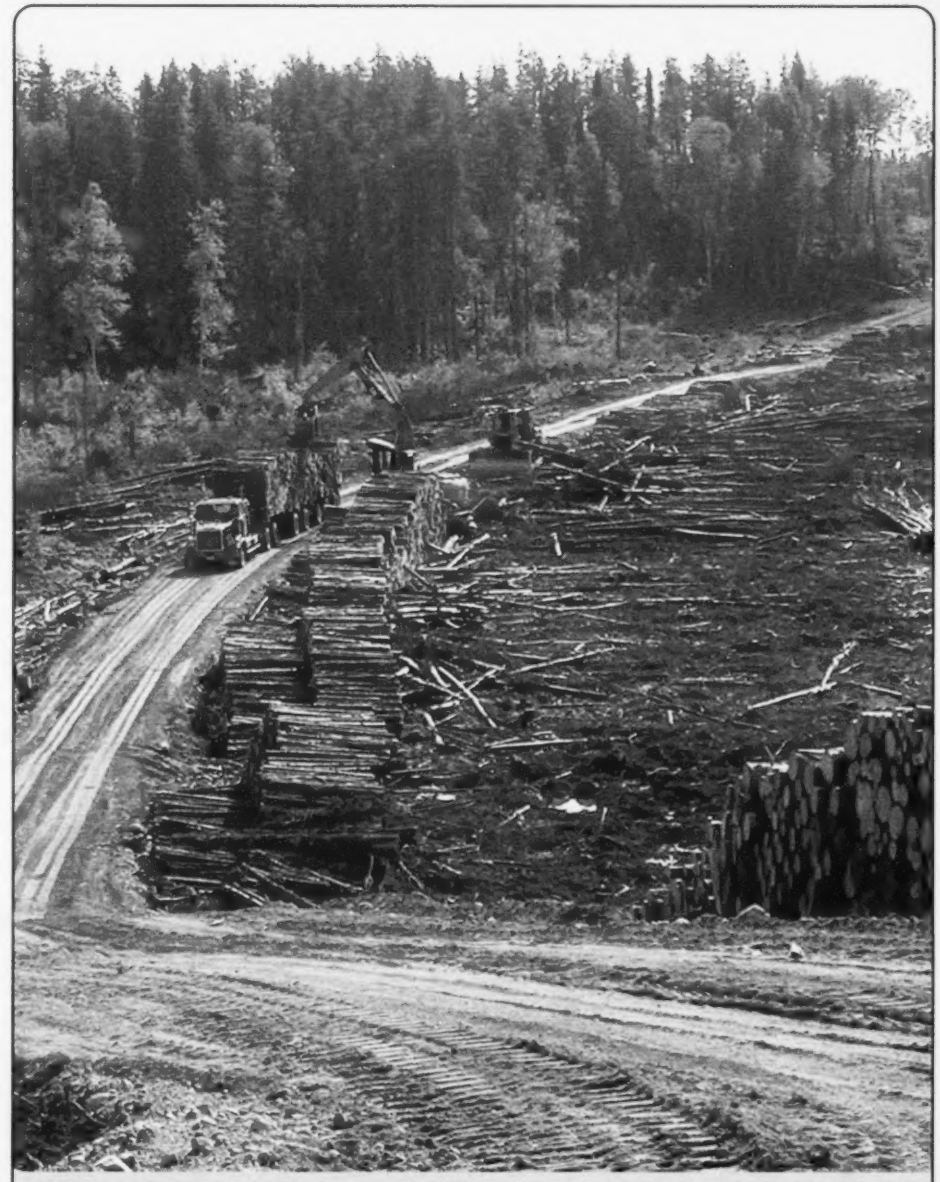

Chargement de camions de bois dans la forêt Lac Seul

Les usines primaires utilisent les copeaux de bois, les billes et du papier recyclé comme composition de fabrication principale. Les usines de pâtes du secteur secondaire achètent soit de la pâte, soit du papier et augmentent leur valeur en les transformant, entre autres, en papier édition, en étiquettes, en papier d'emballage et en produits sanitaires. En Ontario, près de 58 % des recettes générées par l'industrie du papier proviennent de fabricants du secteur secondaire qui produisent des produits à valeur ajoutée.

Régime de délivrance des permis de récolte

Les forêts de la Couronne de l'Ontario sont exploitées par des entrepreneurs ou des entreprises titulaires soit d'un permis d'aménagement forestier durable (PAFD), soit d'un permis d'exploitation des ressources forestières (PERF). Le PAFD comporte certaines exigences, dont celle pour le titulaire de préparer des plans de gestion forestière selon les directives applicables aux forêts de la Couronne de l'Ontario dans le *Manuel de planification de la gestion forestière*. Il incombe au titulaire de mettre en œuvre les plans en exécutant divers travaux forestiers, notamment les voies d'accès, la récolte, la régénération et l'entretien. Le titulaire d'un PAFD doit observer les règles et les lignes directrices établies par le MRN pour garantir la pérennité de la forêt.

Le titulaire d'un PERF doit respecter les plans de gestion forestière approuvés par le MRN et mener ses activités de manière à garantir la vitalité à long terme de la forêt. La délivrance d'un PERF de terres gérées en vertu de PAFD exige une entente de chevauchement étant donné que toutes les ressources forestières des terres visées par les PAFD étaient auparavant exploitées par les titulaires d'un PAFD. Une entente de chevauchement contient en général les conditions en fonction desquelles les entreprises doivent mener leurs activités quotidiennes. Elle énonce aussi les obligations juridiques à respecter. C'est ce qu'on appelle un permis de chevauchement de la zone d'exploitation des ressources forestières.

Parc à bois débités

Droit de coupe en Ontario

L'industrie forestière verse au gouvernement de l'Ontario des impôts (paiements indirects) ainsi que des droits de coupe (paiements directs). Les entreprises forestières paient des droits de coupe à la Couronne pour chaque mètre cube de bois récolté. Le MRN établit les redevances d'exploitation forestière sur les terres de la Couronne (pour les entreprises et les particuliers) en fonction du prix du bois sur le marché. Quand le prix du bois est élevé sur le marché, les droits sont révisés à la hausse. Quand il fléchit, les droits sont révisés à la baisse. Les droits de coupe de la Couronne comptent trois volets :

1. Le droit applicable aux termes de l'article 31 de la LDFC comprend deux éléments :
    - un droit minimum par mètre cube de bois, selon l'essence, la qualité et l'usage du bois (par exemple, pour la pulpe ou les panneaux). Ce droit rajusté annuellement assure à la province une redevance minimale pour l'usage du bois de la Couronne;
    - une redevance sur la valeur résiduelle, dont le montant varie selon le prix du marché des produits ligneux. Cette redevance s'ajoute à la redevance minimale versée à la province pour l'usage du bois de la Couronne.
2. Un droit de reboisement perçu en vertu du paragraphe 49(1) de la LDFC assure le financement des activités de régénération des forêts. Son montant varie selon l'essence récoltée et le coût prévu du reboisement.
3. Des droits sont versés au Fonds de réserve forestier en vertu du paragraphe 51(5) de la LDFC. Cette redevance est fixée à 0,48 $ le mètre cube de bois récolté (voir la section « Régénération forestière »).

Billes d'épinette et de sapin – forêt Algoma

Programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord de l'Ontario

En novembre 2006, un programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord de l'Ontario, doté de 140 M$, a été annoncé afin d'aider les entreprises du secteur forestier durement frappées par la hausse des coûts d'électricité. Ce programme triennal visait à soulager les entreprises de pâtes et de papiers du Nord de l'Ontario qui consomment plus de 50 000 mégawattheures par année.

Les entreprises participantes devaient dresser et mettre en œuvre un plan de transition visant à abaisser les coûts d'électricité d'au moins 15 % par unité de production au cours des trois années d'exécution du programme, de manière à améliorer à long terme leur compétitivité sur le plan des coûts et leur viabilité.

Processus concurrentiel sur l'approvisionnement en bois

En janvier 2009, l'Ontario a lancé la première étape du Processus concurrentiel sur l'approvisionnement en bois. Cette première étape du concours a pris la forme d'une sollicitation de déclarations d'intérêt, dans le but d'aider le ministre à déterminer s'il y avait lieu de mettre en place un processus concurrentiel sur l'approvisionnement en bois dans la province.

Le 26 novembre 2009, l'Ontario a lancé la deuxième étape, soit le Processus concurrentiel sur l'approvisionnement en bois proprement dit, dans le but d'attirer de nouveaux investissements dans le secteur forestier, de soutenir les entreprises nouvelles et novatrices afin de stimuler l'économie de l'Ontario, et d'édifier une industrie de haute performance avec les parties prenantes actuelles et de nouveaux intervenants.

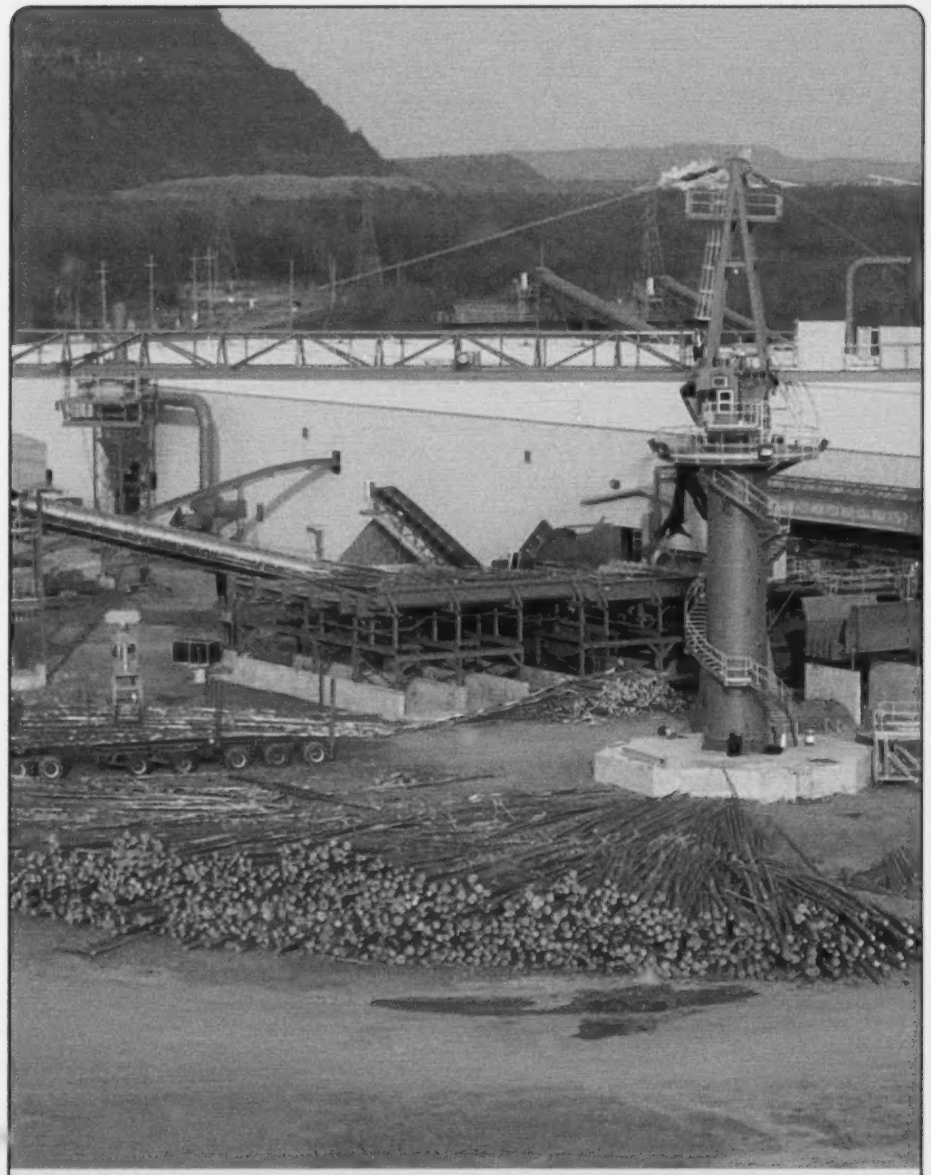

Industrie forestière

La deuxième étape était ouverte à tout soumissionnaire désireux d'utiliser des approvisionnements de bois de la Couronne et d'investir en Ontario, y compris les entreprises forestières existantes souhaitant élargir leur approvisionnement en bois ou explorer de nouveaux marchés et débouchés commerciaux. De plus, les entreprises forestières dont les installations étaient temporairement inactives ont été invitées à participer au processus afin de confirmer et démontrer leur engagement à rouvrir leurs installations et à recommencer à consommer des approvisionnements de bois.

Le Ministère avait reçu 115 soumissions à la date de clôture, soit le 31 mars 2010. Ces soumissions feront l'objet d'une évaluation au regard de critères préétablis tels que le financement, la viabilité économique, la faisabilité opérationnelle, l'approvisionnement en bois, les avantages pour les Autochtones, l'expérience en gestion, ainsi que les avantages d'ordre social, économique et environnemental. L'annonce des propositions retenues sera faite en 2011.

Industrie forestière

Aperçu

En vertu de la condition 34 de l'Ordonnance déclaratoire relative à l'approbation de l'évaluation environnementale de portée générale du ministère des Richesses naturelles sur la gestion forestière en Ontario, les chefs de district sont tenus de mener des négociations à l'échelon local avec les peuples autochtones dont les collectivités sont situées dans une unité de gestion forestière, pour trouver et mettre en œuvre des moyens favorisant une participation plus juste des peuples autochtones aux bénéfices qui découlent de la planification de la gestion des forêts. Ces négociations comprennent, sans toutefois s'y limiter, les questions suivantes :

- Fournir des possibilités d'emploi et un revenu associés aux travaux forestiers et aux travaux de scierie entrepris près du territoire des collectivités autochtones.
- Approvisionner en fibres ligneuses les installations de transformation du bois, dont les scieries, situées sur le territoire des collectivités autochtones.
- Faciliter les négociations entre les titulaires d'un PAFD et des personnes autochtones quand l'occasion se présente.
- Autoriser des personnes autochtones à exploiter des peuplements forestiers non attribués sur des terres de la Couronne qui se trouvent près d'une réserve.
- Concevoir, conjointement avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des programmes qui permettront à des Autochtones d'obtenir une formation en gestion forestière et de tirer un revenu de la forêt.
- Déterminer d'autres ressources de la forêt qui pourraient être touchées par l'aménagement forestier ou qui pourraient être examinées pendant la rédaction des plans de gestion forestière.

La présente section traite aussi de quelques-unes des tribunes permettant aux collectivités autochtones de s'exprimer sur la gestion forestière. Pour les besoins de la présente section, le terme « Autochtones » comprend toutes les « Premières nations », selon la définition qu'en donne le paragrahe 35(2) de la Constitution canadienne, à moins qu'il ne soit directement tiré d'un document de référence ou utilisé dans un nom propre.

Le tableau 7a contient la liste des collectivités autochtones situées dans chaque district ou qui ont un intérêt dans les unités de gestion forestière à l'intérieur d'un district.

Tableau 7a – Collectivités autochtones appartenant à chaque district de la ZAF – 2009-2010

District	Collectivités autochtones
Parc Algonquin	Algonquins d'Antoine, Algonquins de Mattawa/North Bay, Première nation algonquine de Bonnechere, Algonquins de Whitney, Algonquins de Greater Golden Lake, Première nation algonquine de Pikwakanagan (Golden Lake), Première nation algonquine de Snimikobi (Ardoch), Nation algonquine Kijicho Manito (Bancroft), Première nation Shabot Obaadjiwan
Bancroft, Kemptville et Peterborough	Algonquins de Whitney, Première nation algonquine de Snimikobi (Ardoch), Première nation d'Alderville, Première nation de Curve Lake, Mohawks de Bay of Quinte, Première nation ojibway de Hiawatha, Première nation algonquine de Pikwakanagan (Golden Lake), Première nation Shabot Obaadjiwan, Première nation algonquine de Bonnechere, Algonquins de Greater Golden Lake, Nation algonquine Kijicho Manito (Bancroft), Première nation chippewa de Rama Mnjikaning, Première nation de Kawartha Nishnawbe
Chapleau	Première nation de Brunswick House, Première nation crie de Chapleau, Première nation ojibway de Chapleau, Première nation de Mattagami, Première nation de Michipicoten, Première nation crie de Missanabie, Première nation de Flying Post, Première nation n° 8 de Mississauga, Première nation Sagamok Anishnawbek, Première nation de Serpent River
Cochrane	Première nation crie de Moose Cree, Première nation Wahgoshig, Nation Taykwa Tagamou, Première nation de Mattagami, Première nation de Matachewan, Première nation de Flying Post
Dryden	Peuple autochtone de Wabigoon, Première nation d'Eagle Lake, Première nation de Lac Des Mille Lacs, Première nation de Lac Seul, Nation ojibway de Saugeen, Première nation de Wabauskang, Nation ojibway de Wabigoon Lake, Première nation Naotkamegwanning Anishinabe (Whitefish Bay), Première nation de Grassy Narrows

Lutte contre un feu de forêt

District	Collectivités autochtones
Fort Frances	Première nation de Big Grassy, Première nation de Couchiching, Première nation de Lac La Croix, Première nation de Rainy River, Première nation de Naicatchewenin, Première nation de Seine River, Première nation de Stanjikoming, Première nation Nigigoonsiminikaaning, Anishinaabeg de Naongashiing (Big Island), Naotkamegwanning Anishinabe (Whitefish Bay), Ojibways d'Onigaming (Sabaskong), Première nation de Lac Des Mille Lacs, Nation ojibway de Wabigoon Lake, communauté métisse
Hearst	Première nation de Constance Lake, Première nation d'Hornepayne, Nation Taykwa Tagamou, Première nation crie de Moose, Première nation de Brunswick House, Première nation crie de Chapleau, Première nation de Mattagami, Première nation crie de Missanabie, Première nation de Flying Post, Première nation de Matachewan
Kenora	Première nation de Big Grassy, Première nation de Wabauskang, Première nation de Grassy Narrows, Première nation indépendante nº 39 d'Iskatewizaagegan, Nations indépendantes de Wabaseemoong (Whitedog), Obashkaandagaang (Washagamis Bay), Première nation Ochiichagwe'Babigo'ining (Dalles), Première nation Wauzhushk Onigum (Rat Portage), Première nation nº 40 de Shoal Lake, Première nation nº 33 de Northwest Angle, Première nation nº 37 de Northwest Angle, Anishinaabeg de Naongashiing (Big Island), Ojibways d'Onigaming (Sabaskong), Naotkamegwanning Anishinabe (Whitefish Bay)
Kirkland Lake	Première nation de Wahgoshig, Première nation de Matachewan, Première nation de Beaverhouse
Nipigon	Première nation Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Première nation Kiashke Zaaging Anishinaabek (Gull Bay), Bande indienne de Red Rock, Bingwi Neyaashi Anishinaabek, Première nation de Fort William, Première nation de Whitesand, Namaygoosisagagun (Communauté de Collins), Première nation Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek (Ojibways de Lake Nipigon), Première nation d'Aroland, Première nation nº 58 de Long Lake, Première nation Ginoogaming (Long Lac nº 77), Première nation de Constance Lake, Première nation de Pays Plat, Première nation de Poplar Point, Première nation d'Eabametoong, Première nation de Marten Falls, Ojibways de Pic River (Heron Bay), Première nation de Pic Mobert
North Bay	Première nation de Temagami, Première nation de Nipissing, Première nation de Dokis, Algonquins d'Antoine, Algonquins de Mattawa/North Bay, Première nation de Matachewan

Cueillette de l'if du Canada

District	Collectivités autochtones
Parry Sound	Première nation de Wasauksing (Parry Island), Première nation de Henvey Inlet, Première nation de Shawanaga, Première nation de Magnetawan, Première nation de Dokis, Mohawks de Wahta, Première nation de Moose Deer Point
Pembroke	Première nation algonquine de Pikwakanagan (Golden Lake), Première nation algonquine de Bonnechere, Algonquins d'Antoine, Algonquins de Mattawa/North Bay, Algonquins de Greater Golden Lake, Première nation algonquine de Snimikobi (Ardoch), Nation algonquine Kijicho Manito (Bancroft), Première nation Shabot Obaadjiwan, Algonquins de Whitney
Red Lake	Première nation de Pikangikum, Première nation de Lac Seul, Première nation de Cat Lake, Première nation de Wabauskang, Première nation de Slate Falls, Première nation de Grassy Narrows, membres des Premières nations vivant hors des réserves dans les collectivités de Red Lake et Ear Falls
Sault Ste. Marie	Première nation de Serpent River, Ojibways de Garden River, Première nation nº 8 de Mississauga, Première nation de Thessalon, Ojibways de Batchewana, Nation métisse de l'Ontario
Sioux Lookout	Première nation Mishkeegogamang, Première nation de Lac Seul, Première nation de Cat Lake, Nation ojibway de Saugeen, Première nation de Slate Falls
Sudbury	Première nation de Dokis, Première nation de Henvey Inlet, Première nation de Mattagami, Première nation ojibway de Chapleau, Première nation nº 8 de Mississauga, Première nation Sagamok Anishnawbek, Première nation de Serpent River, Première nation de Temagami, Première nation de Wahnapitae, Première nation de Whitefish Lake, Première nation de Whitefish River, réserve indienne non cédée de Wikwemikong, Première nation Zhiibaahaasing, Première nation Sheguiandah, Première nation Aundek Omni Kaning (Ojibways de Sucker Creek), Première nation M'Chigeeng (West Bay), Première nation Sheshegwaning, Première nation de Brunswick House
Thunder Bay	Première nation de Whitesand, Namaygoosisagagun (Communauté de Collins), Première nation du Lac Des Mille Lacs, Première nation de Fort William, Première nation Kiashke Zaaging Anishinaabek (Gull Bay), Bande indienne de Red Rock, Nation métisse de l'Ontario

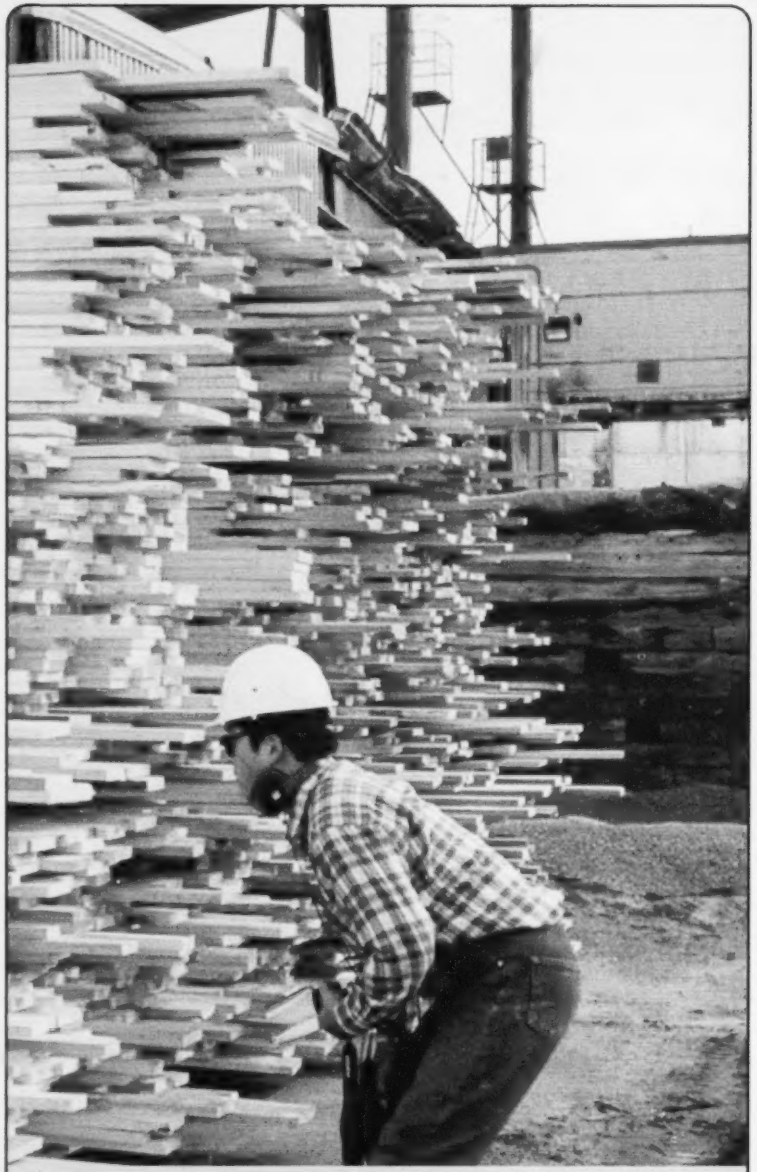

Scierie

District	Collectivités autochtones
Timmins	Première nation de Mattagami, Première nation de Flying Post, Première nation de Matachewan, Première nation de Moose Cree, NationTaykwa Tagamou, Première nation Wahgoshig, Communauté autochtone de Beaverhouse, Première nation de Wahnapitae, Première nation Sagamok Anishnawbek, Première nation de Whitefish Lake, Première nation de Temagami, Première nation de Temiskaming
Wawa	Ojibways de Pic River (Heron Bay), Première nation de Pic Mobert, Première nation de Hornepayne, Première nation de Michipicoten, Première nation crie de Missanabie, Première nation de Pays Plat, Première nation nº 58 de Long Lake, Première nation Ginoogaming (Long Lac nº 77), Première nation de Constance Lake

Source : Rapports de district sur la Condition 34

Mise en œuvre de la condition 34

Comme le champ d'application de la condition 34 est très vaste, son application et sa mise en œuvre sont déterminées à l'échelon local. Les arrangements et accords que négocient les chefs de district du MRN et les collectivités autochtones ont des formes variées. Ces arrangements tentent de concilier les besoins, capacités et situations uniques de chaque collectivité autochtone avec les possibilités offertes localement.

Dans sa décision, la Commission des évaluations environnementales a ordonné au MRN de tirer parti des activités en cours et d'offrir de nouvelles possibilités aux collectivités autochtones pour qu'elles puissent profiter des activités forestières se déroulant dans leur zone. Dans sa quête d'offrir aux collectivités autochtones des possibilités à exploiter, le MRN met à exécution la condition 34 conformément aux prescriptions de la LDFC. Celle-ci l'habilite à prendre les mesures voulues pour assurer la gestion et le développement durables des ressources de la forêt. La LDFC habilite le MRN à mettre en place des mécanismes pouvant faciliter la mise en œuvre de la condition 34.

Bien qu'il incombe au MRN de mettre en œuvre la condition 34, la Commission des évaluations environnementales a toutefois reconnu que le succès de l'entreprise nécessite la participation d'autres parties, dont les collectivités autochtones, l'industrie forestière et divers organismes gouvernementaux (p. ex., les ministères ontariens, Affaires indiennes et du Nord Canada et Ressources naturelles Canada). Les collectivités autochtones peuvent participer à la mise en œuvre de la condition 34 séparément ou à titre de membres des groupes de collectivités qui ont des intérêts communs dans une même zone géographique.

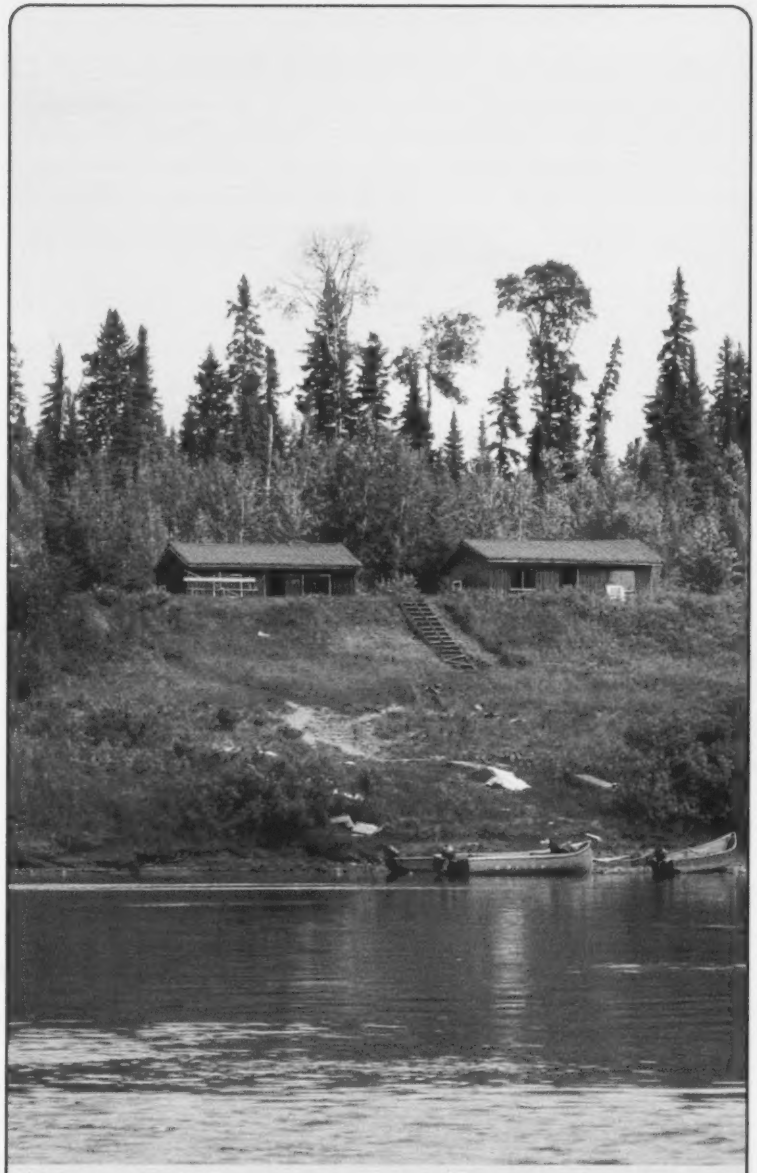

Campement au bord de la rivière Albany

Progrès réalisés dans les districts

Le MRN est tenu de présenter un rapport sommaire des progrès des négociations en cours avec les peuples autochtones dans chaque district. Sur les 26 districts du MRN, quatre sont situés à l'extérieur de la ZAF, soit les districts d'Aylmer, d'Aurora, de Cambridge et de Midhurst. Les districts de Peterborough et de Kemptville ne sont que partiellement compris dans la ZAF. En conséquence, dans la présente section, les portions de ces districts situées dans la forêt Mazinaw-Lanark seront examinées conjointement avec le district de Bancroft.

Les principaux avantages dévolus aux collectivités autochtones par la participation à la gestion forestière et au développement économique sont résumés en trois champs d'activités : accès aux ressources, possibilités en matière de sylviculture, ainsi que formation et perfectionnement. Les données de ce résumé sont tirées des rapports de district produits en vertu de la condition 34.

Accès aux ressources

Les Autochtones ont souvent la possibilité de travailler dans l'exploitation forestière. Bien que la quasi-totalité du bois exploitable soit attribuée aux titulaires des PAFD, le MRN aide l'industrie forestière à négocier avec les collectivités autochtones des accords d'accès aux ressources en bois. Par exemple, des permis complémentaires de récolte du bois sont accordés aux collectivités autochtones ou à certains de leurs membres. Le tableau 7b présente sommairement les ressources réservées aux collectivités autochtones, selon les données fournies par chaque district. Soulignons que le tableau suivant ne représente qu'un résumé de l'information fournie par les districts. D'autres possibilités pourraient avoir eu lieu.

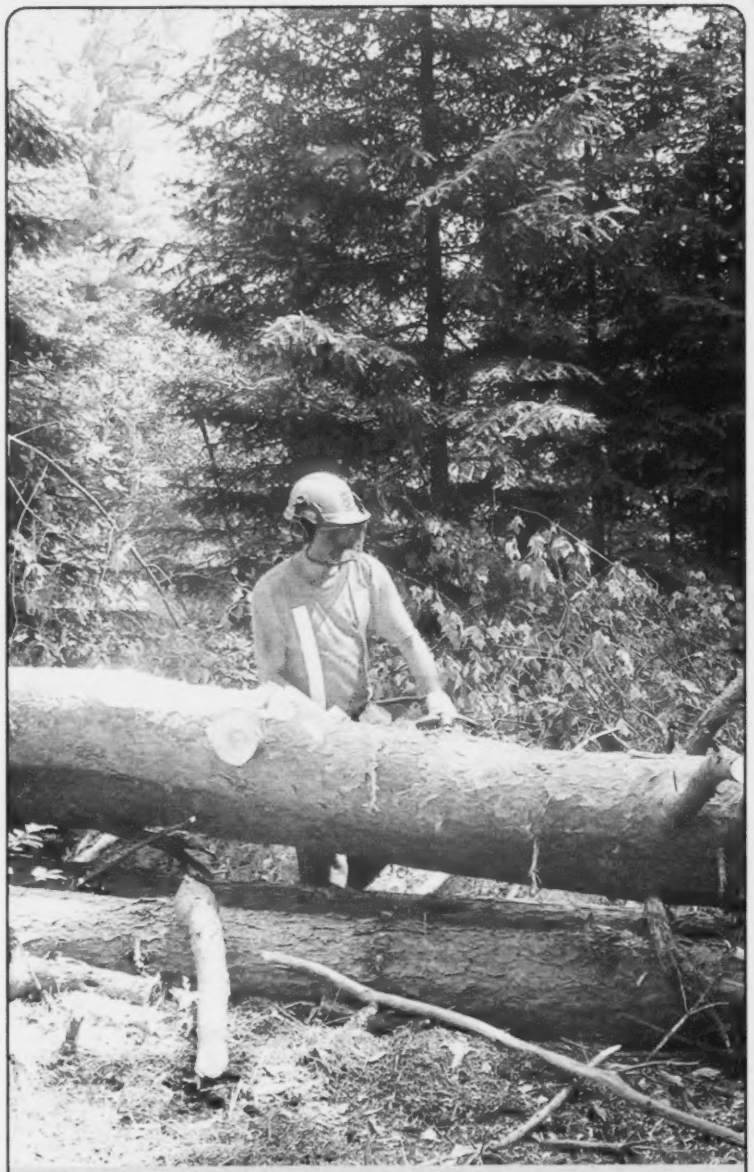

Exploitation forestière

Tableau 7b – Accès des Autochtones aux ressources – 2009-2010

District	Type de tenure	Total approximatif[1] du bois attribué (en milliers de m^3)	Nombre de collectivités autochtones touchées
Parc Algonquin	Contrat	61,9	1
Chapleau	Lettre d'engagement conditionnel	60,0	1
Cochrane	Contrat, permis	155,0	1
Dryden	Permis	126,5	3
Fort Frances	Contrat, permis	384,5	8
Hearst	Contrat, permis	70,0	3
Kenora	Permis	32,5	3
Kirkland Lake	Contrat, permis	88,9	2
Nipigon	Contrat, permis	757,6	8
North Bay	Permis	67,6	3
Parry Sound	Permis	n.d.	1
Pembroke	Permis	12,5	1
Red Lake	Permis de récolte du bois pour usage personnel	0,02	2
Sault Ste. Marie	Lettre d'engagement conditionnel	20,0	2
Sioux Lookout	Allocation	n.d.	1
Sudbury	Permis	309,0	3
Thunder Bay	Permis	380,2	4
Timmins	Permis	42,7	1
Wawa	Contrat, permis	91,8	2

[1] Les données relatives au total approximatif du bois attribué ou au volume récolté n'ont pas été fournies à l'égard de certaines collectivités autochtones.

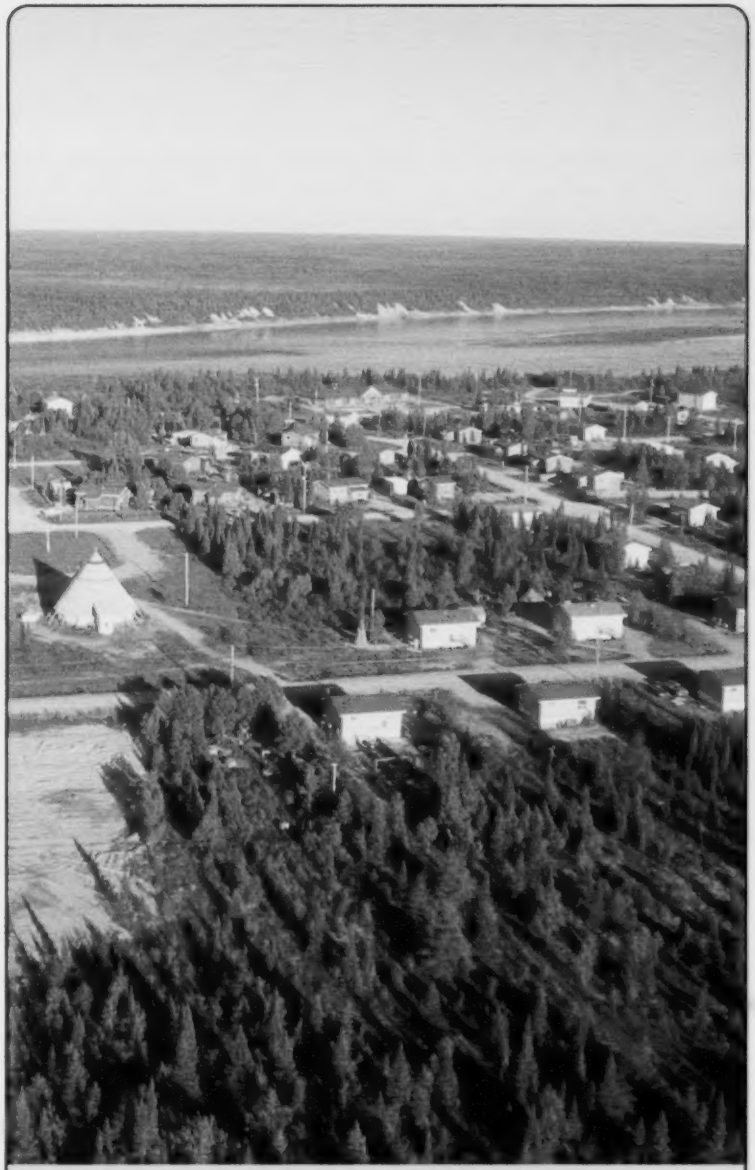

Première nation de Peawanuck

Possibilités en matière de sylviculture

La régénération forestière et les soins sylvicoles englobent l'utilisation du matériel de plantation, l'ensemencement, l'éclaircie par espacement, le nettoiement, les opérations d'éclaircie et la préparation des terrains. Les chefs de district ont cherché à amener l'industrie forestière et des collectivités autochtones à conclure des accords particuliers sur les travaux sylvicoles donnés à contrat. Même si elles ne sont pas nécessairement de nature sylvicole, d'autres activités importantes d'aménagement forestier telles que la construction et l'entretien des routes, le débardage et la collecte d'information sont décrites dans la présente section. Ces activités contribuent au succès des programmes de développement économique. Le tableau 7c contient des données sommaires sur les possibilités exploitées par les peuples autochtones au cours de l'exercice 2009-2010, d'après les déclarations de chaque district.

Tableau 7c – Accès des collectivités autochtones aux possibilités sylvicoles et autres – 2009-2010

District[1]	Valeur estimative des contrats et occasions (en milliers de dollars)		Nombre de collectivités touchées	Types d'activités
	Industrie	MRN		
Parc Algonquin	145	15	9	Marquage d'arbres, préparation de site, construction des routes, collecte de données
Chapleau	n.d.	17,0	1	Collecte de données
Cochrane	464	n.d.	3	Construction et entretien des routes
Dryden	n.d.	0,0	1	Production de semis et de produits de nettoiement
Fort Frances	842,5	n.d.	6	Plantation d'arbres, droits d'accès, services de gestion forestière, opérations d'éclaircie, collecte des cônes, construction et entretien des routes, éclaircie par espacement, débroussaillage, inspection des traverses de cours d'eau, contrôle des castors, déchiquetage, transport de la biomasse.
Hearst	10	n.d.	1	Débroussaillage et collecte de données
Kirkland Lake	n.d.	0.0	2	Plantation d'arbres et débroussaillage

Près de la Première nation de Bow Lake

District[1]	Valeur estimative des contrats et occasions (en milliers de dollars) Industrie	MRN	Nombre de collectivités touchées	Types d'activités
Nipigon	4,5	n.d.	2	Plantation d'arbres
North Bay	188,0	0,0	1	Plantation d'arbres, entretien manuel, amélioration des peuplements
Parry Sound	n.d.	n.d.	0	n.d.
Pembroke	0,0	5,0	1	Soutien au programme Earthwalker
Red Lake	100	0,0	1	n.d.
Sault Ste. Marie	n.d.	n.d.	1	Production de semis
Sioux Lookout	n.d.	n.d.	1	Construction et entretien des routes
Sudbury	156,4	n.d.	3	Entretien, production de semis, débroussaillage
Thunder Bay	215,0	7,0	4+	Préparation de sites, construction et entretien des routes, soins sylvicoles, plantation d'arbres
Wawa	n.d.	n.d.	3	Collecte et enregistrement des valeurs

[1] Aucun renseignement n'a été donné concernant le district de Kenora.

Formation et emploi

Les chefs de district ont trouvé des moyens de participer à la coordination des programmes provinciaux et fédéraux existants et d'aider ainsi les collectivités autochtones à préparer leur participation accrue aux activités d'aménagement forestier.

Dans certains districts, l'industrie forestière offre aux entrepreneurs indépendants une stratégie de formation, du soutien en matière de recrutement et d'embauche ainsi que des débouchés. Dans certains cas, le MRN

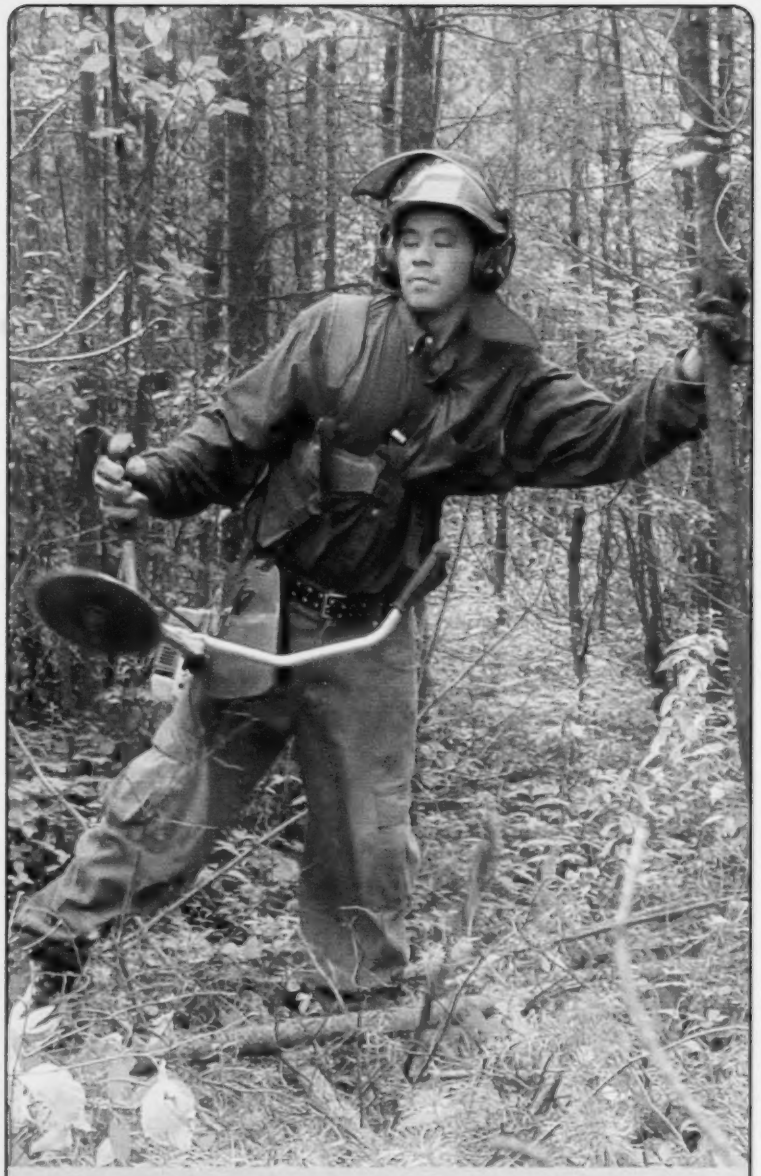

Coupe d'éclaircie dans un peuplement de pin gris

concourt à l'établissement de centres de formation pour les Autochtones en procurant installations, matériel et leadership.
Parfois, les districts fournissent directement des services de formation ou assurent le leadership des initiatives de formation. Les paragraphes suivants résument les occasions de formation créées par le MRN et par l'industrie forestière à l'intention des collectivités autochtones, conformément aux rapports de district produits en vertu de la condition 34. Les districts pertinents sont soulignés, le cas échéant.

Sommaire des initiatives de formation – 2009-2010

Différentes initiatives de formation et de perfectionnement dans des domaines liés à la forêt ont été offertes aux peuples autochtones. Des occasions ont été offertes dans le cadre de quelques grands programmes complets et d'une multitude d'offres locales et spécialisées. Le MRN et l'industrie ont apporté un soutien important à la formation.

Le Programme d'expérience de travail pour les jeunes Autochtones et le Programme d'emploi des jeunes Autochtones dans le domaine des richesses naturelles sont des exemples de grands programmes. Dans le cadre du Programme d'expérience de travail pour les jeunes Autochtones, au moins sept districts (Thunder Bay, Chapleau, Kirkland Lake, Cochrane, Dryden, Hearst et Sault Ste. Marie) ont organisé des programmes d'emploi d'été, d'une durée de huit semaines dans la plupart des cas, pour les jeunes Autochtones. Le programme met l'accent sur les projets de gestion des ressources, de préparation à l'emploi et de perfectionnement du personnel.

Le Programme d'emploi des jeunes Autochtones dans le domaine des richesses naturelles (Programme des brigadiers des Premières nations) est principalement offert à Camp Firesteel, à l'ouest d'Upsala. Ce programme d'une durée de sept semaines a employé 30 jeunes et trois chefs d'équipe en formation provenant de 16 collectivités de Premières nations de cinq districts (Cochrane, Dryden, Hearst, Nipigon et Sioux Lookout). Dans la forêt Dog River-Matawin, les participants ont procédé à l'espacement par éclaircie de jeunes pousses sur 19 ha, planté 20 150 semis, mis en place 6 780 cônes Cerkon et procédé à la plantation esthétique de grands spécimens en bordure de la route 17. Le programme administré par le Collège Confederation a l'appui du MRN et d'autres ministères et organismes (Canada, Ontario et organisations autochtones) et d'un certain nombre de partenaires de l'industrie.

D'importants partenaires industriels comme AbitibiBowater, Domtar et Tembec sont activement engagés dans le soutien de la formation des jeunes et d'autres groupes de travailleurs. Les membres de l'industrie ont souvent des politiques et des ententes pour documenter leur engagement continu envers la formation et le perfectionnement des jeunes travailleurs.

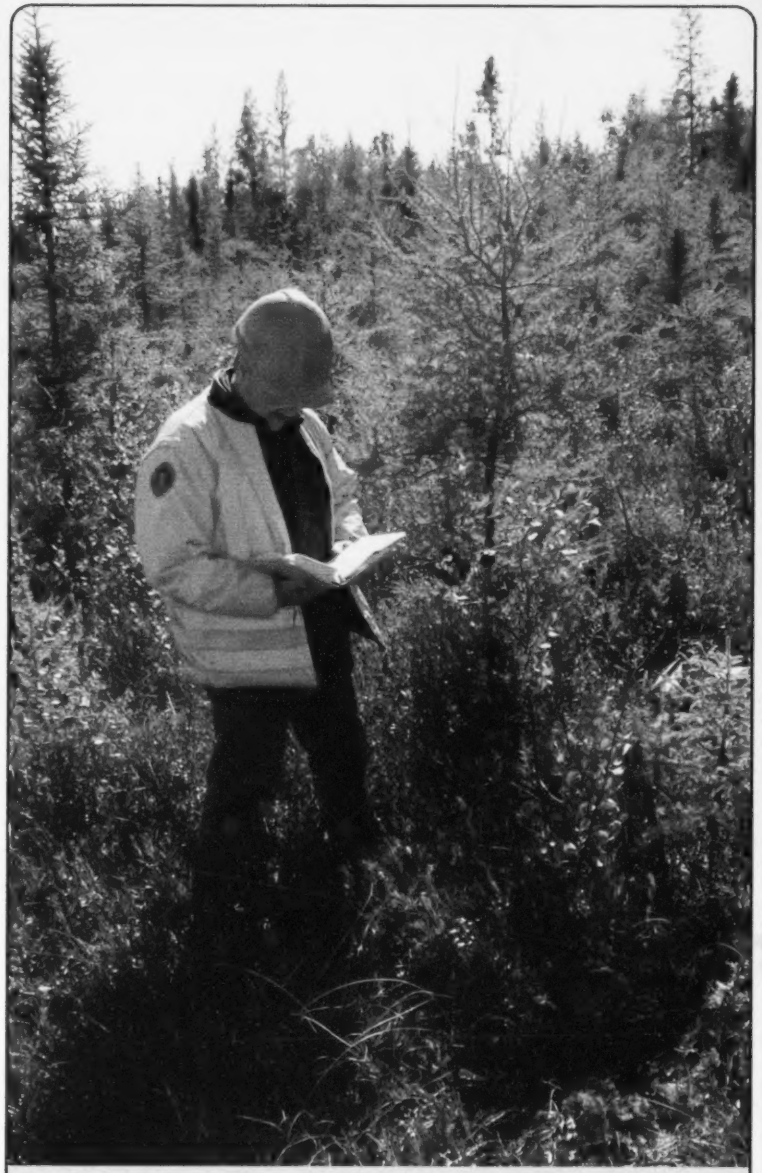

Travailleurs d'une scierie

D'autres exemples de formation des jeunes comprennent le soutien offert par le MRN et l'industrie au programme Algonquin Earthwalker (qui en est à sa cinquième année d'activité), en association avec le programme Ontario Stewardship Rangers de Pembroke), ainsi que le programme de formation et d'emploi des Premières nations sur l'espacement des jeunes plants par éclaircie, qui a procuré un emploi de 12 semaines à 14 travailleurs et un superviseur provenant de huit collectivités situées à l'intérieur ou à proximité du territoire exploité par AbitibiBowater près de Thunder Bay.

La formation la plus fréquente suivie par les Autochtones est celle qui est offerte par les ateliers de planification en gestion forestière du MRN. Différents ateliers sont offerts à toutes les équipes de planification à des intervalles appropriés du processus d'élaboration du plan de gestion forestière (PGF). Les avantages de ce programme touchent de plus en plus de collectivités à mesure que des Autochtones s'intègrent aux équipes de planification.

Le MRN et l'industrie ont également offert ou soutenu plusieurs autres initiatives. En voici quelques exemples :

- apport du MRN au conseil d'administration du programme de compétences et d'éducation autochtones de Whitefeather. Cette initiative a notamment pour objectif l'éducation des jeunes de la Première nation de Pikangikum. Ce programme éducatif donnera à des jeunes la possibilité de participer à un programme collégial reconnu en foresterie (Red Lake);
- prestation d'ateliers de formation sur les systèmes d'information géographique (SIG) dans deux collectivités de Premières nations afin d'améliorer les compétences en matière de collecte et de téléversement de données GPS et de manipulation d'un traceur/ordinateur (Sudbury);
- collaboration de représentants du MRN et des PAFD avec une collectivité des Premières nations pour l'organisation d'une séance d'information sur la foresterie visant à sensibiliser les membres de la collectivité à divers aspects du processus de planification de l'aménagement forestier (Sault Ste. Marie);
- atelier de deux jours sur le GPS afin de consolider les compétences de 12 membres de Premières nations en matière de cartographie, d'orientation à la boussole et de GPS (Parry Sound);
- parrainage par Parcs Ontario de trois Algonquins qui ont assisté au cours ouvrant à la certification provinciale en marquage d'arbres et défraiement des droits d'inscription au cours (Algonquin Park);
- conseils donnés par l'Algonquin Forestry Authority (de concert avec le MRN) à des collectivités sur les possibilités de formation en cours et offre de parrainage de deux personnes de chaque collectivité (Algonquin Park);
- soutien fourni par Tembec à un programme d'éducation aux adultes dans les réserves permettant à des membres de la collectivité de recevoir un certificat de 12e année; 20 adultes ont ainsi obtenu leur diplôme en juin 2010 (Cochrane).

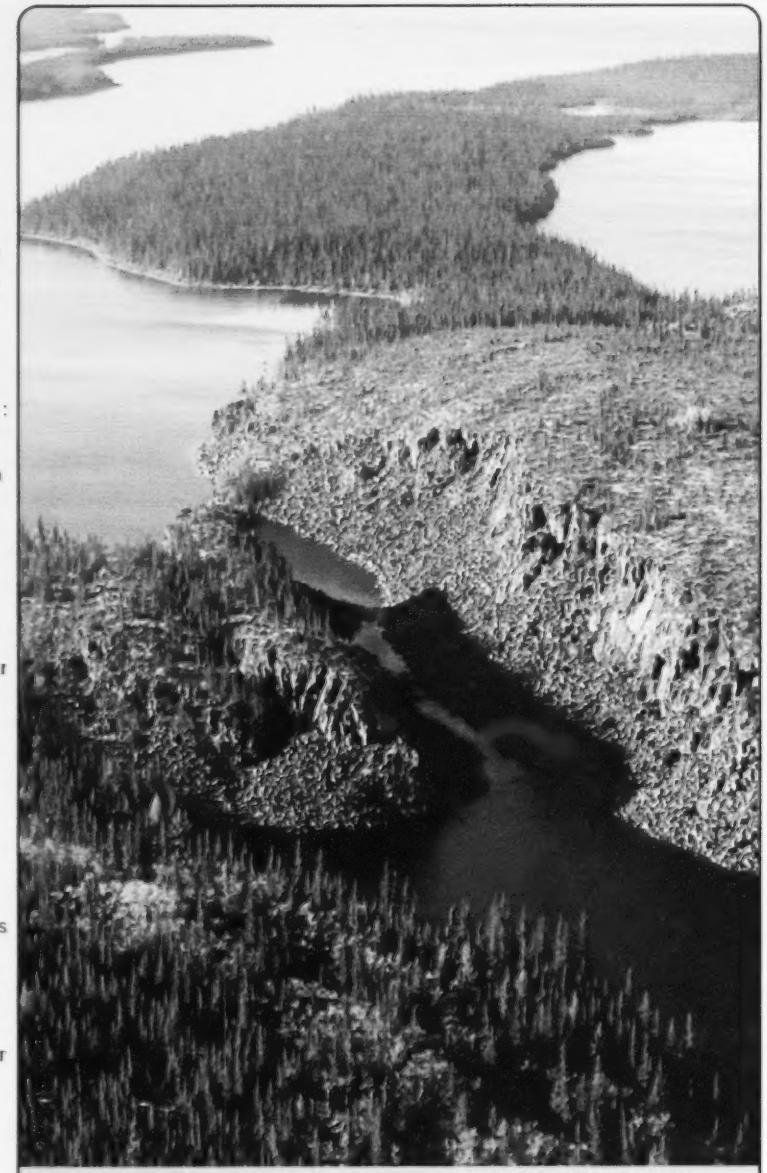

Throat Lake

Emplois réservés aux Autochtones dans l'industrie forestière

Même si un compte rendu des emplois des Autochtones dans l'industrie forestière n'est pas exigé en vertu de la condition 34, l'information sur les emplois des Autochtones permet de mieux saisir les avantages que procure la gestion forestière aux Autochtones.

En 2009-2010, les niveaux de participation des Autochtones qui travaillent dans tous les domaines de la gestion forestière ont été variables. Les données des districts indiquent clairement que les Autochtones participent aux activités de récolte, ainsi qu'à des activités sylvicoles et autres. Les Autochtones ont également travaillé dans des installations de transformation des ressources forestières (usines).

Les caractéristiques des emplois des Autochtones dans l'industrie forestière sont très variables. Il existe des emplois permanents à temps plein dans le domaine, mais les possibilités d'emploi y sont généralement saisonnières ou à temps partiel. Les relations de travail varient également, selon qu'il s'agit par exemple d'un employé régulier d'une société forestière (p. ex., ouvrier d'usine) ou d'un travailleur autonome effectuant des tâches occasionnelles ou de façon intermittente (p. ex., entretien des routes et des ponceaux). Des entreprises établies peuvent être associées directement à des collectivités autochtones, dirigées par des membres de collectivités autochtones ou exploitées par des parties non autochtones.

Sommaire de l'emploi autochtone dans l'industrie forestière – 2009-2010

Emplois dans les usines et les exploitations forestières

- Une entreprise affiliée à une collectivité a récolté 61 974 mètres cubes de bois (Algonquin Park).
- Les collectivités des forêts Nighthawk et Iroquois Falls ont bénéficié d'une possibilité de récolte de 65 000 mètres cubes par an (Cochrane).
- Plus de 100 000 mètres cubes ont été récoltés dans la forêt Lake Nipigon par des actionnaires de récolte des Premières nations, dans le cadre de contrats conclus avec AbitibiBowater Inc. (Nipigon).
- Environ 384 000 mètres cubes de bois à récolter de la forêt Crossroad ont été mis à la disposition de parties affiliées à huit collectivités autochtones. Presque toutes ces parties ont mené des activités de récolte (Fort Frances).
- Trois collectivités ont récolté 67 000 mètres cubes qui leur avaient été alloués dans la forêt Nipissing, procurant de l'emploi à 34 personnes (North Bay).
- La Première nation de Wahgoshig a embauché deux de ses membres pour récolter 37 000 mètres cubes dans la forêt Iroquois Falls dans le cadre d'un accord de licence de tierce partie pris aux termes du PAFD d'AbitibiBowater (Kirkland Lake).

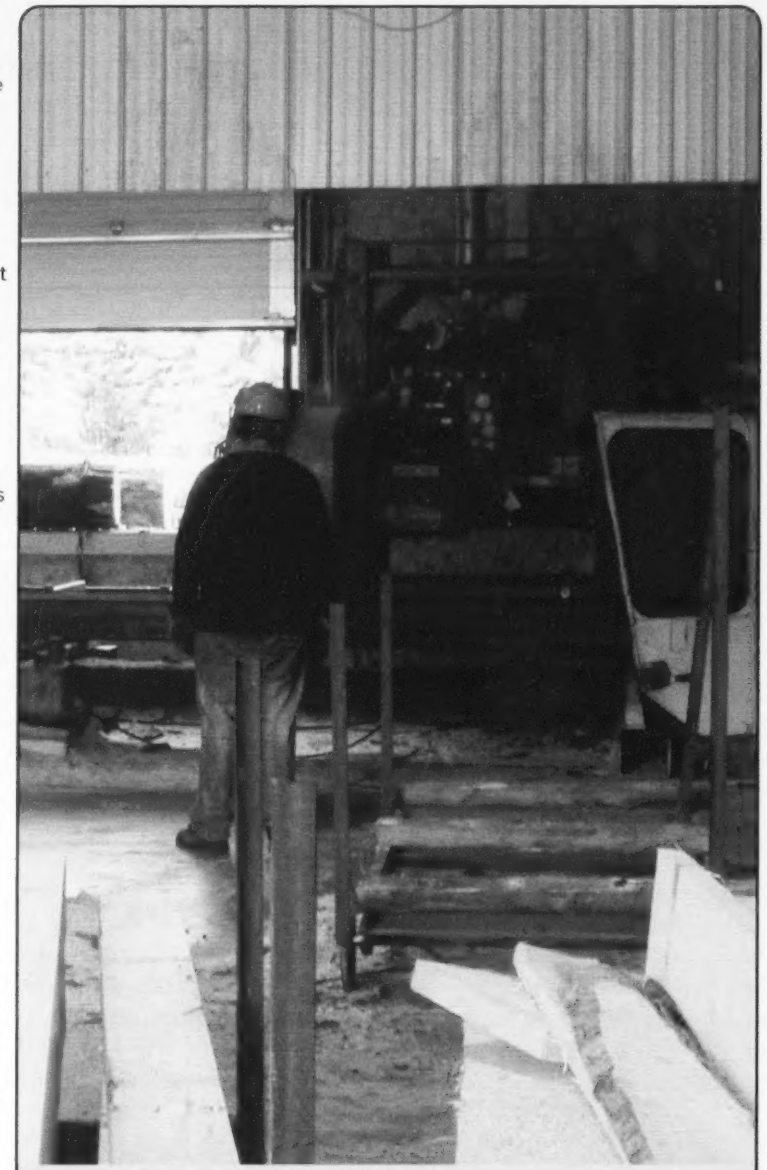

Travailleurs d'une scierie

- AbitibiBowater maintient un bail à long terme avec la Première nation de Fort William pour le terrain et l'édifice de la scierie située dans le parc industriel de la Première nation. De 30 à 50 Autochtones ont un emploi à la scierie (Thunder Bay).
- Tembec a procuré de l'emploi à huit personnes dans ses installations de Kapuskasing et à huit camions à copeaux de l'entreprise de la Première nation de Constance Lake (Hearst).
- Environ 35 personnes ont eu un emploi à l'usine d'AbitibiBowater à Fort Frances (Fort Frances).
-

Sylviculture et autres emplois

- Quinze Autochtones ont été embauchés pour des travaux sylvicoles de débroussaillage dans la forêt Gordon Cosens (Hearst).
- Le programme First Nation Rangers d'AbitibiBowater Inc. a donné de l'emploi à 15 personnes pour planter plus de 1,5 million d'arbres (Nipigon).
- Des entreprises affiliées à des Premières nations ont réalisé des activités sylvicoles sur plus de 220 ha de la forêt Nipissing (North Bay).
- Une entreprise des Premières nations s'est vu attribuer un contrat pour la production de plus de 450 000 semis et la collecte de 94 hectolitres de cônes (Sault Ste. Marie).
- Le programme de formation et d'emploi des Premières nations sur l'espacement des jeunes plants par éclaircie a procuré un emploi de 12 semaines à 14 travailleurs et un superviseur provenant de huit collectivités situées à l'intérieur ou à proximité du territoire exploité par AbitibiBowater (Dryden).
- Environ 223 ha de marquage d'arbres, 74 ha de préparation de site et 47 ha d'opérations d'éclaircie manuelles ont été réalisés par des entrepreneurs autochtones (Algonquin Park).
- Un contrat de plantation de Wahgoshig Resources a fourni du travail à 8 personnes (Kirkland Lake).

De plus, des districts ont signalé la participation d'Autochtones dans le débardage de produits forestiers, la construction et l'entretien de routes, la préparation des sites, la collecte des données sur les ressources forestières et la conformité.

Bien qu'un compte rendu des emplois occupés par les Autochtones ne soit pas exigé en vertu de la condition 34, les districts se sont efforcés d'inclure dans la mesure du possible des données à ce sujet. Dans bien des cas, les districts sont en mesure d'indiquer ou d'estimer le nombre de participants à une activité donnée ou à une initiative lancée en vertu d'un contrat, mais ils n'ont généralement pas accès aux données sur les emplois reliés à d'autres activités. Quelques districts ont estimé le nombre total d'Autochtones employés par l'industrie sur leur territoire. Toutefois, les données sur le nombre total d'Autochtones travaillant dans l'industrie forestière sont souvent incomplètes. À ce moment-là, les districts du MRN indiquent dans les rapports produits en vertu de la condition 34 que l'information voulue n'est pas disponible.

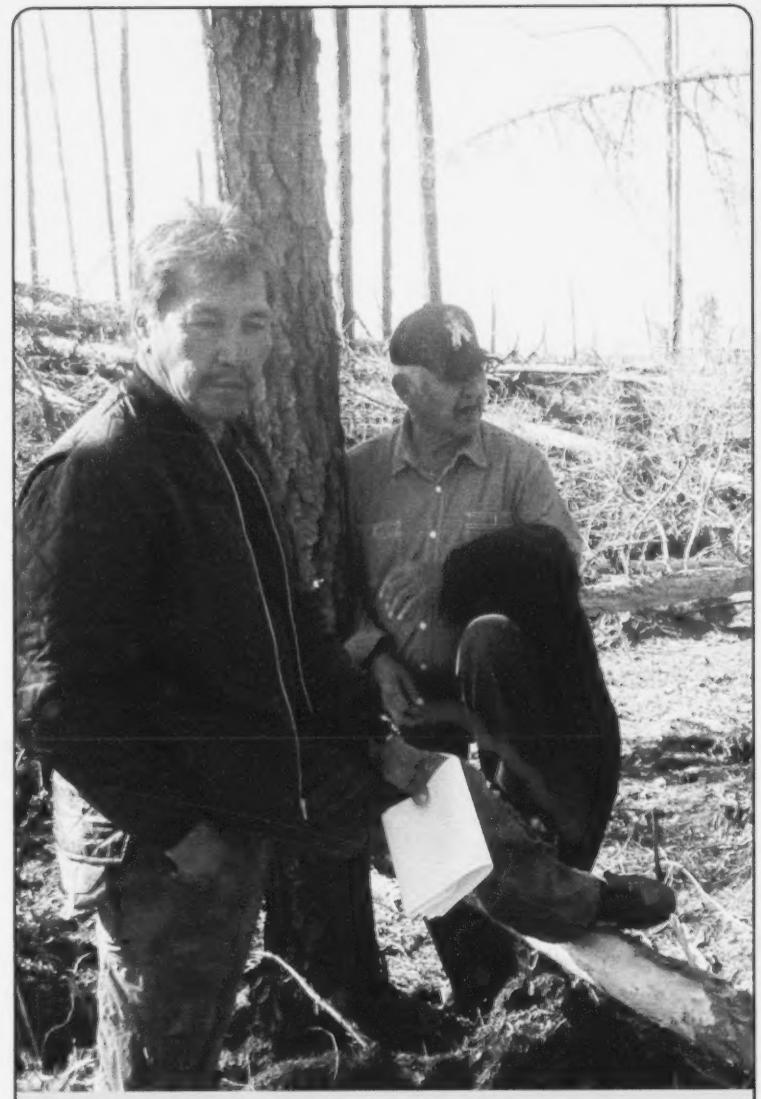

Participation d'aînés de Pikangikum au brûlage dirigé dans la forêt Whitefeather

Rôle dans la planification et la gestion forestière

En plus de tenter d'assurer aux peuples autochtones une part plus équitable des avantages qui découlent du processus de planification de l'aménagement forestier, les districts du MRN s'efforcent de créer des tribunes où les collectivités autochtones puissent s'exprimer davantage sur la planification et la gestion des ressources forestières. Les PGF comprennent un rapport d'information détaillé sur le contexte autochtone et des cartes des valeurs autochtones. Le rapport d'information détaillé sur le contexte autochtone indique brièvement l'emplacement des différentes caractéristiques naturelles, l'utilisation des terres et les évaluations foncières qui ont une incidence sur les collectivités autochtones, et expose les préoccupations soulevées par les collectivités en ce qui concerne la gestion des forêts. Les districts ont aidé financièrement certaines collectivités à préparer elles-mêmes ces documents ou à embaucher des chercheurs indépendants pour le faire.

Dans de nombreux districts, les Autochtones font partie des équipes de planification de la gestion forestière aux côtés de l'industrie forestière et du gouvernement. De plus, ils siègent souvent à des comités locaux de citoyens (CLC). Le tableau 7d résume l'apport des peuples autochtones à la planification de l'aménagement forestier dans chaque district. Les chiffres fournis dans les colonnes sur la représentation des collectivités autochtones au sein des CLC et des équipes de planification tiennent compte de chaque cas où un représentant d'une collectivité donnée fait partie d'un comité ou d'une équipe précise. Il se peut qu'une collectivité particulière ait un représentant dans plus d'un CLC ou d'une équipe de planification; à ce moment-là, les représentants sont dénombrés séparément dans le présent rapport.

Journée d'accueil à la forêt Martel

Tableau 7d – Participation des Autochtones aux processus de planification de l'aménagement forestier– 2009-2010

District	Nombre de représentants des collectivités autochtones au sein des CLC		Nombre de représentants des collectivités autochtones au sein des équipes de planification		Nombre de rapports d'information sur le contexte autochtone reçu pour une forêt donnée
	Membres actifs	Membres non actifs	Membres actifs	Membres non actifs	
Parc Algonquin	1	0	9	0	5
Bancroft	1	1	4	0	4
Chapleau	0	2	8	4	12
Cochrane	2	1	2	1	6
Dryden	1	0	3	4	14
Fort Frances	1	0	2	0	15
Hearst	0	0	5	0	10
Kirkland Lake	3	0	5	0	5
Nipigon	7	1	12	5	23
North Bay	6	0	6	0	6
Parry Sound	0	1	0	2	5
Pembroke	1	0	8	0	4
Red Lake	0	0	3	0	6
Sault Ste. Marie	0	0	4	0	6
Sioux Lookout	1	0	2	0	5
Sudbury	1	1	6	7	10
Thunder Bay	7	1	6	0	8
Timmins	4	0	11	3	9
Wawa	7	0	4	2	11

Plantation d'arbres dans une zone récoltée

Points saillants

La présente section contient de l'information sur la construction et l'entretien de tous les chemins forestiers (routes principales, secondaires et opérationnelles).

Bilan des programmes de financement des chemins – 2009-2010

- Les dépenses du Programme des chemins forestiers, financé conjointement par le MRN et le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts (MDNMF), se sont élevées à 3,73 M$.
- Le MRN a conclu des ententes de construction et d'entretien avec des titulaires de PAFD et de PERF de 46 unités de gestion (y compris l'Agence de foresterie du parc Algonquin).
- Le secteur forestier a assumé des coûts de plus de 80 M$ pour la construction, la reconstruction, l'entretien et la surveillance de 20 914 km de routes primaires et secondaires, ainsi que pour la construction, la réparation et le remplacement de 975 passages de cours d'eau. La contribution du gouvernement au x travaux entrepris a été d'un peu moins de 75,0 M$ (tableau 8a). Le secteur forestier a assumé 100 % des coûts de construction et d'entretien de l'ensemble des routes opérationnelles sur les terres de la Couronne.

Tableau 8a - Programme de financemen des chemins forestiers, 2009-2010

Category	Amount
Primaire	$ 68 776 505
Secondaire	$ 5 613 676
Total	$ 74 390 181
Coûts adm. du MRN	$ 609 086
Total des fonds dépensé	$ 74 999 267

Remarque : La forêt Sapawe n'a pas déposé de rapport annuel pour l'exercice 2009-2010. Toutes les valeurs kilométriques comprennent donc des estimations relatives à la forêt Sapawe, établies sur la base de son rapport annuel 2008-2009.

Figure 8a - Chemins construits, par année

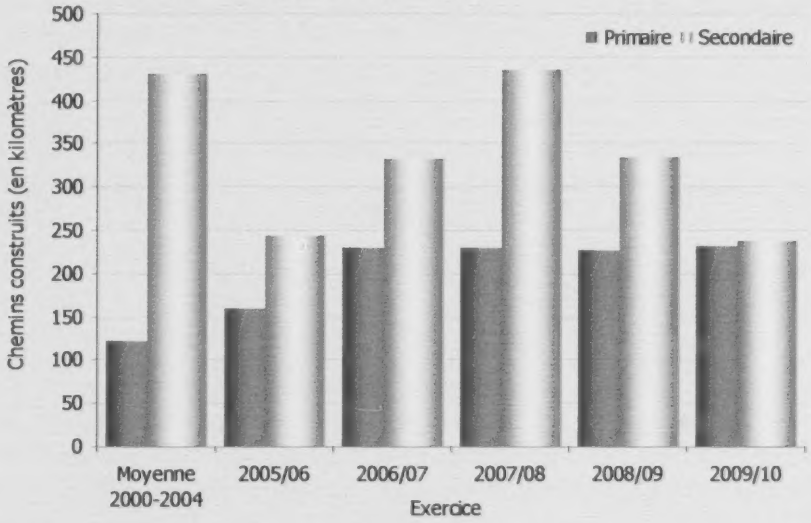

Bilan de la construction, de l'entretien et la gestion de l'utilisation des chemins – 2009-2010

- En 2009-2010, 3 226 kilomètres de routes principales, secondaires et opérationnelles ont été construits (figure 8a). La majorité des chemins construits en 2009-2010 étaient des routes opérationnelles.
- En 2009-2010, 24 581 kilomètres de routes ont été entretenus, la plus grande partie des activités d'entretien portant sur les routes principales (figure 8b).

Bilan de la limitation et de la désaffectation des chemins d'accès – 2009-2010

- Des contrôles d'accès ont été établis sur 769 kilomètres de routes principales, secondaires et opérationnelles (figure 8c).
- En 2009-2010, 562 kilomètres de routes principales, secondaires et opérationnelles ont été abandonnés par des moyens physiques ou naturels (figure 8d).

Figure 8b - Entretien de routes, total (km)

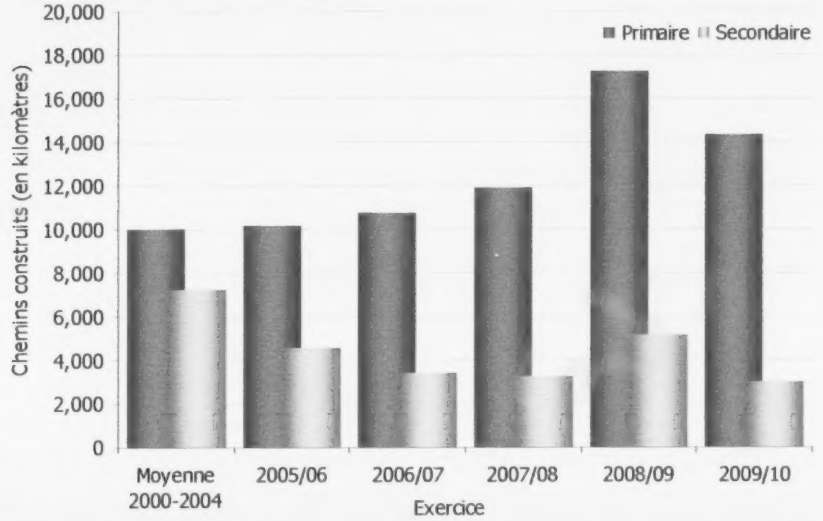

Figure 8c - Entretien de routes, total (km)

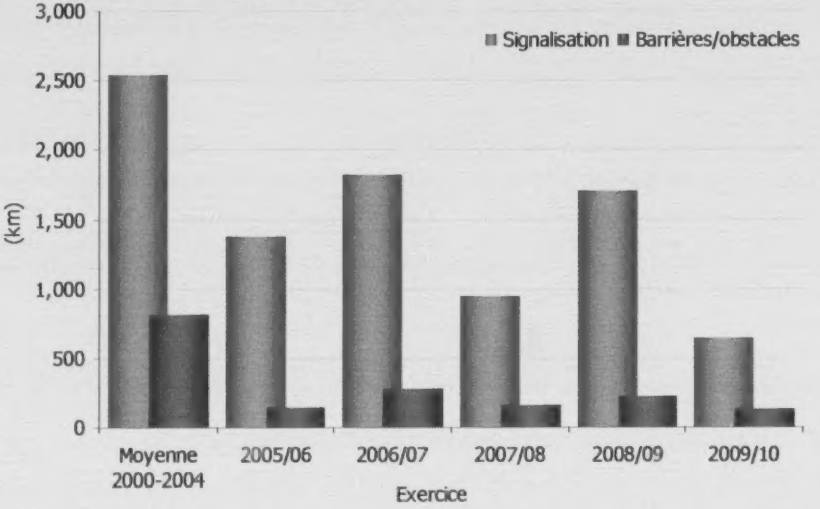

Figure 8d - Routes abandonnées

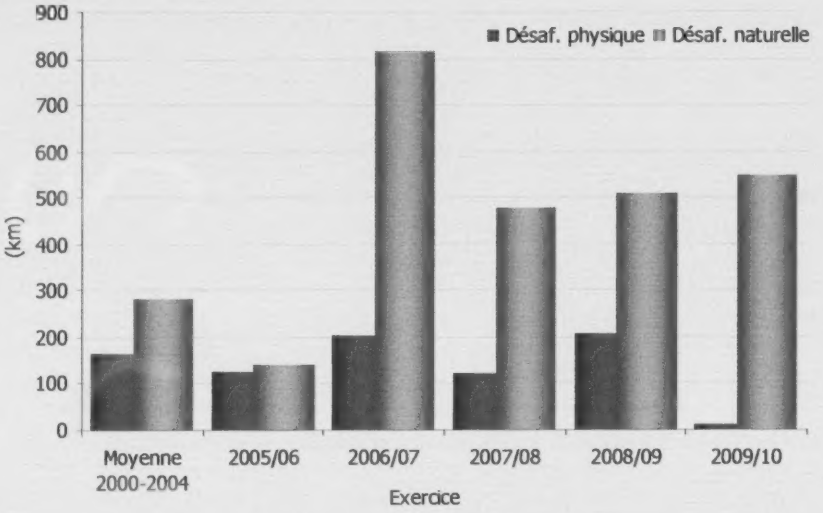

Contexte

Les routes principales offrent un accès primaire aux unités de gestion. Elles sont construites, entretenues et utilisées à titre de voies principales sur les unités de gestion. Les routes principales sont en général des chemins permanents, même s'il arrive parfois qu'elles ne soient pas utilisées aux fins de l'aménagement forestier pendant de longues périodes de temps.

Les routes secondaires sont celles qui bifurquent des chemins primaires ou secondaires, nouveaux ou actuels, et offrent un accès vers et dans les zones d'activités d'une unité de gestion.

Les routes opérationnelles sont des chemins à l'intérieur des zones d'activités qui fournissent un accès à court terme en vue des activités de récolte, de régénération et de soins sylvicoles. Normalement, les routes opérationnelles ne sont plus entretenues quand elles ont cessé de servir à la gestion forestière, et sont souvent vouées à la préparation et à la régénération de sites.

Programmes de financement de l'entretien des chemins

Il existe des programmes de financement de la construction, de l'entretien et de la surveillance de chemins d'accès forestiers sur les terres de la Couronne.

Programme des chemins forestiers

Le Programme des chemins forestiers est financé conjointement par le MRN et le MDNMF. Ce programme finance des chemins d'accès que la Couronne entretient à titre de chemins multifonctionnels. La plupart des travaux financés par les deux ministères visaient plusieurs objectifs, dont l'accès du public aux chemins, la sécurité du public et l'aménagement forestier.

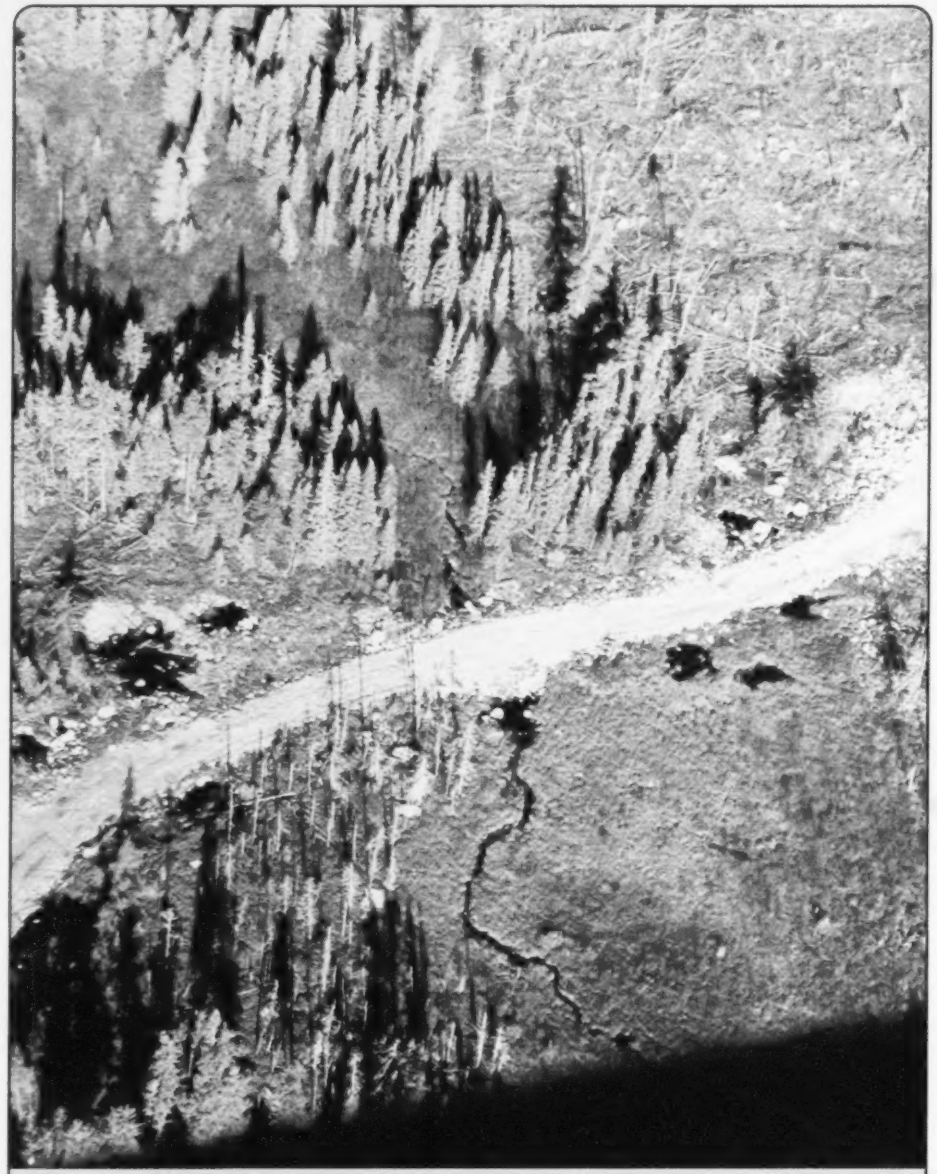

Chemin forestier

Programme provincial de financement de l'entretien des chemins

Le rapport du Conseil ministériel sur la compétitivité du secteur forestier, publié en juin 2005, recommandait que le gouvernement provincial paye sa part proportionnelle des coûts de la construction et de l'entretien des chemins d'accès aux ressources de la Couronne. On y recommandait de plus que la part du gouvernement couvre 100 % des frais d'entretien des routes primaires et 50 % des coûts des routes secondaires. En conséquence, en septembre 2005, le ministre des Richesses naturelles a annoncé le programme de financement de l'entretien des routes, qui prévoit l'octroi de 28 M$ au secteur forestier pour couvrir les coûts d'entretien des chemins forestiers principaux. En février 2006, le premier ministre et le ministère des Richesses naturelles ont annoncé des fonds supplémentaires de 47 M$ pour le programme provincial de financement de l'entretien des chemins. Depuis le 1er avril 2006, 75 M$ ont été versés annuellement pour aider le secteur forestier à acquitter ses dépenses de construction et d'entretien des chemins forestiers.

Les chemins admissibles à un financement devaient être classés comme chemins forestiers primaires dans les plans de gestion forestière approuvés et dans les calendriers annuels des travaux situés sur des terres de la Couronne, et leur utilisation ne devait pas se limiter au secteur forestier.

Ces chemins forestiers financés sont utiles non seulement au secteur forestier, mais aussi à bien d'autres utilisateurs tels que les sociétés minières, les entreprises touristiques, les collectivités autochtones, les sociétés de services publics, les compagnies de chemin de fer, les chasseurs, les pêcheurs à la ligne, les campeurs, les piégeurs, les propriétaires de chalet et le grand public. Ces routes offrent également une part de l'infrastructure rurale nécessaire pour assurer la protection civile et effectuer des interventions en cas d'urgence.

Désaffectation et contrôle de l'usage des chemins

Pour assurer la sécurité du public et dans le cadre de la gestion des ressources, il arrive que l'utilisation à certaines fins des chemins forestiers soit interdite temporairement, pendant une saison, ou de façon permanente.

Construction d'une route

On classe en général en deux catégories les méthodes limitant l'accès des chemins : l'installation de panneaux pour prévenir le public de la limite d'accès, qu'on appelle la signalisation, ou l'érection de barrières et l'utilisation d'autres moyens physiques. La désaffectation de chemins peut être effectuée par des moyens physiques (creusement d'un fossé, retrait d'un pont ou d'un ponceau, levée de terre et scarification) ou en laissant les chemins se détériorer naturellement. Les chemins opérationnels peuvent être construits et désaffectés durant la même année. Le contrôle et la désaffectation des chemins doivent être planifiés avant la construction, et consignés dans le PGF de chaque unité de gestion. Ces activités doivent également être consignées au rapport annuel des unités de gestion.

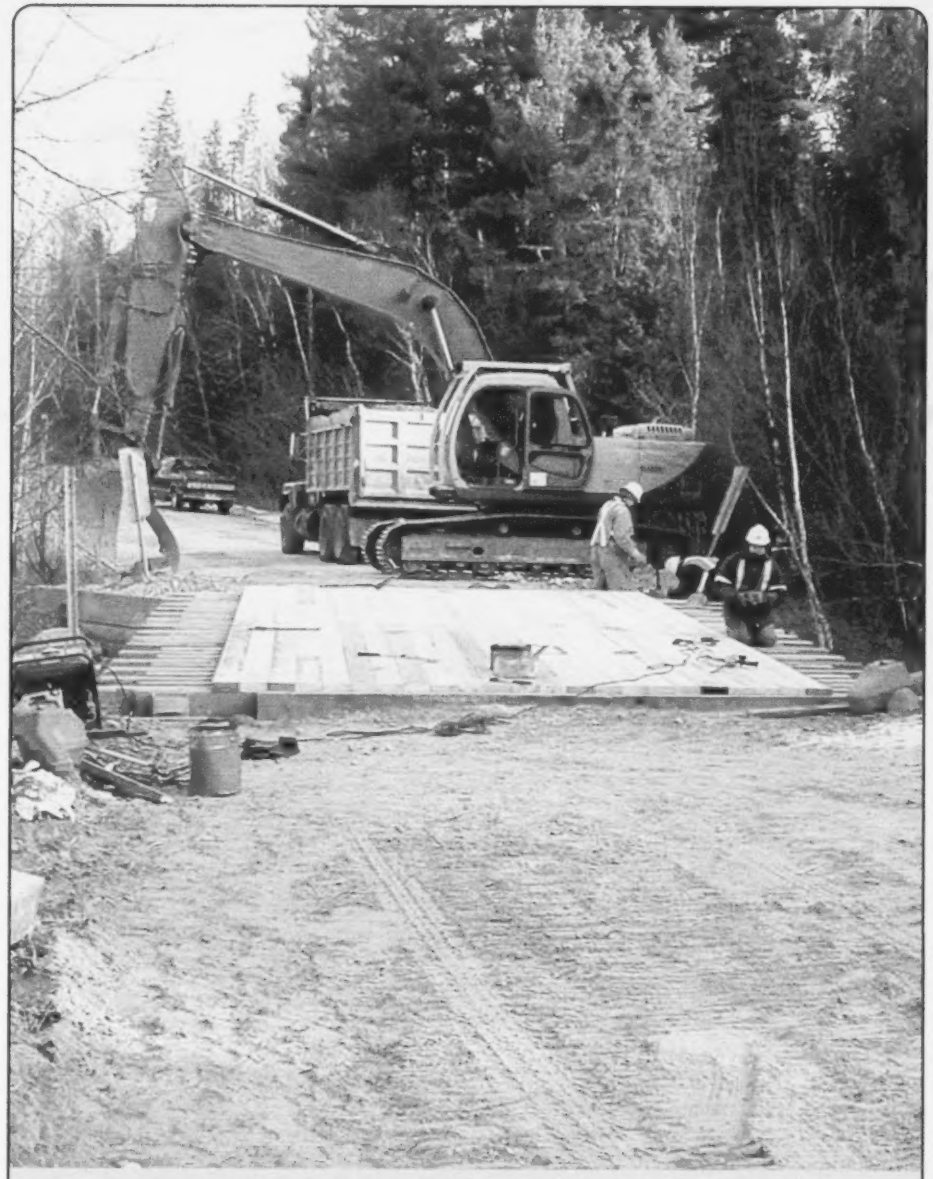

Construction d'un pont

Données

Table 8b - Construction de routes, total par catégorie de routes

Catégorie de chemin	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Primaire	116	159	229	229	226	230
Secondaire	426	244	332	435	334	238
Total	543	403	561	664	560	468
Opérationnel	n/a	n/a	n/a	4 208	3 450	2 758

Tableau 8c – Entretien de routes, total (km)

Catégorie de chemin	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Primaire	9 963	10 200	10 749	11 916	17 250	14 321
Secondaire	7 239	4 621	3 444	3 247	5 172	2 982
Opérationnel et existant	17 202	6 033	6 724	5 460	5 222	7 279
Total	34 405	20 855	20 917	20 623	27 644	24 581

Tableau 8d – Contrôles d'accès routier établis

Type de contrôle de l'usage	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Signalisation	2 539	1 371	1 824	944	1 709	638
Barrières/obstacles	809	143	269	159	229	131
Total	3 347	1 514	2 093	1 103	1 938	769

Tableau 8e – Routes abandonnées

Type	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Désaf. physique	165	125	202	121	206	13
Désaf. naturelle	283	140	815	476	511	549
Total	448	265	1 017	597	717	562

Chemin forestier

Tableau 8f - Programme de financement des chemins forestiers, 2009-2010

Unité de gestion	Total du remboursement du programme de financement des chemins		
	Chemins primaires	Chemins secondaires	Total
Forêt Algoma	$1 368 381	$ 44 354	$1 412 736
Forêt Algonquin Park	$1 701 807	$ 44 321	$1 746 128
Forêt Armstrong	$ 787 908	$ 0	$ 787 908
Forêt Bancroft-Minden	$ 514 902	$ 178 104	$ 693 006
Forêt Big Pic	$2 216 250	$ 7 164	$2 223 415
Forêt Black River	$ 488 843	$ 833	$ 489 676
Forêt Black Sturgeon	$ 426 013	$ 577 414	$1 003 427
Forêt Caribou	$1 018 475	$ 20 151	$1 038 626
Forêt Cochrane Moose Rive	$ 726 724	$ 0	$ 726 724
Forêt Crossroute	$3 306 090	$ 812 892	$4 118 982
Forêt Dog River - Matawin	$2 263 062	$ 471 021	$2 734 083
Forêt Dryden	$ 578 312	$ 21 861	$ 600 173
Forêt English River	$2 447 742	$ 108 472	$2 556 214
Forêt French/Severn	$ 438 949	$ 239 696	$ 678 645
Forêt Gordon Cosens	$4 454 138	$ 30 766	$4 484 904
Forêt Hearst	$1 650 846	$ 204 090	$1 854 936
Forêt Iroquois Falls	$1 785 535	$ 518 192	$2 303 727
Forêt Kenogami	$3 607 923	$ 186	$3 608 109
Forêt Kenora	$ 587 088	$ 30 406	$ 617 494
Forêt Lac Seul	$2 396 132	$ 22 973	$2 419 105
Forêt Lake Nipigon	$1 495 723	$ 55 045	$1 550 768
Forêt Lakehead	$ 847 330	$ 125 215	$ 972 545
Forêt Magpie	$ 498 762	$ 6 420	$ 505 182

Unité de gestion	Total du remboursement du programme de financement des chemins		
	Chemins primaires	Chemins secondaires	Total
Forêt Martel	$2 735 227	$ 209 650	$2 944 877
Forêt Mazinaw-Lanark	$ 402 167	$ 29 588	$ 431 754
Forêt Nagagami	$1 136 599	$ 30 043	$1 166 643
Forêt Nighthawk	$ 996 777	$ 8 434	$1 005 211
Forêt Nipissing	$1 680 165	$ 87 743	$1 767 909
Forêt Northshore	$1 282 421	$ 699 540	$1 981 961
Forêt Ogoki	$1 661 333	$ 2 600	$1 663 933
Forêt Ottawa Valley	$ 760 760	$ 100 840	$ 861 601
Forêt Pic River Ojibway	$ 352 957	$ 12 992	$ 365 949
Forêt Pineland	$1 135 458	$ 306	$1 135 764
Forêt Red Lake	$ 428 228	$ 0	$ 428 228
Forêt Romeo Malette	$1 048 324	$ 98 468	$1 146 791
Forêt Sapawe	$ 582 020	$ 390	$ 582 410
Forêt Smooth Rock Falls	$ 430 429	$ 10 171	$ 440 600
Forêt Spanish	$2 776 002	$ 7 798	$2 783 800
Forêt Spruce	$1 753 493	$ 292 091	$2 045 584
Forêt Sudbury	$1 057 069	$ 0	$1 057 069
Forêt Temagami (UGC)	$ 219 754	$ 21 094	$ 240 847
Forêt Timiskaming	$4 549 927	$ 118 214	$4 668 142
Forêt Trout Lake	$2 803 243	$ 136 458	$2 939 701
Forêt Wabigoon	$2 889 221	$ 224 353	$3 113 574
Forêt Whiskey Jack	$1 453 152	$ 3 330	$1 456 482
Forêt White River	$1 034 841	$ 0	$1 034 841

Coûts adm. du MRN	$ 609 086
Total des fonds dépensés	$74 999 267

Points saillants

La présente section porte sur le programme de surveillance de la conformité des activités forestières mis en œuvre pour veiller à ce que le MRN et l'industrie forestière mènent leurs activités en conformité avec la loi et les plans approuvés, et pour prévenir les dommages aux forêts de la Couronne. Aux termes de ce programme, le MRN et l'industrie forestière inspectent les activités d'accès, de récolte, de reboisement et d'entretien et en font rapport. Le Système d'information sur les activités forestières (SIOF) sert à consigner les résultats des inspections de conformité aux fins de l'analyse et de la production de rapports au MRN, à l'industrie forestière et au public.

Bilan de la surveillance de la conformité des activités forestières – 2009-2010

- Le taux de conformité moyen pour l'ensemble des opérations (accès, récolte, renouvellement et entretien) pour l'industrie et le MRN a atteint 94 %.
- En tout, 255 inspecteurs de la conformité des opérations forestières certifiés ont présenté 3 636 rapports d'inspection au SIOF en 2009-2010, soit une réduction de 6 % comparativement au nombre de rapports présentés en 2008-2009 (figure 9a).
- Le nombre d'inspections effectuées par l'industrie et le MRN (tableau 9a) est normal, compte tenu de l'envergure des activités d'aménagement forestier.
- Au total, 63 mesures de correction et d'exécution ont donné lieu à l'imposition d'amendes et de frais d'une valeur globale de 30 925 $ (tableau 9b).
- La baisse des activités de récolte, d'accès, de reboisement et d'entretien attribuable au ralentissement de l'industrie forestière est à l'origine de la réduction du nombre d'inspections de la conformité comparativement aux années antérieures.

Figure 9a - Résumé des rapports d'inspection sur la conformité des travaux forestiers

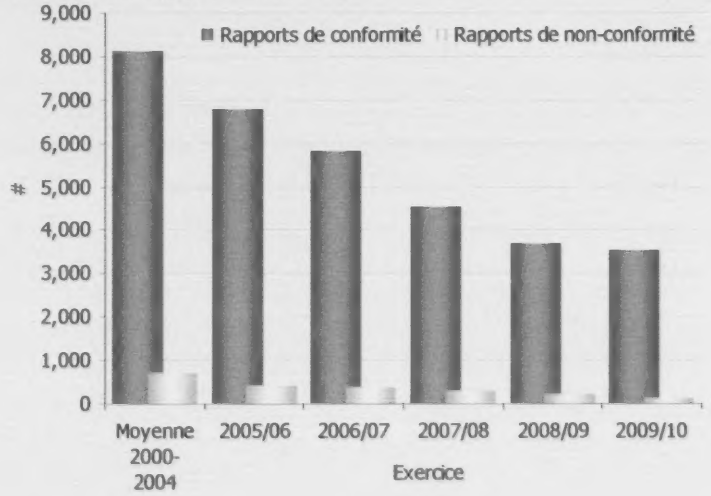

Surveillance de la conformité

Table 9a - Résumé des rapports d'inspection sur la conformité des travaux forestiers - 2009-2010

Operation	Reports	Industrie	MRN
Accès	Rapports de conformité	721	230
	Rapports de non-conformité	15	33
	Total	736	263
Récolte	Rapports de conformité	1 680	507
	Rapports de non-conformité	41	36
	Total	1 721	543
Régénération	Rapports de conformité	242	48
	Rapports de non-conformité	4	3
	Total	246	51
Entretien	Rapports de conformité	63	9
	Rapports de non-conformité	4	0
	Total	67	9
Total	Rapports de conformité	2 691	809
	Rapports de non-conformité	63	73
	Total	2 754	882

Table 9b - Mesures correctives et actions coercitives 2009/10

Method		Number	Value
Avertissement		28	
Ordonnaces	Suspension des travaux	0	
	Réparation	1	
	D'exécution	9	
Sanctions administratives[a]		21	$ 24,025
Infractions imputées[b]		4	$ 6,900
Suspension de permis		0	
Total Actions		63	$ 30,925

[a] *versés au Fonds de réserve forestier*

[b] *Versées au compte du Trésor (recettes générales)*

Sources : SIOF (Système d'information sur les opérations forestières)

Julliet 27, 2011

Formation des inspecteurs

Contexte

En Ontario, le système de surveillance de la conformité des travaux forestiers est conçu de façon à permettre au MRN et à l'industrie forestière de mener leurs activités conformément aux lois en vigueur et aux plans de gestion forestière approuvés. Il permet aussi de s'assurer que les lois et les règlements de la gestion forestière sont interprétés de façon cohérente et exécutés de façon juste, mais rigoureuse en cas de non-conformité.

Le programme provincial de conformité dans le secteur forestier est le fruit d'un partenariat entre le MRN et l'industrie forestière. Il définit clairement les différents rôles et responsabilités. L'industrie a pour rôle de s'auto-surveiller, c'est-à-dire que le titulaire d'un PAFD doit, pour conserver son permis, assumer la responsabilité de l'exécution d'un plan portant sur tous les aspects de l'observation des prescriptions. Le plan englobe les activités de planification, de surveillance, d'inspection, d'établissement de rapports, de formation et de sensibilisation. Le titulaire d'un PAFD doit déclarer au MRN tous les cas d'inobservation des prescriptions dans l'unité de gestion. En tant qu'organisme de réglementation, le MRN est entièrement responsable de la gestion et de l'application de la LDFC, ce qui comprend la surveillance, la vérification, l'examen de la conformité, la prise de mesures appropriées d'application et la mise en œuvre de solutions, au besoin.

Le programme fait état des infractions commises dans le cadre d'activités forestières par des particuliers et qui « ne sont pas liées à la LDFC ». Le MRN est directement responsable de l'exécution de tous les aspects du programme de surveillance et de l'observation des prescriptions dans les unités de gestion pour lesquelles aucun PAFD n'a été émis. Le SIOF sert à consigner les résultats des inspections de conformité. Cette application Web est un outil cohérent de dépôt de rapports d'inspection pour tous les inspecteurs de conformité des activités forestières. Son utilisation est obligatoire pour déposer tous les rapports d'inspection portant sur des activités forestières menées sur des terres de la Couronne.

Inspection de la conformité

Les inspecteurs de la conformité du MRN et du secteur forestier doivent être certifiés. Cette certification confirme que l'inspecteur possède les connaissances et les compétences nécessaires pour vérifier la conformité et produire des rapports connexes. Pour conserver leur certification, les inspecteurs doivent suivre un programme de formation professionnelle continue et passer un examen tous les cinq ans.

Mesures correctives ou coercitives

Les exploitants forestiers doivent déclarer toute situation qui paraît non conforme. Le MRN vérifie les cas qui sont portés à son attention et, s'il y a lieu, prescrit les mesures correctives ou coercitives qui s'imposent.

Plus les problèmes opérationnels sont relevés et réglés rapidement, mieux on est capable d'éviter, de prévenir ou de réduire les répercussions. Souvent, l'application immédiate de mesures correctives permet d'éviter l'imposition de mesures coercitives.

Les mesures correctives et coercitives que prévoit la LDFC s'appliquent principalement aux titulaires d'un permis délivré par la Couronne, mais le MRN peut porter un chef d'accusation contre quiconque contrevient à la LDFC. Les mesures correctives et coercitives prises sont uniques au transgresseur et tiennent compte des circonstances et de la nature de l'infraction.

Même si les cas de non-conformité sont tous déclarés pendant l'exercice où ils sont constatés, il faut souvent du temps avant de déterminer et d'appliquer les mesures correctives (une affaire peut par exemple faire l'objet d'une enquête ou de poursuites en justice). Les mesures correctives sont consignées et signalées une fois la situation résolue.

Formation des inspecteurs

Données

Table 9c - Résumé des rapports d'inspection sur la conformité des travaux forestiers

Source	Rapports	Moyenne 2000-2004	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Industrie	Rapports de conformité	6 575	5 584	4 721	3 749	2 901	2 691
	Rapports de non-conformité	324	233	197	159	98	63
	Total	6 899	5 817	4 918	3 908	2 999	2 754
MRN	Rapports de conformité	1 552	1 180	1 101	788	777	809
	Rapports de non-conformité	388	197	179	116	98	73
	Total	1 940	1 377	1 280	898	875	882
Total	Rapports de conformité	8 127	6 764	5 822	4 537	3 678	3 500
	Rapports de non-conformité	712	430	376	275	196	136
	Total	8 839	7 194	6 198	4 806	3 874	3 636

Table 9d - Mesures correctives ou coercitives

Value	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Total	324	291	239	155	63
Value	$101,744	$154,806	$53,506	$36,640	$30,925
	$ 101 744	$ 154 806	$ 53 506	$ 36 640	$ 30 925

Aperçu

La présente section porte sur les vérifications indépendantes des forêts réalisées en 2009 au titre de la LDFC.

Les vérifications indépendantes sont une prescription de la LDFC et du règlement de l'Ontario 160/04, condition 28 de l'approbation de l'évaluation environnementale de portée générale du MRN sur la gestion forestière des terres de la Couronne de l'Ontario (2003), et sont aussi des conditions associées à la délivrance des PAFD. Toutes les UGF sont vérifiées au moins une fois tous les cinq ans. Le vérificateur examine les travaux et les activités d'aménagement forestier exécutés au cours des cinq années précédentes.

La vérification indépendante des forêts est un procédé méthodique, étayé de documents, qui vise à déterminer si les travaux forestiers, tant du titulaire de permis que du MRN, sont menés conformément au plan de gestion forestière et au processus de planification. Les vérificateurs indépendants évaluent également l'interprétation et l'application des lois provinciales, des manuels, des politiques et des guides de gestion forestière à l'échelle de l'unité de gestion. Ils déterminent dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints et évaluent la pérennité des forêts de l'unité de gestion. Une équipe de vérificateurs détermine si les titulaires de PAFD remplissent les obligations afférentes à leur permis.

Le mandat de la vérification est le même pour toutes les vérifications indépendantes, y compris les exigences applicables au personnel des équipes de vérification. Tous les membres de l'équipe de vérification doivent avoir au moins sept ans d'expérience récente et s'appliquant à des peuplements forestiers semblables à ceux qu'ils vérifient. Ils ne doivent ni être liés aux travaux qu'ils vérifient, ni avoir de conflit d'intérêts pendant toute la durée du processus.

L'équipe de vérification doit comprendre un forestier professionnel agréé. Les équipes doivent effectuer leurs vérifications conformément aux prescriptions qui étaient en vigueur pendant la période de vérification et publier un rapport sur leurs travaux.

Le choix du vérificateur et la gestion du contrat sont facilités par le Comité du Fonds de réserve forestier, et les frais de vérification sont couverts par le Fonds de réserve forestier.

Pour que le but et les objectifs de la vérification soient clairs, le manuel sur le protocole et le processus de vérification établit les principes de l'aménagement forestier, ainsi que les critères et les méthodes à observer pour effectuer une vérification objective.

Le protocole de vérification relève huit principes directeurs : engagement; participation du public, planification de l'aménagement forestier, mise à exécution du plan d'aménagement, soutien des systèmes, surveillance, atteinte des objectifs associés à l'aménagement forestier et à la pérennité de la forêt, observation des obligations contractuelles. Chaque principe directeur est assorti d'un ensemble de critères précis qui doivent être observés pour que le principe soit déclaré « atteint ».

Lorsque les critères ne sont pas satisfaits ou que les vérificateurs constatent un manque critique d'efficacité à l'égard d'une activité de gestion forestière, ils peuvent formuler une recommandation pour résoudre la situation. Les recommandations s'adressent aux titulaires de permis, au MRN ou aux deux en même temps. Les vérificateurs peuvent également reconnaître et consigner les pratiques exceptionnelles de gestion forestière (communément appelées « pratiques exemplaires »).

Les audités doivent préparer un plan d'action afin de répondre aux recommandations des rapports de vérification. Les recommandations adressées aux titulaires de PAFD et aux districts du MRN sont traitées dans un plan d'action d'unité de gestion. Les plans d'action d'unités de gestion sont élaborés par le personnel du titulaire de PAFD et du district du MRN et approuvés par les cadres supérieurs du MRN. Les recommandations adressées à l'administration du MRN sont traitées dans un plan d'action provincial distinct. Un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action doit être présenté deux ans après son approbation afin de confirmer que la situation progresse conformément au plan.

Localisation des sites de vérification

Inspection de l'enlèvement d'un ponceau

Tous les rapports de vérification indépendante des forêts (VIF) doivent être déposés à l'Assemblée législative. On peut consulter les rapports de VIF et les plans d'action à la page http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/Forests.

Bilan des vérifications indépendantes – 2009-2010

Des vérifications indépendantes des forêts ont été réalisées pour sept unités de gestion en 2009. Toutes ces unités de gestion étaient gérées par voie de PAFD tout au long de la période de vérification de cinq ans, bien qu'un des PAFD (celui de la forêt Whiskey Jack) ait été cédé à la Couronne en septembre 2009. Le tableau 10a présente la liste complète des vérifications effectuées en 2009.

Globalement, les résultats des VIF de 2009 ont été positifs. Six des sept rapports concluent que, durant la période couverte par la vérification, les forêts ont généralement été gérées conformément aux exigences des lois et des politiques applicables, des conditions de permis et des principes de l'aménagement forestier durable (tableau 10b). Dans la forêt Whiskey Jack, les vérificateurs ont constaté une « exception critique » aux pratiques d'aménagement durable en lien avec le programme de sylviculture de cette forêt. Les vérificateurs ont recommandé le renouvellement du permis de cinq des forêts à l'étude. Dans le cas de la forêt Big Pic, les vérificateurs ont conclu que la forêt avait fait l'objet d'une gestion durable; cependant, ils n'ont pas recommandé le renouvellement de son permis, car le titulaire du PAFD était sous séquestre. Dans le cas de la forêt Whiskey Jack, le titulaire du PAFD ayant cédé son permis à la Couronne en septembre 2009, aucune recommandation de renouvellement n'a été effectuée.

Les rapports contenaient au total 114 recommandations. Le tableau 10c présente un sommaire des recommandations par principe de vérification. La majorité des recommandations étaient liées à la mise en œuvre du plan (37 %), puis à la surveillance (20 %) et à la planification de l'aménagement forestier (20 %).

Tableau 10a - Vérifications indépendantes réalisées en 2009

Rapport/forêt(s)	Titulaire du permis/gestionnaire de l	Vérificateur indépendant
Forêt Big Pic	Marathon Pulp Inc.	Arbex Forest Resource Consultants Ltd.
Forêt Caribou	AbitibiBowater Inc.	Arbex Forest Resource Consultants Ltd.
Forêt Lakehead	Greenmantle Forest Inc.	AborVitae Environmental Services Ltd.
Forêt Mazinaw-Lanark	Mazinaw-Lanark Forest Management Inc.	Craig Howard, R.P.F.
Forêt Timiskaming	Timiskaming Forest Alliance Inc.	ArborVitae Environmental Services Ltd.
Forêt Trout Lake	Domtar Inc.	KBM Forestry Consultants Inc.
Forêt Whiskey Jack	AbitibiBowater Inc.	KBM Forestry Consultants Inc.

Tableau 10b - Résultats des vérifications indépendantes réalisées en 2009

Unité de gestion	Conformité[1]	e de façon dur	Renouvellement du PAFD recommandé
Forêt Big Pic	Oui	Oui	S/O
Forêt Caribou	Oui	Oui	Oui
Forêt Lakehead	Oui	Oui	Oui
Forêt Mazinaw-Lanark	Oui	Oui	Oui
Forêt Timiskaming	Oui	Oui	Oui
Forêt Trout Lake	Oui	Oui	Oui
Forêt Whiskey Jack	Oui	Oui	S/O

[1] Gérée en général conformément aux exigences des lois et des politiques en vigueur pendant la

[2] L'équipe de vérification a conclu à la conformité générale aux lois, aux politiques et à la réglementation en vigueur. L'objectif de durabilité de la forêt est atteint, mais des mesures de contrôle de la compétition avec les semis d'arbre sont requises dans plusieurs secteurs de renouvellement.

Tableau 10c – Résumé des recommandations par principe des vérifications indépendantes des forêts de 2009

Recommendations by Audit Principle1	Management Unit							Total	% Total[2]
	Forêt Big Pic	Forêt Caribou	Forêt Lakehead	Forêt Mazinaw Lanark	Forêt Timiskaming	Forêt Trout Lake	Forêt Whiskey Jack		
Engagement	0	0	1	0	0	0	0	1	1%
Participation de la population	2	0	3	2	0	1	1	9	8%
Planification de la gestion forestière	4	2	6	1	4	3	3	23	20%
Mise en œuvre du plan	4	4	4	8	1	8	13	42	37%
Soutien des systèmes	0	1	2	1	1	1	0	6	5%
Surveillance	3	4	4	3	2	5	2	23	20%
Objectifs associés à l'aménagement forestier et à la pérennité de la forêt	0	1	1	0	0	2	1	5	4%
Obligations contractuelles	3	0	1	0	0	0	1	5	4%
Total	16	12	22	15	8	20	21	114	100%

[1] Les valeurs excluent la recommandation finale sur la prolongation du permis

[2] Le nombre entre parenthèses correspond au nombre de recommandations des vérifications par principe de vérification en tant que pourcentage du nombre total de recommandations de vérification.

Les recommandations communes à un certain nombre de rapports sont regroupées par sujet :

Planification et mise en œuvre de l'aménagement forestier

- Dans les plans d'aménagement forestier, définir clairement les intrants servant à la modélisation du domaine forestier.
- Financer et réaliser d'autres évaluations de la valeur forestière.
- Améliorer les pratiques de gestion des rémanents.
- Améliorer les pratiques de construction des chemins, en particulier l'installation des caniveaux d'assainissement et des ponts.
- Remettre en état adéquatement les piles de granulats afin d'assurer la sécurité du public.
- Mieux atténuer les dommages causés au site pendant les opérations de récolte.

Surveillance

- Le MRN et l'industrie forestière doivent arriver à un consensus sur les évaluations de la conformité pour en assurer la cohésion.

Objectifs de gestion et durabilité des forêts

- Préparer les rapports annuels de l'an 10 en conformité avec le manuel de planification de la gestion forestière.

Le tableau 10d présente sommairement les recommandations selon l'organisation visée. Une pratique exemplaire a été relevée dans les rapports de vérification de 2009. La Timiskaming Forest Alliance Inc. et ses actionnaires ont été cités pour avoir adopté de bonnes pratiques forestières et évité le recours à la récolte en deux parcours.

Tableau 10e – Résumé des rapports de vérification 2005-2009

Annee de la verification	Rapport de verification	Recommandation portant sur l'extension		
		Extension	avec conditions	Aucune extension
2005	11	8	0	2
2006	15	13	1	0
2007	9	9	0	0
2008	5	4	1	0
2009	7	5	0	0
Total	14	41	4	3

Sommaire des rapports de vérification 2005-2009

Le tableau 10e résume les résultats des 47 rapports de vérification réalisés au cours de la période quinquennale 2005-2009. Durant cette période, 39 rapports ont recommandé un renouvellement de permis, deux rapports ont recommandé un renouvellement conditionnel et deux autres, un non-renouvellement du permis. Quatre rapports ne contenaient aucune recommandation quant au renouvellement du permis. Dans deux cas, la vérification portait sur une unité de gestion de la Couronne; ces unités de gestion n'étant pas administrées sous le régime des PAFD, les rapports ne contiennent pas de recommandation relative au renouvellement du permis. Deux autres unités de gestion n'ont donné lieu à aucune recommandation : dans le premier cas, en raison de la situation financière du titulaire du permis; dans le second, parce que le permis avait été cédé à la Couronne.

Le programme de vérification indépendante des forêts atteint ses objectifs. Les rapports de vérification relève les points à améliorer avant qu'ils commencent à avoir des conséquences graves. Le MRN et les titulaires de PAFD y réagissent en mettant en place des solutions, lesquelles sont documentées dans les plans d'action obligatoires qui sont élaborés à la suite de l'achèvement des rapports de vérification.

Tableau 10e – Résumé des rapports de vérification 2004-2008

Annee de la verification	Rapport de verification	Recommandation portant sur l'extension		
		Extension	avec conditions	Aucune extension
2004	8	6	2	0
2005	11	8	0	3[1]
2006	15	14[2]	1	0
2007	9	9[3]	0	0
2008	5	4	1	0
Total	48	41	4	3

[1] *Comprend l'unité de gestion de la rivière Cochrane-Moose, qui n'est pas gérée en vertu d'un permis d'aménagement forestier durable.*

[2] *Comprend l'unité de gestion de Temagami, qui n'est pas gérée en vertu d'un permis d'aménagement forestier durable.*

[3] *Comprend la forêt du parc Algonquin, qui n'est pas gérée en vertu d'un permis d'aménagement forestier durable.*

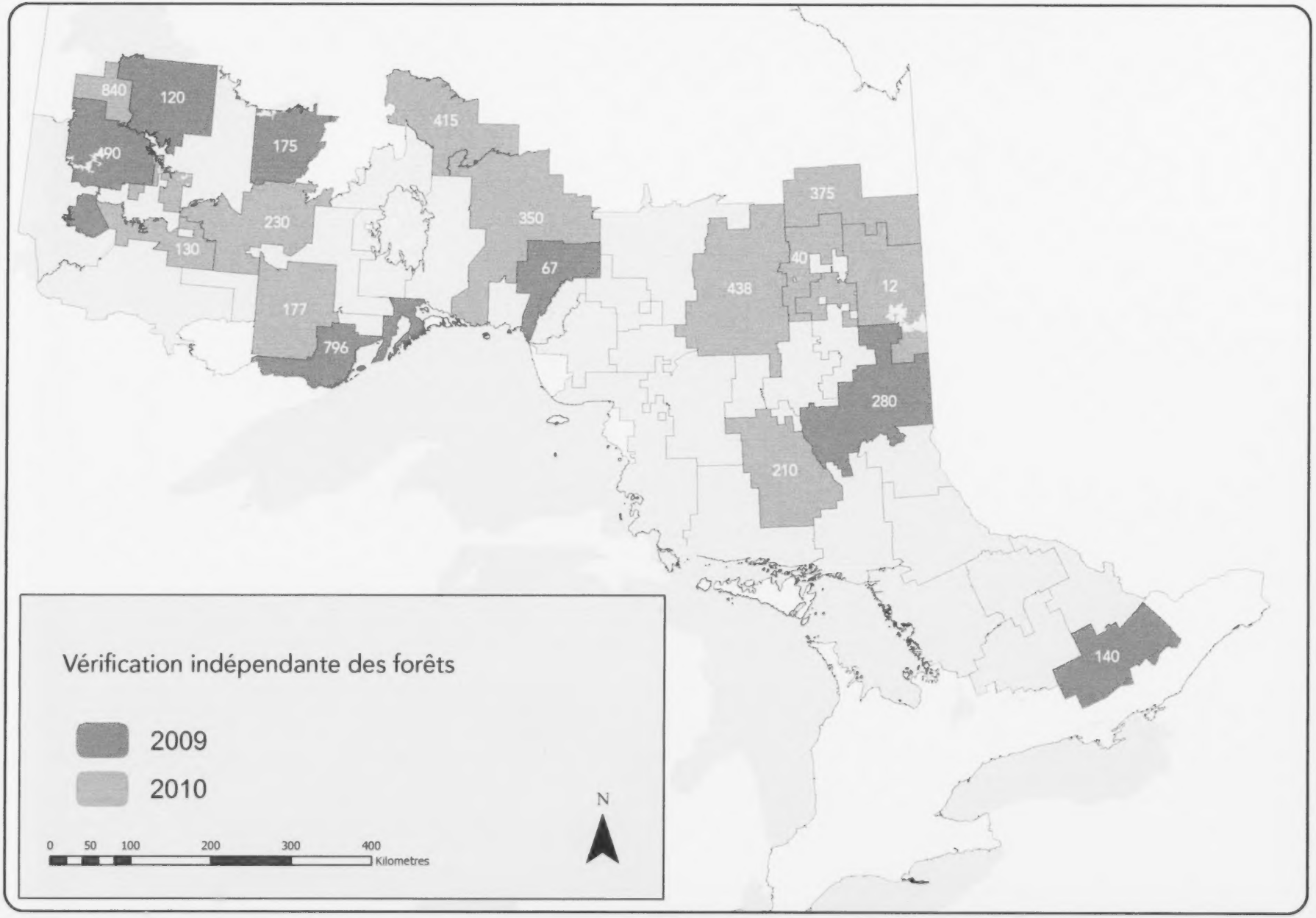
840
120
490
175
415
230
350
130
67
177
796
375
40
438
12
280
210
140
Vérification indépendante des forêts
2009
2010
0 50 100 200 300 400
Kilometres
N

Aperçu

La présente section porte sur les entreprises forestières ontariennes qui ont reçu une certification d'une organisation indépendante de tierce partie. La certification forestière est un outil qui permet aux organisations forestières de faire évaluer leurs pratiques de gestion forestière en vue de maintenir leur accès aux marchés de consommation. Ces pratiques vont l'objet d'une vérification indépendante au regard d'une norme de gestion forestière élaborée en fonction de diverses valeurs environnementales, économiques et sociales. Ces normes sont homologuées par des tiers indépendants du gouvernement et des entreprises forestières. Ce processus oblige le demandeur à prouver qu'il se conforme à la norme de certification ou qu'il a accompli des progrès sur le plan de la conformité.

La certification forestière est un régime axé sur le marché visant à promouvoir la gestion forestière durable. Un tiers indépendant évalue les systèmes de gestion forestière conformément à des normes externes déjà établies. En avril 2004, le ministre des Richesses naturelles a annoncé que tous les PAFD seraient certifiés selon une norme de rendement acceptable d'ici la fin de 2007.

Les consommateurs de produits forestiers sont assurés d'une évaluation impartiale par des organismes de certification forestière indépendants de tierce partie. Dans le cadre de son mandat provincial, le MRN donne des conseils techniques et stratégiques aux parties qui élaborent les régimes de certification et aux entreprises forestières qui souhaitent faire certifier des terres boisées en Ontario.

Les entreprises forestières de l'Ontario ont le choix entre trois normes de certification forestière :

1. la norme sur la gestion durable des forêts (GDF) de l'Association canadienne de normalisation (CSA), approuvée par le Conseil canadien des normes;
2. les deux normes des principes et critères internationaux d'aménagement forestier du Forest Stewardship Council qui s'appliquent en Ontario, soit la norme FSC Grands Lacs et Saint-Laurent pour le Québec et l'Ontario (préliminaire) et la Norme boréale nationale;
3. la norme SFI (Sustainable Forestry Initiative) de Sustainable Forestry Initiative Inc.

Comme première étape de leur démarche de certification, beaucoup d'entreprises ont choisi de soumettre leur système de gestion environnementale à la norme globale ISO 14001 de l'Organisation internationale de normalisation.

Le MRN garantit la gestion durable des forêts de la Couronne grâce à un cadre strict de politiques et de réglementation. Les exploitants forestiers de l'Ontario doivent se conformer à un plan à long terme de l'aménagement forestier respectant les écosystèmes. Le renouvellement des PADF est assujetti à l'obtention de résultats favorables à l'issue d'une vérification indépendante obligatoire. Les entreprises forestières de l'Ontario devraient donc être en mesure de satisfaire aux normes de tout régime d'inscription ou de certification forestière. La figure 9a et le tableau 9a présentent les UGF de l'Ontario certifiées en date d'avril 2010.

Sommaire de la certification des forêts – 2009-2010

- La forêt Dryden a été certifiée selon la norme SFI pour la première fois.
- Toutes les UGF enregistrées ou certifiées dans le passé ont poursuivi leurs efforts pour démontrer qu'elles restaient conformes au système de certification choisi durant l'exercice. Les forêts Big Pic, Whiskey Jack et White River ont laissé leur certification se périmer en raison de modifications apportées à leurs responsabilités en matière de gestion forestière.
- Le tableau 11a et la figure 11a présentent les PAFD ayant obtenu une certification en Ontario en date du 1er avril 2010.

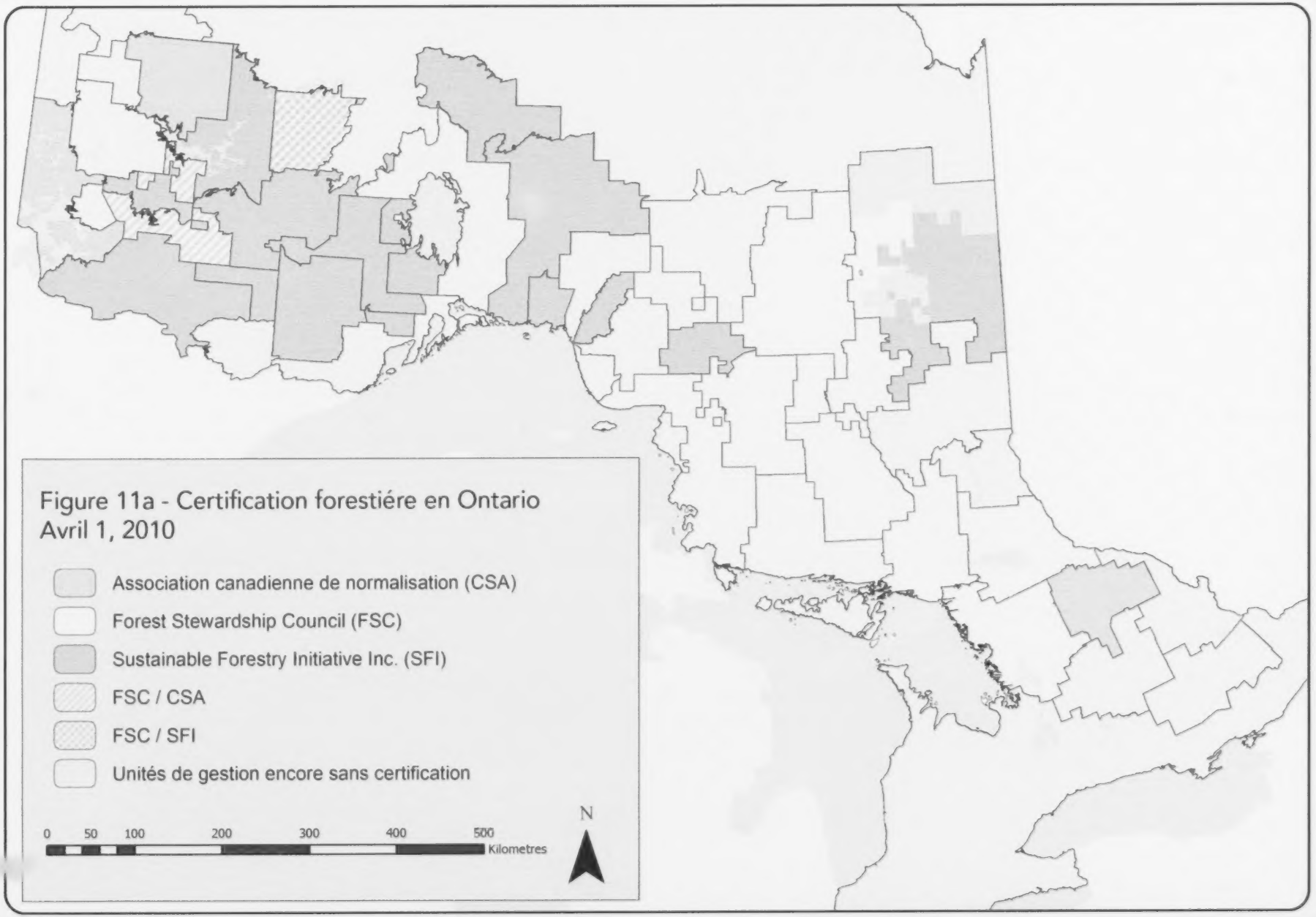
Figure 11a - Certification forestiére en Ontario
Avril 1, 2010
Association canadienne de normalisation (CSA)
Forest Stewardship Council (FSC)
Sustainable Forestry Initiative Inc. (SFI)
FSC / CSA
FSC / SFI
Unités de gestion encore sans certification
0 50 100 200 300 400 500
Kilometres
N

Aperçu

La présente section porte sur les progrès considérables et les étapes notables qui ont marqué les politiques, les techniques et les programmes scientifiques liés à l'aménagement forestier élaborés par le MRN et ses partenaires en 2009-2010, notamment dans les domaines suivants :

- la recherche sur le changement climatique;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de procédures et de guides en matière d'aménagement forestier;
- l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance et d'études scientifiques à long terme;
- la formation des professionnels et du public;
- la conception de modèles, d'outils et de méthodes d'aménagement forestier;
- l'élaboration de sources de données et de renseignements nouvelles et améliorées.

Un grand nombre de projets en cours ou touchant des sujets indirectement liés à la gestion de la forêt ne sont pas abordés dans le présent document. Pour plus de détails sur les autres travaux de recherche entrepris par le MRN, visitez le site http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/Forests.

Mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Le changement climatique est une priorité essentielle du gouvernement de l'Ontario et du MRN. Depuis 2004, le MRN dispose d'une stratégie interne générale qui vise à éclairer et guider les travaux du Ministère en matière de changement climatique. En 2009-2010, le MRN a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique sur le changement climatique en vue d'atténuer le rythme du réchauffement planétaire et les impacts associés au changement climatique. Le MRN a produit plusieurs publications sur ce sujet :

- trois notes de recherche sur le changement climatique (CCRN) et trois rapports de recherche sur le changement climatique (CCRR). Ces notes et rapports sont affichés au site Web sur le changement climatique du MRN (http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/ClimateChange);
- le budget carbone des forêts aménagées et des produits ligneux récoltés de l'Ontario pour la période 2001-2100. Ce document constitue une importante percée pour la compréhension de l'état de santé des forêts ontariennes (Chen *et al.*, mars 2010).

Le MRN est associé au gouvernement fédéral et aux gouvernements des autres provinces et territoires au sein du Conseil canadien des ministres des forêts. Le Conseil a commandé des rapports axés sur les mesures d'atténuation et d'adaptation. L'un de ceux-ci, *Cadre pour les protocoles de quantification des crédits compensatoires en aménagement forestier*, publié en 2009, est un jalon important qui facilite la mise en œuvre de projets de stockage du carbone en vue d'atténuer le changement climatique.

Le Réseau de gestion durable des forêts, parrainé par Ressources naturelles Canada, réunit des chercheurs de partout au pays (y compris l'Ontario) pour répondre aux besoins essentiels du milieu scientifique. En 2009, le Réseau a publié *Les changements climatiques et les forêts du Canada : des impacts à l'adaptation*. Ce rapport fait valoir le bien-fondé des programmes d'adaptation forestiers en explorant, entre autres sujets, les incidences actuelles et futures sur les forêts du Canada, les éléments de vulnérabilité des forêts régionales et les répercussions sur le secteur forestier (aménagement, opérations, industrie, collectivités, biens et services).

Progression des guides de gestion forestière

Le Comité provincial des techniques forestières conseille le MRN sur les moyens d'assurer l'actualisation des guides de gestion forestière qui soutiennent la LDFC et le PGFM en y intégrant les découvertes scientifiques et les pratiques d'excellence les plus récentes. Conformément aux conditions de

Parc éolien de Prince

l'évaluation environnementale, le Comité provincial des techniques forestières s'est réuni à plusieurs reprises pour traiter des guides suivants :

- le guide de gestion forestière pour les paysages des Grands Lacs et du Saint-Laurent;
- le guide de gestion forestière pour les paysages de la forêt boréale;
- le guide de gestion forestière visant la conservation de la biodiversité à l'échelle des peuplements et des sites.

Le guide de gestion forestière pour les paysages des Grands Lacs et du Saint-Laurent a été finalisé en mars 2010. Il est affiché sur le site Web du MRN.

La préparation de la version préliminaire du guide de gestion forestière pour les paysages de la forêt boréale s'est poursuivie en 2009-2010. Il a été établi que les directives à inclure à ce document dépendent étroitement de deux éléments clés de la gestion du caribou des bois :

- le plan de conservation du caribou, qui a été finalisé en octobre 2009 et affiché sur le site Web du MRN;
- les dispositions éventuelles du règlement sur l'habitat du caribou qui doit être pris au titre de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. Au fil des progrès à venir, des avis seront publiés sur le site Web du Registre environnemental.

Le guide de gestion forestière visant la conservation de la biodiversité à l'échelle des peuplements et des sites a été publié en mars 2010. Le texte final est affiché au site Web du MRN.

Le MRN a fourni de la formation sur tous les guides de 2011 et 2012 à l'intention des équipes de planification de la gestion forestière. Toutes les équipes de PGF ont reçu une formation sur le guide des peuplements et des sites. Une formation additionnelle sur le guide des paysages des Grands Lacs et du Saint-Laurent a été prodiguée à certaines équipes de PGF de 2011, selon l'emplacement de leur unité de gestion dans la ZAF. La page Web des guides de gestion forestière présente un survol des guides et de leur état actuel.

Programme d'écologie spatiale

En 2009-2010, le MRN a continué d'offrir un soutien aux équipes de PGF qui utilisent des modèles spatiaux du domaine forestier (SFMM, BFOLDS, Patchworks, etc.). De plus, divers modèles spatiaux de l'habitat ont été utilisés dans l'Ontario Landscape Tool (OLT) en vue d'une planification de la gestion forestière conforme aux nouveaux guides.

Recherche sur la tortue des bois

Ces modèles permettent d'analyser des scénarios d'options d'aménagement forestier à réaliser en appui à l'élaboration, dans les PGF, des orientations données dans le guide des paysages de la forêt boréale. L'analyse des scénarios consistait à comparer l'état actuel de la forêt à des conditions générées par des perturbations naturelles simulées et par diverses options proposées dans le guide de gestion forestière. Le rendement était fondé sur la capacité du scénario à conserver l'ensemble des oiseaux chanteurs. Un modèle bioclimatique de l'orignal a servi à élaborer des cibles de types de forêts pour les zones de mise en valeur de l'orignal dans le guide des peuplements et des sites.

Programme de classification écologique des terres

La classification écologique des terres (CET), auparavant le programme de classification des écosystèmes forestiers, a pour mandat d'établir un cadre complet et cohérent à l'échelle de la province pour la description, l'inventaire et l'interprétation des écosystèmes.

Les travaux de développement du programme de CET se sont poursuivis. En voici les principales réalisations :

- suite de la rédaction et de la publication de documents de la version 2.0 des substrats provinciaux (description des sols), notamment un examen technique externe;
- rédaction et publication de fiches d'information sur les écosites de la forêt boréale, version 3.0, et rédaction de fiches d'information sur les écosites des Grands Lacs, version 1.0;
- achèvement et publication des Écorégions de l'Ontario;
- rédaction d'une fiche d'information sur les écodistricts de l'Ontario, version 2.0;
- mise en œuvre d'écosites de CET dans l'inventaire amélioré des ressources forestières de trois PAFD;
- achèvement de l'analyse des types de végétation arborée de la forêt boréale dans le cadre de la Classification nationale de la végétation au Canada, incluant deux examens techniques externes/interprovinciaux de la forêt boréale;
- achèvement de l'analyse des types de végétation arborée de la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans le cadre de la Classification nationale de la végétation au Canada, dans l'attente d'une révision externe;
- collaboration continue à la rédaction et à la mise en œuvre du manuel provincial d'interprétation de la photographie aérienne afin d'appuyer l'amélioration de l'inventaire des ressources forestières (version 2.0);

Paruline flamboyante femelle dans son nid

- réalisation de graphiques à l'appui des écosites et des toposéquences de paysages en appui au programme de CET et au manuel d'interprétation de la photographie aérienne;
- tenue de huit ateliers de formation et cours sur le terrain à l'intention des utilisateurs et praticiens : sud de l'Ontario, planification dans le Grand Nord, collaborations en modélisation avec le milieu universitaire, Parcs Ontario, utilisateurs et praticiens régionaux;
- début de la révision des définitions relatives aux forêts anciennes de l'Ontario (*Old Growth Forest Definitions*) en fonction des nouvelles catégories d'écosites de la CET.

Croissance et rendement

L'étude de la croissance et du rendement consiste à mesurer et à prédire la croissance des arbres et des forêts. Le programme provincial sur la croissance et le rendement participe activement à une vaste gamme d'activités, de la collecte de données et de renseignements sur le terrain à la création de nouveaux modèles, en passant par l'élaboration de lignes directrices et de méthodes de surveillance. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme sont largement utilisés dans la planification de l'aménagement forestier et servent de guide pour déterminer la zone de récoltes soutenables. Le programme joue aussi un rôle clé dans la création de modèles et d'outils de prévision au sujet de la croissance et du développement des forêts de l'Ontario. L'élément essentiel du programme est un vaste réseau de parcelles-échantillons permanentes, sur lequel on suit au fil du temps la croissance et le rendement ainsi que la situation des arbres individuels. Les données recueillies sur ces parcelles fournissent des renseignements sur la croissance et le rendement des forêts, en fonction du terrain, de la structure de la forêt, des traitements sylvicoles et des événements naturels.

En 2009-2010, le Programme de croissance et de rendement a poursuivi ses travaux, dont voici les faits saillants :

- Le Programme de croissance et de rendement a fait l'objet d'un examen ayant pour but d'évaluer et de documenter ses réalisations (depuis 1994). Les évaluateurs ont conclu que des progrès avaient été accomplis au regard de plusieurs enjeux clés relevés dans le plan directeur de 1994, mais qu'il existe un décalage de plus en plus important entre, d'une part, les besoins et attentes des clients et, d'autre part, la conception actuelle du programme et les ressources dont il dispose (autrement dit, les besoins et exigences de la clientèle dépassent les ressources actuelles du programme).
- On a de nouveau mesuré 22 parcelles de croissance permanentes grâce à des partenariats établis dans le sud de l'Ontario avec des offices de protection de la nature et des forêts de comté.
- On a de nouveau mesuré sept autres parcelles de croissance permanentes situées dans la ZAF.

Recherche sur la rouille vésiculeuse du pin blanc

- Un partenariat avec la Forest Ecosystem Science Coop a permis de mesurer de nouveau 402 parcelles de croissance permanentes.
- Un modèle actualisé, le MIST (Model and Inventory Support Tool), a été produit pour la création de courbes de rendement utiles à la planification de l'aménagement forestier.

Dans son rapport annuel, la Direction des sciences et de l'information du MRN souligne que des courbes de rendement du peuplier ont été dérivées dans les forêts Kenora et Whiskey Jack, en appui à l'estimation des volumes et à la modélisation de l'aménagement forestier durable pour ces unités de gestion forestière. De plus, la Section des sciences et de l'information du Sud du MRN, l'Institut de recherche forestière de l'Ontario et le Service canadien des forêts ont collaboré à une étude de terrain sur les effets de la récolte de la biomasse de peuplements de feuillus d'ombre au moyen d'un système de récolte partielle. Les quatre zones d'étude sont la forêt Haliburton, la forêt Nipissing, la forêt Algoma et la forêt d'étude Petawawa.

Études sur la récolte d'arbres entiers et la mise en copeaux d'arbres entiers

Mis sur pied en 1991, ce projet relatif à la récolte d'arbres entiers devait se centrer sur les processus d'écosystèmes et les changements qui se produisent dans ces processus en réponse à divers niveaux d'enlèvement de la biomasse. Le MRN a installé et surveillé neuf emplacements dans une gamme de types de sites dominés par l'épinette noire. Le Service canadien des forêts a installé un projet connexe de neuf emplacements dans une gamme de types de sites dominés par le pin gris.

Ce projet porte sur les aspects suivants :

- les processus essentiels du cycle des substances nutritives dans une gamme d'écotypes boréaux;
- les cycles de rétablissement de ces processus après la récolte, comparativement aux cycles observés après un feu de forêt;
- la sensibilité de chaque type de site à l'enlèvement de substances nutritives.

Ce projet mené en collaboration représente l'une des expériences d'enlèvement les plus anciennes et les plus complètes au Canada; ses résultats empiriques auront une importance vitale pour l'analyse de la durabilité et l'élaboration de politiques.

Les travaux de terrain et de laboratoire se sont concentrés sur les nouvelles mesures prises après 15 ans dans les six sites de récolte expérimentale restants. Ces mesures ont pour but de quantifier l'évolution de la composition chimique du sol (p. ex., pH, réserves de carbone et de macronutriments, substances

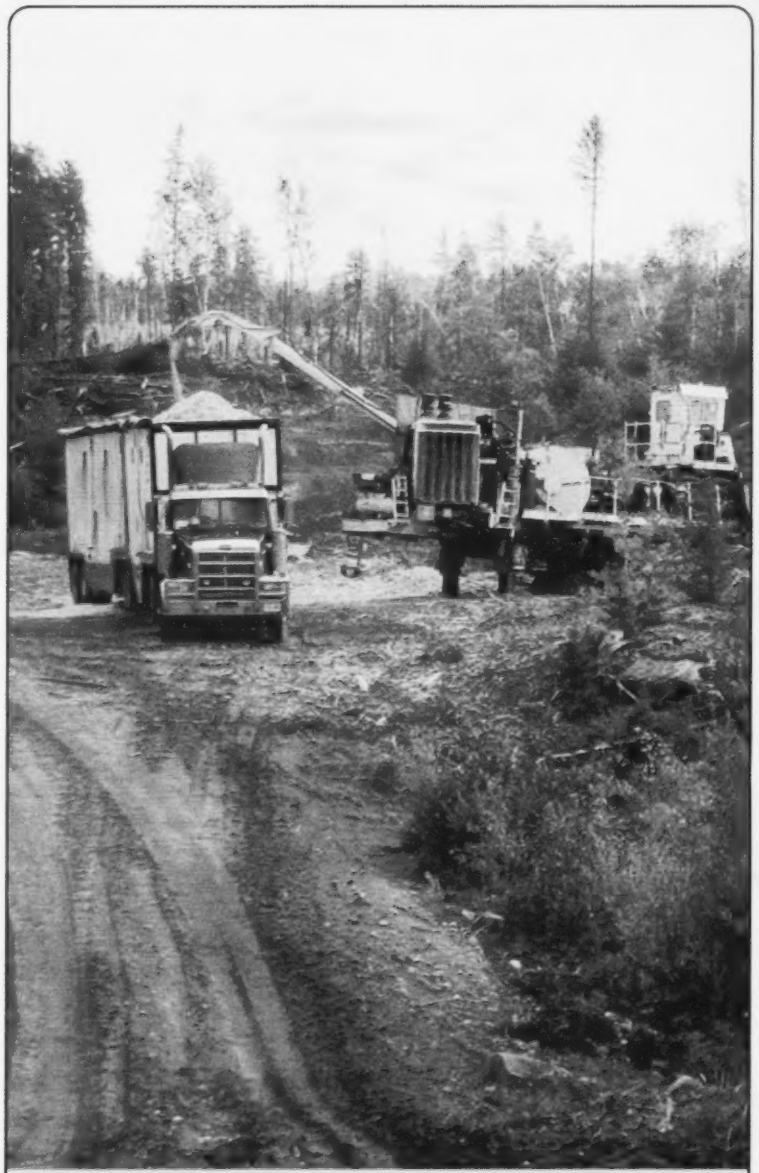

Déchiquetage

nutritives disponibles) et de ses propriétés biologiques (p. ex., biomasse microbienne) résultant des traitements de récolte dans la gamme de types de sites à l'étude. En outre, des mesures de la croissance des semis (p. ex., hauteur totale et incrémentielle, diamètre à hauteur de poitrine) et de leur nutrition (p. ex., chimie foliaire, assimilation par les racines) ont été prises afin d'examiner les tendances du rendement à l'échelle de l'individu et du peuplement.

Actuellement, trois étudiants de troisième cycle étudient divers aspects des réponses aux traitements :

- le rôle des débris ligneux grossiers dans la rétention du carbone et des substances nutritives;
- la diversité de la flore du sous-étage;
- la réponse en matière de productivité à l'échelle du peuplement.

Un nouveau projet très voisin, portant sur les effets potentiels d'une récolte de la biomasse à révolution courte dans des plantations d'épinettes noires soumises à une gestion intensive, a été mis sur pied récemment près de Nipigon. Ce projet a pour but d'examiner la déperdition potentielle de carbone et de substances nutritives dans le sol résultant de récoltes de la biomasse à révolution courte (40 ans) et de modéliser ses effets à long terme sur la productivité des révolutions subséquentes dans un régime de gestion forestière intensive.

Au-delà de l'extraction et de l'utilisation des produits forestiers traditionnels, ce projet était conçu pour favoriser une analyse approfondie des impacts des scénarios comportant une utilisation accrue de la biomasse, incluant trois niveaux de conservation des rémanents et deux niveaux de rétention des débris de coupe. Une des réalisations clés consiste à établir des valeurs seuils pour l'enlèvement de la biomasse ligneuse grossière et fine de plantations d'épinettes noires à révolution moyenne.

Surveillance de la population faunique

La surveillance des populations fauniques de la province a pour but de déterminer si des populations saines d'espèces fauniques forestières subsistent dans l'ensemble de la ZAF et de contribuer à l'enrichissement des connaissances sur les effets de l'aménagement forestier sur les populations animales.

Le MRN a pris les mesures suivantes pour poursuivre la mise en œuvre de son programme de surveillance de la faune :

- maintien du partenariat avec la Boreal Science Co-operative (BSC), qui comprend la surveillance des migrations, l'enquête sur les oiseaux reproducteurs, l'enquête sur les hiboux nocturnes et l'enquête sur la bécasse des bois;

Baguage d'oiseaux

- maintien du partenariat avec l'Université de Guelph pour le programme de surveillance des petits mammifères du parc Algonquin;
- marquage des sites en vue de la mise en œuvre de l'inventaire et surveillance multi-espèces dans l'écorégion 3W et achat d'équipement pour la saison de terrain 2010;
- poursuite de l'inventaire aérien des populations d'orignaux;
- poursuite et coordination des enquêtes sur les réseaux d'indices de la population d'ours noirs;
- mise en œuvre de l'inventaire et surveillance multi-espèces par le pistage hivernal et l'évaluation photographique dans la Région du Nord-Est.

Dans le cadre de travaux connexes, on a étudié le taux de gestation des orignaux de la Région du Nord-Est du MRN par la collecte de matières fécales et la bioanalyse de la progestérone. L'équipe de gestion de l'information et d'analyse spatiale a élaboré une méthode de cartographie de l'habitat de la tortue des bois; cette méthode est actuellement mise à l'essai par l'unité de planification de la Région du Nord-Est.

Un projet d'un partenaire majeur est administré par l'unité des sciences du poisson et de la faune de la Forest Ecosystem Science Co-operative Inc. Les principales incertitudes auxquelles font face les gestionnaires des ressources et l'industrie forestière dans leurs tentatives de respecter les exigences du Plan de protection du caribou de l'Ontario portent sur les questions suivantes :

- Quels sont les facteurs écologiques les plus vitaux pour le caribou des bois?
- Quelle influence la composition des types d'habitat dans de vastes paysages boréaux a-t-elle sur ces facteurs écologiques?

Ce projet a pour but de mesurer l'incidence de variables écologiques clés (p. ex., disponibilité de la nourriture, distance des routes, coût énergétique, densité des prédateurs, densité des concurrents, risque de prédation) sur les tendances des déplacements, la survie et le recrutement des rejetons de plus de 100 caribous des bois munis de radiocolliers GPS. La zone d'étude englobe trois vastes paysages qui ont été exposés à divers niveaux d'activités de gestion forestière (Pickle Lake, Auden et Cochrane). Les taux démographiques seront mis en lien avec la composition d'habitats où aura vécu chacun des animaux au cours de l'année. Cette information servira à élaborer des modèles informatiques afin d'évaluer la viabilité des populations en relation avec des pratiques équivalentes de gestion de la forêt et de la faune. En 2009-2010, 60 caribous et 25 loups ont été munis d'un collier afin d'assurer la réussite du lancement du projet sur le terrain.

Relevé des orignaux

Le programme de surveillance des populations fauniques a fait des progrès marqués grâce à la publication d'un rapport tendanciel sur les oiseaux forestiers de l'Ontario, en partenariat avec la Boreal Science Co-operative, le Service canadien des forêts et le Service canadien de la faune.

Le MRN a continué d'étudier des méthodes de surveillance, notamment :

- l'inventaire et surveillance multi-espèces par le pistage hivernal et l'évaluation photographique dans la Région du Nord-Est;
- l'élaboration de méthodes de relevé aérien afin d'optimiser la conception des relevés pour la détection de mammifères terrestres rares (caribou et carcajou) – des enquêtes ont été réalisées dans des collectivités forestières des basses-terres et des plateaux du bouclier boréal.

Enfin, un projet de plan de programmes de surveillance des populations fauniques 2010-2014 a été produit en vue d'un examen interne au MRN.

Éducation des professionnels et du public

En 2009-2010, d'importantes activités de formation professionnelle et technique ont été réalisées : 239 personnes ont assisté à une formation sur la conformité dans le cadre de six séances données aux quatre coins de la province; 1 707 personnes en tout ont assisté à 16 séances sur 11 aspects différents de la planification de l'aménagement forestier; 358 personnes ont assisté à six séances sur les guides de planification de l'aménagement forestier; enfin, 342 participants au total ont assisté à l'une des 11 séances portant sur les sujets suivants : nouveaux problèmes forestiers, marquage des arbres, rouille vésiculeuse du pin blanc, gestion de la végétation, brûlure helminthosporienne du cornouiller, changement climatique.

La Division des politiques du MRN a lancé un site d'apprentissage en ligne pour donner à ses clients les connaissances, les outils et le soutien nécessaires à l'élaboration d'un plan de gestion forestière. Learning Compass donne aux clients l'accès à des occasions de formation en personne, à des webinaires et à diverses autres ressources d'apprentissage en ligne.

Le MRN a également participé directement à l'éducation des forestiers en ouvrant des postes de forestiers stagiaires et en participant au comité consultatif des programmes de foresterie de Sault College et de l'Université Lakehead.

Éducation du public : « Ne déplacez pas de bois! »

Une contribution versée aux termes d'un protocole d'entente conclu avec l'Association forestière de l'Ontario (AFO) a permis de soutenir la production de trousses d'enseignement Objectif forêts, de fiches d'information sur la foresterie, du site Web de l'AFO et d'événements comme Envirothon.

L'éducation du public a été appuyée par des kiosques du MRN au Concours international de labour à Temiskaming en septembre 2009 (L'aménagement forestier en Ontario) et au Salon de la chasse et de la pêche de Toronto (présentation sur les espèces envahissantes « Ne déplacez pas de bois! »). De plus, le Ministère a publié son rapport de 2008 sur l'état de santé des forêts, *Forest Health Conditions in Ontario.*

Information et analyse

Des progrès constants ont été réalisés sur le Système de données intégrées sur la nature et la géographie, dont cinq mises à jour contenant de légères modifications à l'application, des corrections de bogues et de nouvelles classes de données. Une amélioration significative de l'état opérationnel du système a été réalisée par l'affichage, tous les soirs, des modifications apportées au système à la base de données Information sur les terres de l'Ontario, ce qui permet désormais d'acheminer les données aux clients dès le lendemain. De plus, la couche Zone de ressources aquatiques a fait l'objet d'une nouvelle analyse complète de la classe de données. Cette classe de données produit l'information thermique sur les lacs, rivières et ruisseaux utilisées pour la protection des valeurs dans la planification de l'aménagement forestier, notamment en ce qui concerne les zones tampons pour la préservation de la qualité de l'eau associés aux opérations d'exploitation forestière.

Des modifications ont été faites au Portail pour l'échange de l'information forestière (présentation des données techniques des PGF) afin de tenir compte des changements apportés au nouveau manuel d'information forestière de 2009 et de ses nouvelles spécifications techniques (calendriers annuels des travaux, rapports annuels et planification de l'aménagement forestier, base et valeurs, inventaire des ressources forestières).

Des améliorations ont été apportées au SIOF en réponse à la rationalisation et à la révision du processus d'inspection des activités forestières. Ce projet visait à assurer au public des rapports continus sur l'état de conformité des activités forestières en Ontario.

Couches du SIG – données sylvicoles

Produits forestiers non ligneux

Les ressources forestières non ligneuses (RFNL) comprennent un grand nombre d'espèces végétales récoltées à diverses fins, notamment des plantes médicinales (tel l'if du Canada), des aliments sauvages (champignons, bleuets, sirop d'érable), des plantes ornementales (fougères, arbustes), des parfums (sapin baumier), des fibres (écorce de pruche, racines d'épinette), des teintures végétales (noyer), des plantes de jardin (ancolie du Canada), des graines (de cônes) et du matériel d'artisanat.

Les gens récoltent des RFNL pour diverses raisons, notamment pour l'alimentation de subsistance et à des fins culturelles, spirituelles, commerciales, récréatives ou éducatives. La récolte de RFNL est généralement compatible avec les activités d'exploitation forestière commerciale, pourvu que les deux types d'activités soient planifiés, coordonnés et mis en œuvre adéquatement. Les RFNL les mieux connues de l'Ontario sont les sapins de Noël et le sirop d'érable.

L'Ontario se situe au troisième rang des provinces productrices de sirop d'érable, avec une production de 1 310 tonnes, évaluée à 11,2 M$ et concentrée dans les secteurs du sud-ouest de la province, surtout le comté de Waterloo. Le comté de Lanark, dans l'est de l'Ontario, est la deuxième en importance des régions productrices de la province (Agriculture et Agroalimentaire Canada).

L'if du Canada (*Taxus canadensis*, aussi appelé « buis de sapin » ou « sapin traînard ») est un conifère arbustif indigène qui croît dans le sous-étage de la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent et de la forêt boréale du nord de l'Ontario. Le feuillage, l'écorce et les racines de cet arbuste sont une source de paclitaxel, un produit chimique anticancéreux de grande valeur (la formule médicamentée s'appelle Taxol[MD]) et de deux autres taxanes d'intérêt pharmaceutique (10-DAB, DHB).

On estime que sur le plan économique, à part le sirop d'érable, l'if du Canada est la plus importante RFNL récoltée dans les forêts de l'Ontario. Cette estimation est cependant difficile à valider, car la majeure partie de l'activité relative aux RFNL en Ontario ne fait l'objet d'aucun suivi. Actuellement, les données sur l'inventaire d'ifs du Canada sont limitées; toutefois, cette ressource est considérée comme un bon indicateur de l'activité économique relative aux RFNL en Ontario. Environ 285 000 kilogrammes ont été récoltés en 2009-2010 dans les secteurs de la rivière Montréal et de Sault Ste. Marie.

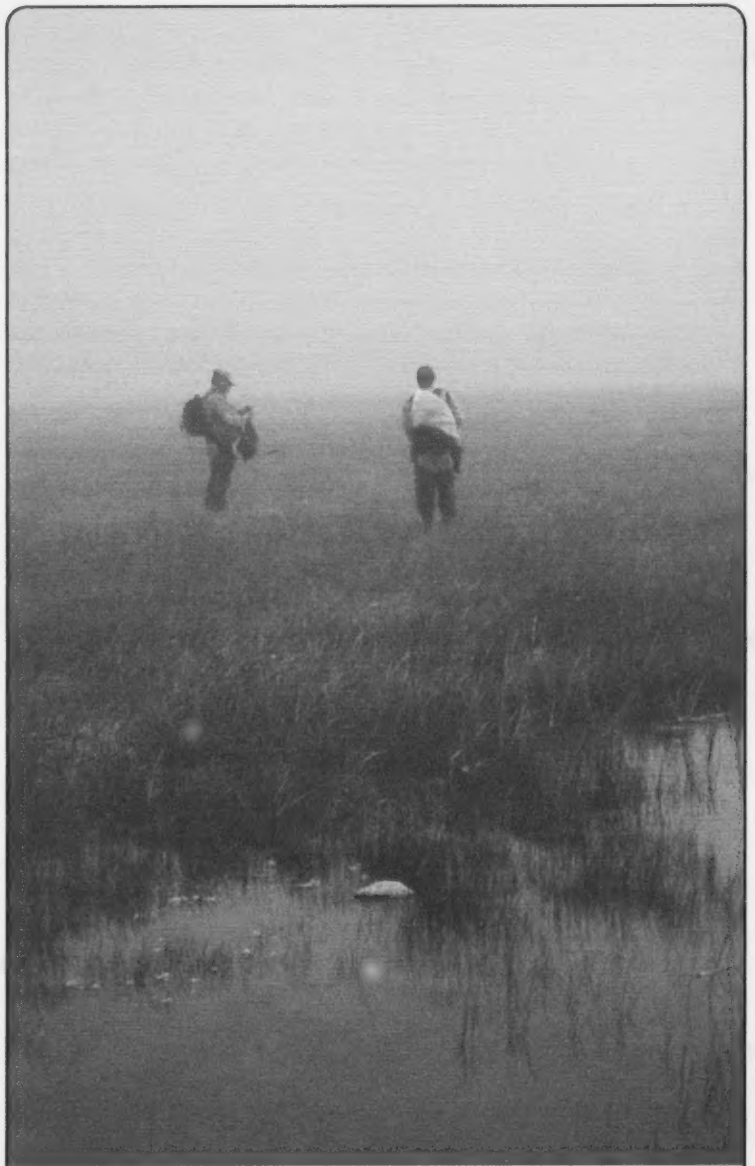

Chercheurs dans le Grand Nord